

LUTTER CONTRE LA VIOLENCE NUMÉRIQUE **FONDÉE** **SUR LE GENRE**

Rapport de recherche portant sur les effets de la cyberviolence sur les femmes, les personnes de la diversité de genre et les organismes œuvrant pour l'égalité des genres, et sur les solutions à y apporter



Lutter contre la violence numérique fondée sur le genre

Rapport de recherche portant sur les effets de la cyberviolence sur les femmes, les personnes de la diversité de genre et les organismes œuvrant pour l'égalité des genres, et sur les solutions à y apporter

Copyright © 2025 Fondation canadienne des femmes

Publié par la Fondation canadienne des femmes
1920 rue Yonge, bureau 302
Toronto (Ontario) M4S 3E2
Canada

www.canadianwomen.org/fr

Citation recommandée :

Fondation canadienne des femmes. (2025). *Lutter contre les violences numériques fondées sur le genre : rapport portant sur les effets de la cyberviolence sur les femmes, les personnes de la diversité de genre et les organismes œuvrant pour l'égalité des genres, et sur les solutions à y apporter*. Fondation canadienne des femmes.

À propos de la Fondation canadienne des femmes

La Fondation canadienne des femmes est la fondation publique du Canada en faveur de l'égalité et de la justice entre les genres. La Fondation construit un Canada égalitaire en transformant des vies grâce à des programmes qui aident les femmes, les filles et les personnes de la diversité de genre à se sortir de la violence et de la pauvreté et à gagner en confiance et en leadership; elle améliore les collectivités en renforçant les organismes et les groupes qui aident celles et ceux qui en ont le plus besoin; et elle transforme les systèmes en luttant contre les préjugés, en faisant de la sensibilisation et en défendant des politiques et des pratiques qui améliorent la vie de toutes les personnes touchées par les injustices liées au genre.

Cette publication a été créée dans le cadre du projet **Lutter contre la violence numérique fondée sur le genre** de la Fondation canadienne des femmes. Ce projet comble les lacunes en matière de recherche intersectionnelle sur la cyberviolence fondée sur le genre; a élaboré un cours en ligne, renforce les compétences et les connaissances, et fournit des ressources pour participer en toute sécurité dans les espaces numériques; et à mettre fin aux cyberviolences fondées sur le genre; et réunit la société civile ainsi que des décideur-euses pour qu'ils travaillent ensemble à la création d'espaces en ligne plus sécuritaires pour toutes et tous.

Remerciements

Nous remercions les 290 organismes œuvrant pour l'égalité des genres et les 8 058 personnes au Canada qui ont répondu aux enquêtes, ainsi que les 62 personnes qui nous ont fait part de leur expérience de la cyberviolence (fondée sur le genre) dans les groupes de discussion et les entrevues. Leurs voix sont essentielles pour améliorer la sécurité en ligne sur les questions qui touchent au genre au Canada et pour rendre la sphère publique en ligne plus sécuritaire pour toutes et tous.

Nous remercions les nombreuses personnes qui ont rendu possible cette publication grâce à leurs idées, leur travail assidu et leur soutien.

Recherche principale :

Rachel Mansell, Conseillère en recherche

Rédaction du rapport :

Rachel Mansell, Conseillère en recherche

Alexis-Carlota Cochrane, candidate au doctorat et chargée de cours au département de communication et d'arts médiatiques de l'Université McMaster

Contribution à la recherche et au rapport :

Elvira Truglia

Responsable de projet, Lutter contre la violence numérique fondée sur le genre

Contributions supplémentaires au rapport et rédaction de l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre plus :

Suzie Dunn, Julia Falco, Chanel Grenaway, Temma Pinkofsky

Nous remercions les équipes de collecte de données de Leger 360 et CRC Recherche.

La recherche et le rapport ont été supervisés par **Elvira Truglia**, responsable de projet, Lutter contre la violence numérique fondée sur le genre, avec le soutien de **Daphnée Pacas-Gutierrez**, coordonnatrice de projet, Lutter contre la violence numérique fondée sur le genre.

Nous remercions tout particulièrement le comité consultatif du projet Lutter contre la haine numérique fondée sur le genre : **Amanda Arella**, YWCA Canada; **Suzie Dunn**, Law & Technology Institute, Schulich School of Law; **Pamela Hart**, Native Women's Resource Centre of Toronto; **Stephanie Jonsson**, Ontario Digital Literacy and Access Network ; **Rosel Kim**, Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes; **Elishma Noel Kokhar**, Amnistie internationale Canada; **Vivian Lee**, Ontario Digital Literacy and Access Network; **Rachel Mansell**, The Prosperity Project ; **Barbara Perry**, Centre on Hate, Bias and Extremism, Ontario Tech University; **Rhiannon Wong**, Hébergement Femmes Canada.

Deplatforming Misogyny: Report on Platform Liability for Technology-Facilitated Gender-Based Violence

(Khoo, C., 2021) a été une ressource inestimable tout au long de ce projet :

(Un résumé et des recommandations en français sont disponibles à la page <https://www.leaf.ca/fr/publication/deplatforming-misogyny/>)

Traduction par Rachelle Fecteau de Les Traductions Rhizome.

Traduction supplémentaire par **Daphnée Pacas-Gutierrez**, coordonnatrice de projet, Lutter contre la violence numérique fondée sur le genre.

Graphisme par Melontree Studios.

Ce rapport a été généreusement financé par le gouvernement du Canada.



Canada

RÉSUMÉ

La Fondation canadienne des femmes a cherché à comprendre de quelle manière les femmes et les personnes de la diversité de genre au Canada vivent la cyberviolence, surtout dans les communautés mal desservies. L'objectif était de déterminer les effets de la cyberviolence fondée sur le genre et de recommander des solutions pour créer des espaces en ligne plus sécuritaires et encourager des changements systémiques. Cette étude a également exploré les perceptions du public et les manques au niveau des ressources pour soutenir les survivant-es et les organismes qui subissent de la cyberviolence.

Principales constatations

La cyberviolence est très répandue :

- 61 % des femmes et des personnes de la diversité de genre au Canada ont vécu de la cyberviolence, contre 53 % de la population générale.
- Plus de 70 % des incidents de cyberviolence se sont produits au cours des trois dernières années, ce qui révèle une tendance alarmante.

Les groupes mal desservis subissent davantage de préjudices :

- Les personnes noires, autochtones, racialisées, 2SLGBTQIA+, les jeunes (18 à 25 ans) et les personnes en situation de handicap sont les plus souvent visées.
 - + Les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont autochtones ont indiqué que leur identité autochtone était l'une des principales raisons pour lesquelles elles étaient ciblées.
 - + Les femmes noires vivent souvent du harcèlement lié à leur race, à leur genre et à leur couleur de peau.
 - + Les femmes et les personnes de la diversité de genre vivant en situation de handicap sont deux fois plus susceptibles de voir des informations trompeuses publiées à leur sujet.

Les principaux types de cyberviolence :

- Le harcèlement (contact non désiré), les discours haineux, le partage d'images sexuelles indésirables, la traque furtive et l'accès non autorisé à des comptes sont les plus fréquemment signalés.

- 55 % des auteur-trices de préjudices ont été identifiés comme hommes et dans 23 % des cas, la personne survivante ne connaissait pas son genre.

Des effets psychologiques et émotionnels graves

- 43 % des personnes survivantes ont signalé de graves effets sur leur santé mentale, notamment le stress, l'anxiété et la dépression.
- Les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont noires, autochtones, 2SLGBTQIA+ ou en situation de handicap connaissent des taux plus élevés de traumatismes et d'isolement.
- Les jeunes (18 à 25 ans) et les groupes mal desservis sont deux fois plus susceptibles de penser à s'automutiler, d'avoir des idées suicidaires, ou alors de s'automutiler et d'avoir des comportements suicidaires en raison de la cyberviolence.

Le bâillonnement et le désengagement :

- Plus de 50 % des femmes et des personnes de la diversité de genre ont déclaré avoir réduit leur présence en ligne ou s'être autocensurées pour éviter le harcèlement.
- Beaucoup de survivant-es quittent complètement les plateformes, surtout lorsqu'il s'agit de conversations sur les questions de genre, de race ou de justice sociale.

Les organismes œuvrant pour l'égalité des genres sont sous pression :

- 88 % des organismes œuvrant pour l'égalité des genres interrogés ont déclaré avoir subi des menaces en ligne, notamment le piratage, le doxing (partage d'informations personnelles pour causer du tort) et le harcèlement.
- 82 % des organismes travaillent à lutter contre les violences fondées sur le genre, mais plus de 60 % d'entre eux manquent de ressources pour réagir face à la cyberviolence fondée sur le genre.
- Plus de la moitié ont déclaré que leurs employé-es ou bénévoles ont été directement ciblé-es, ce qui a eu des répercussions sur leur sécurité et leur capacité à accomplir leur travail.

Les plateformes et les lacunes sur le plan juridique :

- 48 % des femmes et des personnes de la diversité de genre ont subi de la cyberviolence sur les médias sociaux. Or, le signalement de contenu préjudiciable entraîne souvent peu ou pas de mesures.
- Les forces de l'ordre sont considérées comme inefficaces par 60 % des femmes et des personnes de la diversité de genre qui sont racialisées.
- 71 % des femmes et des personnes de la diversité de genre croient que les espaces de médias sociaux devraient être traités comme des espaces publics et nécessiter de plus grandes protections et porter une plus grande responsabilité.

Recommandations

La cyberviolence fondée sur le genre touche la majorité de la population canadienne. La lutte contre la cyberviolence fondée sur le genre nécessite des priorités transversales :

Responsabilité à l'égard du public :

Reconnaître que 70 % des personnes au Canada considèrent que la lutte contre la cyberviolence fondée sur le genre est une responsabilité partagée et souhaitent voir une collaboration entre les organismes gouvernementaux, les établissements d'enseignement, les systèmes de santé, les entreprises de technologies, les groupes communautaires et les organismes sans but lucratif pour mieux lutter contre ce phénomène.



[Se sentir en sécurité], c'est pouvoir être totalement soi-même et publier à propos de ses états d'âme et de ses opinions politiques sans se faire menacer. En gros, c'est pouvoir parler comme si on était dans un café avec une amie et ne pas se sentir en danger à cause de ce qu'on a publié. »

– Une femme en situation de handicap visible

Santé mentale et sécurité :

Accorder la priorité aux ressources et aux interventions s'attaquant aux répercussions profondes de la cyberviolence fondée sur le genre sur la santé mentale, en particulier pour les femmes noires, les personnes 2SLGBTQIA+, les personnes en situation de handicap et les autres personnes ayant de multiples identités marginalisées, qui signalent des conséquences importantes sur leur santé mentale lorsqu'elles sont la cible de cyberviolence.

Approche intersectionnelle :

Élaborer des interventions ciblées qui reflètent les diverses expériences de cyberviolence fondée sur le genre, par exemple les différences linguistiques et le harcèlement à caractère racial, transphobe et sexuel.

Accroissement des ressources :

Le gouvernement et les entreprises privées doivent fournir plus de fonds et de ressources humaines pour aider à prévenir la cyberviolence fondée sur le genre et à la combattre.

En somme, nous demandons une meilleure sécurité en ligne sur les questions qui touchent au genre au Canada et une sphère publique en ligne plus sécuritaire pour toutes et tous.

La cyberviolence est un problème grave qui touche les femmes, les filles et les personnes de la diversité de genre partout au pays, et en particulier celles ayant de multiples identités marginalisées. Elle nuit à leur sécurité, à leur santé mentale et à leur capacité à participer pleinement à la vie en ligne. La collaboration et la responsabilisation des gouvernements, des entreprises de technologies, des établissements d'enseignement, des organismes sans but lucratif et des communautés sont essentielles pour lutter efficacement contre la cyberviolence fondée sur le genre et rendre les espaces en ligne plus sécuritaires pour toutes et tous.

Mettons fin à la cyber-violence fondée sur le genre



Pour plus d'informations :

canadianwomen.org/fr/mettons-fin-a-la-cyberviolence-fondee-sur-le-genre/

Table des matières

4	Résumé	22	Capacités des organismes œuvrant pour l'égalité des genres
4	Principales constatations	23	Développement des capacités : renforcer les organismes de soutien existants
5	Recommandations		
5	Mettons fin à la cyberviolence fondée sur le genre	25	Politiques, pratiques et interventions
6	Table des matières	25	Élaborer des outils et des ressources axés sur les personnes
7	Contexte	26	Responsabilités des plateformes
7	Résumé du projet Lutter contre la violence numérique fondée sur le genre	27	Cadres législatifs et application de la loi
8	Comprendre la cyberviolence fondée sur le genre		
9	Note terminologique	28	Recommandations et prochaines étapes
10	Méthodologie	28	Recommandations politiques
11	Limites de la recherche	31	À propos des axes de recherche à approfondir
11	Limites de l'échantillonnage	32	Remarque sur le rôle de l'intelligence artificielle générative
11	Méthodes de collecte de données		
11	Portée et étendue des données qualitatives	33	Conclusion
11	Possibilité de biais de désirabilité sociale	33	Mettons fin à la cyberviolence fondée sur le genre
11	Limites temporelles	34	Références
12	La cyberviolence au Canada	36	Annexes
12	Les expériences intersectionnelles de cyberviolence fondée sur le genre		
18	Les effets de la cyberviolence fondée sur le genre		
18	Sécurité émotionnelle et psychologique		
19	Bâillonnement		
20	Sécurité numérique et méfiance		
20	Stratégies numériques		



J'ai un œil paresseux et on s'est moqué de moi [dans la vraie vie] pendant des années. C'est en grande partie ce qui m'a amenée à me cacher [en ligne]. »

– Une femme vivant avec un handicap visible

CONTEXTE

La Fondation canadienne des femmes est la fondation publique du Canada en faveur de l'égalité et de la justice entre les genres. La Fondation construit un Canada égalitaire en transformant des vies grâce à des programmes qui aident les femmes, les filles et les personnes de la diversité de genre à se sortir de la violence et de la pauvreté et à gagner en confiance et en leadership; elle améliore les collectivités en renforçant les organismes et les groupes qui aident celles et ceux qui en ont le plus besoin; et elle transforme les systèmes en luttant contre les préjugés, en faisant de la sensibilisation et en défendant des politiques et des pratiques qui améliorent la vie de toutes les personnes touchées par les injustices liées au genre.

Résumé du projet Lutter contre la violence numérique fondée sur le genre

La cyberviolence désigne toute forme de préjudice psychologique, émotionnel, physique, social ou financier infligé par l'intermédiaire des technologies numériques et des plateformes en ligne. Elle comprend, sans s'y limiter, la cyberintimidation, le harcèlement, le *doxing* (partage d'informations personnelles), le piratage, le partage non consentant d'images intimes, l'hameçonnage, le *trolling* (contrarier ou blesser quelqu'un d'autre en ligne de façon délibérée), le vol d'identité, les discours haineux, la traque furtive et l'exploitation. La cyberviolence a souvent des conséquences négatives sur le sentiment de sécurité, la vie privée et le bien-être, et elle peut se produire sur les plateformes de médias sociaux, les espaces de jeu, les services de messagerie ou d'autres environnements en ligne.

La cyberviolence fondée sur le genre est un type de cyberviolence qui cible de façon disproportionnée les personnes en fonction de leur genre et d'autres aspects interreliés de leur identité. Elle implique souvent du harcèlement, des mauvais traitements ou de l'exploitation ancrés dans le sexisme, la misogynie ou d'autres formes de discrimination fondée sur le genre. Exemples : menaces à caractère sexuel, violence par les images (p. ex. pornodivulgateur ou hypertrucages [deepfakes]),



Ma peur s'est aggravée... Je ne voulais plus quitter la maison. Je ne voulais plus être au bureau de peur qu'ils ne s'y présentent. Je ne voulais plus sortir dans des événements sociaux avec mes amis. »

– Une femme en situation de handicap invisible

traque furtive et discours haineux ciblant les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans, non binaires et autres personnes de la diversité de genre. Les groupes mal desservis, comme les personnes noires, autochtones, racialisées, 2SLGBTQIA+ et en situation de handicap, subissent souvent des formes plus graves et cumulées de cyberviolence fondée sur le genre.

Ce type de préjudice perpétue les inégalités de genre, bâillonne des voix dans les espaces en ligne et restreint la participation à la vie en ligne des personnes visées. La lutte à la cyberviolence fondée sur le genre nécessite une approche intersectionnelle qui permet de comprendre et d'atténuer les effets combinés du sexisme, de la misogynie et d'autres formes de discrimination systémique.

La Fondation souhaitait mieux comprendre comment et pourquoi les femmes et les personnes de la diversité de genre au Canada subissent de la cyberviolence, en vue d'élaborer des ressources pratiques d'apprentissage en ligne et de favoriser des changements systémiques. Ce rapport de recherche fait partie d'un projet plus vaste financé par Patrimoine canadien qui traite de la violence, de la haine et du harcèlement facilités par la technologie et visant les femmes, les filles et les personnes de la diversité de genre. Les objectifs du projet :

- **Comblant les lacunes de la recherche** par l'étude de la cyberviolence et de la cyberviolence fondée sur le genre, notamment leurs répercussions sur les groupes mal desservis et les organismes œuvrant pour l'égalité des genres.

- **Proposer des outils pratiques** aux fins suivantes :
 - + Aider les personnes ciblées à se protéger en ligne;
 - + Outiller les travailleur-euses de première ligne , les groupes de défense des droits et intérêts et les organismes œuvrant pour l'égalité des genres pour qu'ils puissent lutter contre la cyberviolence à laquelle ils sont confrontés et mieux soutenir les survivant-es de cyberviolence fondée sur le genre;
 - + Améliorer la capacité de la population générale au Canada à reconnaître le contenu préjudiciable en ligne, à interagir en toute sécurité dans les espaces en ligne et à contribuer à mettre fin à la cyberviolence fondée sur le genre.
- **Favoriser le changement systémique** en réunissant des décideur-euses, des leaders du domaine des technologies, des chercheur-euses, des groupes de défense des droits et intérêts et des personnes ayant un savoir expérientiel afin de mobiliser les connaissances et les solutions.

Nos principaux axes de recherche :

Expériences de cyberviolence

Les femmes et les personnes de la diversité de genre mal desservies, comme les personnes noires, autochtones et racialisées, les personnes en situation de handicap, les communautés 2SLGBTQIA+ et les jeunes, subissent de la cyberviolence disproportionnée. Cette étude s'attarde sur leurs expériences propres, qui sont souvent ignorées.

Discours public en ligne

La cyberviolence fondée sur le genre fait taire les femmes et les personnes de la diversité de genre et restreint leur voix dans les espaces en ligne. Elle a des répercussions sur les discussions publiques concernant l'égalité entre les genres et accroît la tolérance à l'égard d'idéologies nocives telles que le sexisme et la misogynie. Nos recherches explorent ce que les personnes au Canada pensent et savent de la cyberviolence et de la cyberviolence fondée sur le genre.

Politiques et interventions

Beaucoup de plateformes et de systèmes juridiques ne répondent pas aux besoins des personnes ayant subi des préjudices en ligne. Ces recherches explorent les politiques, les pratiques et les interventions permettant

de mieux appuyer les survivant-es de cyberviolence fondée sur le genre.

Organismes œuvrant pour l'égalité des genres

Les organismes sans but lucratif et les groupes communautaires subissent des attaques directes en ligne et manquent de ressources pour y réagir efficacement. Ces recherches recensent les défis auxquels font face les organismes œuvrant pour l'égalité des genres, de même que leurs stratégies et leurs besoins en ressources pour affronter directement la cyberviolence et pour mieux soutenir les communautés auxquelles elles s'adressent et qui subissent également de la cyberviolence.

Comprendre la cyberviolence fondée sur le genre

Un problème croissant au Canada, la cyberviolence fondée sur le genre cible de façon disproportionnée les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires, en particulier celles ayant plusieurs facteurs identitaires qui se recoupent, comme les personnes noires, autochtones, racialisées, 2SLGBTQIA+, immigrantes, issues de minorités religieuses ou en situation de handicap (Cahill et al., 2024; Fondation canadienne des femmes, 2019; Khoo, 2021; ONU Femmes, 2023). Ces personnes vivent souvent de la cyberviolence en lien avec leurs identités : violences sexistes ou à caractère sexuel à l'encontre des femmes et des personnes de la diversité de genre; violences à caractère raciste à l'encontre de personnes racialisées; et discrimination ciblant des personnes immigrantes, par exemple. Les personnes ayant de multiples identités marginalisées vivent une combinaison de ces violences.

Parmi les formes de cyberviolence fondée sur le genre figurent le doxing (partage d'informations personnelles pour causer du tort), les discours haineux, les menaces, le trolling (contrarier ou blesser quelqu'un d'autre en ligne de façon délibérée), le voyeurisme, l'usurpation d'identité, la traque furtive, la sextorsion et les préjudices liés au partage non consentant d'images et aux hypertrucages (Khoo, 2021). Ces violences sont très présentes sur les plateformes de médias sociaux comme X, Facebook, Instagram, TikTok et YouTube et sont souvent cachées dans du contenu comme les mèmes (Matamoros-

Fernández et Farkas, 2021). Les espaces de jeu en ligne amplifient également le sexisme à caractère racial, surtout pour les femmes de couleur qui se font harceler parce qu'elles ne correspondent pas à la « norme de l'homme blanc » (Gray, 2011; Brisson-Boivin, 2019).

Les études montrent que les groupes mal desservis sont plus exposés :

- Les femmes et les personnes en situation de handicap qui sont autochtones, noires et 2SLGBTQIA+ sont les cibles les plus fréquentes de la cyberviolence (YWCA Canada, 2024).
- Les jeunes en situation de handicap sont près de trois fois plus susceptibles de subir de la cyberviolence que leurs pairs ne vivant pas en situation de handicap (Statistique Canada, 2024b).
- Les personnes noires, les communautés 2SLGBTQIA+ et les personnes juives sont les plus souvent touchées par la cyberviolence (Statistique Canada, 2024b).

Ces violences sont aggravées par les obstacles institutionnels, parmi lesquels le manque de protections juridiques, le manque de services aux victimes qui sont adaptés sur le plan culturel et la faible modération de contenu sur les plateformes en ligne (ONU Femmes, 2023). Les cultures en ligne normalisent de plus en plus la violence discriminatoire, laissant aux survivant·es peu d'options de protection ou de soutien.

Un prisme féministe intersectionnel est essentiel pour mieux comprendre ces questions. L'intersectionnalité, un concept élaboré par Kimberlé Williams Crenshaw, vient

analyser la façon dont les systèmes d'oppression qui se chevauchent, tels que le racisme, le capacitisme et la transphobie, se recoupent avec des facteurs tels que le genre, la race et la classe, pour créer des expériences uniques de préjudices (Crenshaw, 2013). Par exemple, les femmes et les personnes de la diversité de genre appartenant à des groupes mal desservis subissent de la cyberviolence plus grave et plus fréquente (Plan International, 2020; ONU Femmes, 2023).

L'application d'un prisme intersectionnel est indispensable pour aborder les façons distinctes dont la cyberviolence fondée sur le genre affecte les communautés mal desservies. Cette perspective permet d'élaborer des solutions axées sur les survivant·es pour contrer la cyberviolence et ses racines systémiques et de s'assurer que les interventions sont adaptées aux besoins uniques des personnes les plus touchées.

Note terminologique

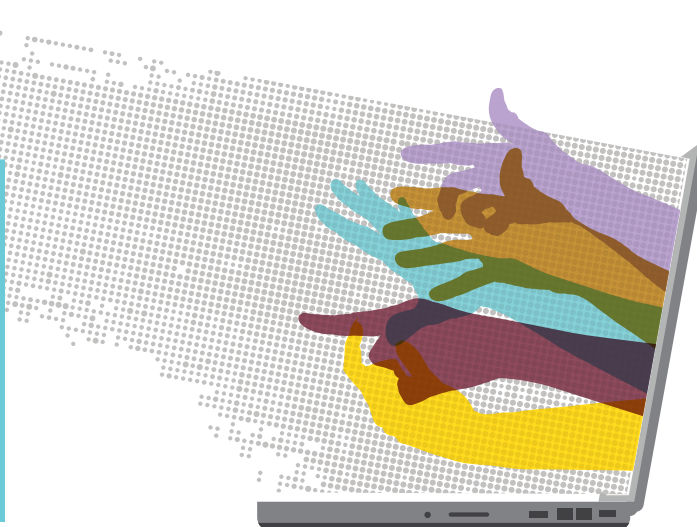
Nos enquêtes et entrevues portaient sur les expériences de violence facilitée par la technologie (VFT) et de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT). Semblables à la cyberviolence et à la cyberviolence fondée sur le genre, la VFT et la VFGFT tiennent compte du fait que diverses formes de technologie peuvent être employées pour causer des préjudices.

Dans le cadre de ce rapport, nous parlons de cyberviolence fondée sur le genre et de cyberviolence, ce qui reflète nos constats selon lesquels la VFT et la VFGFT se produisent dans les espaces numériques et en ligne.

Plus d'informations sur la page



[Haine en ligne et cyberviolence | Fondation canadienne des femmes.](https://www.canadianwomen.org/fr/haine-en-ligne-et-cyberviolence)



MÉTHODOLOGIE

Cette recherche à méthodes mixtes combine enquêtes, groupes de discussion et entrevues afin d'examiner les effets de la cyberviolence fondée sur le genre et de trouver des solutions efficaces. La méthodologie s'articule autour de quatre grands axes : les expériences personnelles; les attitudes du public; les solutions et les mesures de soutien; et les points de vue de la société civile.

- Pour comprendre les expériences personnelles, l'étude a mené des enquêtes représentatives de la population nationale auprès de femmes et de personnes de la diversité de genre, auxquelles se sont ajoutées des groupes de discussion et des entrevues individuelles et en binôme avec des femmes racialisées, des femmes autochtones, des personnes trans et non binaires et des femmes en situation de handicap, ce qui a permis d'obtenir un éclairage nuancé sur leurs expériences et des recommandations de mesures de soutien.
- Les attitudes et les expériences du public ont été étudiées au moyen d'enquêtes nationales représentatives de la population au Canada, lesquelles ont permis d'examiner les perceptions sociétales de l'égalité entre les genres, de la cyberviolence et des expériences individuelles.
- Les enquêtes et groupes de discussion comportaient des questions sur les possibles solutions et systèmes de soutien afin de définir des interventions efficaces et de révéler les lacunes dans les politiques et les pratiques en place.
- Enfin, des enquêtes ont été menées auprès de 290 organismes œuvrant pour l'égalité et la justice entre les genres afin de mieux comprendre leurs difficultés, leurs stratégies et leurs besoins en ressources pour lutter contre la cyberviolence.

Entre août et octobre 2024, 8 058 personnes âgées de 18 ans et plus ont été sondées dans le cadre de deux enquêtes nationales en ligne réalisées en français et en anglais; les données désagrégées ont été analysées selon une approche intersectionnelle pour assurer la prise en compte de diverses perspectives. Les résultats ont été pondérés afin d'assurer une représentation de la population au Canada en fonction du recensement de 2021. Il a notamment fallu suréchantillonner et désagréger les données des groupes

qui sont souvent sous-représentés dans les statistiques, mais surreprésentés au niveau des préjudices, tels que les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont noires, autochtones, racialisées, jeunes (âgées de 18 à 25 ans), 2SLGBTQIA+ ou en situation de handicap.

Des données qualitatives ont été recueillies dans le cadre de 62 entrevues, dont des groupes de discussion et des entrevues individuelles ou en binôme. Les participant·es ont été recruté·es à partir de l'enquête nationale représentative auprès de femmes et de personnes de la diversité de genre; le groupe comprenait des personnes s'identifiant comme étant femmes autochtones, femmes racialisées, personnes trans, personnes non binaires et femmes en situation de handicap.

Toutes les enquêtes nationales et entrevues qualitatives ont été réalisées en collaboration avec Leger 360, une firme canadienne d'étude de marché et de sondage, qui s'est associée à CRC Recherche pour mener l'étude qualitative.

Nous avons également recueilli les points de vue d'organismes œuvrant pour l'égalité et la justice entre les genres en novembre 2024 à l'aide d'une enquête en ligne disponible dans les deux langues officielles. L'enquête a été conçue par la Fondation et administrée via SurveyMonkey.

La préparation de l'enquête et son analyse ont été guidées par une revue de la littérature grise portant sur la recherche communautaire et le leadership éclairé; des études examinées par les pairs; des données juridiques et gouvernementales; et des données du recensement, garantissant ainsi une approche éclairée par la communauté et fondée sur des données probantes.

Cette approche méthodologique complète intègre des données quantitatives et qualitatives et met de l'avant des expériences personnelles et des perspectives intersectionnelles de manière à présenter des recommandations qui sont applicables et à susciter des changements systémiques.



Limites de la recherche

La méthodologie de recherche présente certaines limites possibles qui pourraient affecter les résultats et sa généralisabilité :

Limites de l'échantillonnage

- **Représentation des groupes mal desservis :** Le suréchantillonnage et la désagrégation des données visaient à recueillir les points de vue des groupes sous-représentés (p. ex., les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont noires, autochtones, racialisées, jeunes [18 à 25 ans], 2SLGBTQIA+ ou en situation de handicap). Cette approche peut toutefois encore laisser échapper des informations sur certains sous-groupes plus petits ou moins visibles.
- **Biais d'autosélection :** Les participant-es aux entrevues et aux groupes de discussion ont été recruté-es parmi les répondant-es à l'enquête. Les personnes qui ont choisi de participer pourraient avoir des expériences ou des points de vue différents de ceux des personnes qui n'ont pas participé, ce qui pourrait fausser les résultats.
- **Limites géographiques :** Bien que l'enquête soit représentative de la population au Canada, elle peut ne pas refléter pleinement toutes les différences régionales ou locales, surtout en milieu rural ou éloigné.

Méthodes de collecte de données

- **Utilisation d'enquêtes en ligne :** L'étude a eu recours à des enquêtes en ligne, ce qui peut avoir exclu les personnes n'ayant pas un accès fiable à internet ou celles qui évitent les espaces en ligne en raison de préjudices subis par le passé.
- **Accessibilité linguistique :** Les enquêtes n'étaient disponibles qu'en français et en anglais, ce qui peut avoir exclu les perspectives des personnes qui parlent principalement d'autres langues, comme les personnes immigrantes et réfugiées.

Portée et étendue des données qualitatives

- **Taille de l'échantillon pour les entrevues :** 62 entrevues ont été réalisées, un petit nombre par rapport à la taille de la population étudiée. Il se peut que la diversité des expériences de différents groupes ne soit pas bien représentée.
- **Accent mis sur certains groupes :** Les entrevues et les groupes de discussion étaient axés sur certaines populations mal desservies, ce qui peut avoir involontairement laissé de côté d'autres groupes mal desservis.

Possibilité de biais de désirabilité sociale

- **Attitudes du public :** Les répondant-es aux enquêtes pourraient avoir donné des réponses socialement acceptables au lieu d'exprimer leurs véritables sentiments ou expériences, ce qui pourrait affecter l'exactitude des résultats.

Limites temporelles

- **Durée de la collecte de données :** Les données ont été recueillies entre août et novembre 2024. Ce court laps de temps ne fournit qu'un aperçu des expériences et des attitudes et pourrait ne pas tenir compte de la saisonnalité ou de l'évolution des tendances en matière de cyberviolence.

En soulignant ces limites, nous espérons que les personnes qui lisent le présent rapport comprendront mieux le contexte des résultats et qu'elles se serviront de ce rapport pour orienter de prochaines recherches et actions.

LA CYBERVIOLENCE AU CANADA

Au cours des trois dernières années, 54 % des femmes et des personnes de la diversité de genre au Canada et 50 % de la population au Canada ont vécu de la cyberviolence.

Nos recherches montrent qu'une personne sur deux au pays a subi de la cyberviolence au cours des trois dernières années, les femmes et les personnes de la diversité de genre étant plus nombreuses à en vivre.

Depuis 2021, les femmes et les personnes de la diversité de genre au Canada subissent de plus en plus de cyberviolence fondée sur le genre et de violence facilitée par la technologie, traduisant la montée de la polarisation et de la haine à l'échelle mondiale. La technologie continue d'amplifier et de faire évoluer ces préjugés. La cyberviolence fondée sur le genre s'étend aux jeux vidéo en ligne, une sphère dans laquelle les femmes de couleur vivent du sexisme à caractère racial parce qu'elles ne correspondent pas à la « norme de l'homme blanc » (Gray, 2011; Brisson-Boivin, 2019). L'intelligence artificielle (IA) générative est par ailleurs venue aggraver la cyberviolence fondée sur le genre, par exemple avec la création de fausses images explicites ou l'automatisation du harcèlement, des actes qui requièrent peu de compétences techniques (Narvali et al., 2023; Chowdhury et Lakshmi, 2023).

La pandémie de COVID-19 a accéléré le recours au numérique, ce qui a entraîné une hausse de l'exposition à la haine et au harcèlement en ligne, surtout pour les personnes racialisées, autochtones et LGBTQI+ (Centre for International Governance Innovation, 2023; ONU Femmes, 2023). Au Canada, ces préjugés se recoupent avec des problèmes systémiques tels que le racisme, le colonialisme et les inégalités entre les genres, ce qui vient aggraver les effets sur les communautés mal desservies. La cyberviolence est le reflet des inégalités dans le monde réel, et exclut encore davantage les femmes et les personnes de la diversité de genre des espaces en ligne et des espaces publics (Brisson-Boivin, 2019; Henry et Witt, 2024).

LES EXPÉRIENCES INTERSECTIONNELLES DE CYBERVIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

Plus de 60 % des femmes et des personnes de la diversité de genre au Canada ont subi de la cyberviolence fondée sur le genre.

La cyberviolence fondée sur le genre affecte de manière disproportionnée les femmes et les personnes de la diversité de genre, surtout celles qui sont noires, autochtones, racialisées, en situation de handicap, jeunes, 2SLGBTQIA+ et autrement marginalisées. Nos recherches ont montré que ces groupes subissent des taux plus élevés de cyberviolence fondée sur le genre et qu'ils sont plus fortement ciblés dans les espaces en ligne. Plus de 60 % des femmes et des personnes de la diversité de

Tableau 1: Expériences de cyberviolence fondée sur le genre

	Femmes au Canada	Personne noire	Personne autochtone	Personne racialisée	2ELGBTQIA+	En situation de handicap	18-25 ans
Être répétitivement contacté-e par quelqu'un dont vous ne souhaitez pas le contact	35 %	45 %	50 %	42 %	44 %	45 %	46 %
Que l'on vous parle d'une manière qui vise à vous faire honte ou à vous rabaisser parce que vous exprimez vos opinions ou partagez des contenus personnels ou politiques (p. ex. insultes, commentaires négatifs)	29 %	31 %	46 %	33 %	40 %	44 %	32 %
Images sexuelles non désirées envoyées à vous	24 %	28 %	41 %	29 %	35 %	32 %	45 %
Être traité-e de noms discriminatoires ou de termes culturels désobligeants (p. ex. des termes sexistes ou racistes)	21 %	33 %	39 %	34 %	31 %	30 %	25 %
Quelqu'un qui accède sans autorisation à un appareil ou à des comptes de médias sociaux vous appartenant	19 %	20 %	30 %	23 %	27 %	26 %	23 %

Source: Sondage auprès des femmes et des personnes de la diversité de genre au Canada.

Tableau 2: Auteur·trices des incidents : En fonction du genre

	Femmes au Canada	Personne noire	Personne autochtone	Personne racialisée	2ELGBTQIA+	En situation de handicap	18-25 ans
Homme	55 %	62 %	58 %	57 %	53 %	56 %	61 %

Source: Sondage auprès des femmes et des personnes de la diversité de genre au Canada.

genre au pays ont indiqué avoir subi de la cyberviolence fondée sur le genre; 70 % de ces violences ont été vécues dans les trois dernières années. Nos recherches ont révélé les formes les plus courantes de cyberviolence fondée sur le genre : se faire contacter à répétition par une personne indésirable (harcèlement); se faire humilier ou rabaisser pour avoir exprimé des opinions ou du contenu personnel ou politique; recevoir des images à caractère sexuel non désirées; se faire traiter de noms discriminatoires ou de termes culturels désobligeants; et

accès sans permission par autrui à ses appareils ou à ses comptes de médias sociaux.

Lorsqu'on leur a demandé si elles connaissaient le genre de la personne ayant causé le préjudice, 55 % des femmes et des personnes de la diversité de genre ont déclaré qu'il s'agissait d'un homme, contre 32 % ayant déclaré que le préjudice avait été causé par une femme; 23 % ne connaissaient pas le genre de la personne; et 2 % ont déclaré que le préjudice avait été causé par une personne d'un autre genre.



55 %

des auteurs de cyberviolence fondée sur le genre sont des hommes.

Les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont noires, autochtones, racialisées, âgées de 18 à 25 ans ou en situation de handicap sont plus susceptibles d'être ciblées par des hommes.

Les hommes étaient également moins susceptibles d'intervenir lorsqu'ils étaient témoins de cyberviolence perpétrée contre des femmes ou des personnes de la diversité de genre, par comparaison au taux d'intervention des femmes et des personnes de la diversité de genre.

Nous avons demandé aux femmes et aux personnes de la diversité de genre au Canada qui ont vécu de la cyberviolence fondée sur le genre si elles avaient été ciblées en raison d'un aspect particulier de leur personne. Les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont également noires, autochtones, racialisées, jeunes, 2SLGBTQIA+ ou en situation de handicap ont été ciblées le plus souvent en raison de leur genre ou d'un aspect d'elles-mêmes qui reflète leur identité, comparativement aux femmes et aux personnes de la diversité de genre au Canada. Par exemple, les femmes et les personnes de la diversité de genre autochtones ont indiqué que leur identité autochtone était l'une des trois principales raisons expliquant la cyberviolence



**Je trouve qu'en tant que femmes et minorités visibles, nous avons de plus en plus de choses à faire de nos jours pour nous protéger, pour nous sentir en sécurité en ligne... Par exemple, lorsque je vends des choses [en ligne], je dois changer ma photo pour une image de mes chats. »
(modifié par souci de clarté)**

– Une femme autochtone en situation de handicap

fondée sur le genre qu'elles avaient subi; de la même manière, les femmes et les personnes de la diversité de genre qui font partie des communautés 2SLGBTQIA+ ont indiqué que leur orientation sexuelle faisait partie des trois grandes raisons.

Nous avons posé la même question à la population canadienne : si elles ont vécu de la cyberviolence, ont-elles été ciblées en raison d'un aspect particulier de leur personne? Nous avons constaté que la cyberviolence est souvent liée à des facteurs identitaires, au même titre que la cyberviolence fondée sur le genre. Par exemple, les personnes noires au Canada citent la race, la couleur de peau et l'origine ethnique ou la culture comme les trois principales raisons pour lesquelles elles ont été la cible de cyberviolence; les personnes en situation de handicap invisible au Canada citent pour leur part un handicap physique, cognitif ou un problème de santé mentale.

Ces résultats indiquent clairement que les expériences de cyberviolence et de cyberviolence fondée sur le genre sont directement liées aux identités intersectionnelles. Cette constatation illustre le besoin de mesures de soutien et d'interventions adaptées, point qui sera abordé plus en détail à la section Recommandations.

Trois grandes raisons invoquées pour la cyberviolence (fondée sur le genre) subie

	Femmes au Canada		Population générale au Canada	
			Population générale	Hommes
Dans l'ensemble	1	Genre	1	Genre
	2	Opinions sur des questions sociales	2	Opinions sur des questions sociales
	3	Taille ou poids/âge	3	Taille ou poids
Personnes noires	1	Race	1	Race
	2	Genre	2	Origine ethnique ou culture
	3	Origine ethnique ou culture	3	Couleur de peau
Personnes autochtones	1	Genre	1	Genre
	2	Identité autochtone	2	Taille ou poids
	3	Taille ou poids	3	Race/Orientation sexuelle
Personnes racialisées	1	Genre	1	Race
	2	Origine ethnique ou culture	2	Origine ethnique ou culture
	3	Race	3	Genre
Personnes en situation de handicap invisible	1	Genre	1	Genre
	2	Opinions sur des questions sociales ou politiques	2	Opinions sur des questions sociales ou politiques
	3	Handicap physique, cognitif ou problème de santé mentale/Taille ou poids	3	Handicap physique, cognitif ou problème de santé mentale
Personnes en situation de handicap visible	1	Opinions sur des questions sociales ou politiques	1	Opinions sur des questions sociales ou politiques
	2	Genre	2	A physical, mental health or cognitive disability
	3	Handicap physique, cognitif ou problème de santé mentale	3	Genre
Jeunes (18 à 25 ans)	1	Genre	1	Genre
	2	Taille ou poids	2	Race/Caractéristiques physiques
	3	Apparence physique	3	Origine ethnique ou culture
Personnes 2SLGBTQIA+	1	Genre	1	Genre
	2	Opinions sur des questions sociales ou politiques	2	Opinions sur des questions sociales ou politiques
	3	Orientations sexuelle	3	Taille ou poids

Source: **Sondage auprès des femmes et des personnes de la diversité de genre au Canada** ; **Sondage auprès de la population générale au Canada**



Tableau 3: Impacts des incidents

	Femmes au Canada	Personne noire	Personne autochtone	Personne racialisée	2SLGBTQIA+	En situation de handicap	18-25 ans
Online harassment because of your gender, race, sexual orientation, disability, gender expression, etc	13 %	17 %	28 %	21 %	25 %	21 %	21 %

Source: **Sondage auprès des femmes et des personnes de la diversité de genre au Canada.**

Les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont noires et racialisées

étaient le plus souvent ciblées en raison de leur race, de leur genre, de leur origine ethnique ou de leur culture. Lors des entrevues, beaucoup de participant·es ont déclaré avoir vécu des microagressions en lien avec leur identité raciale, notamment des cas documentés de femmes noires qui ont subi de la haine en ligne en raison de leur couleur de peau, et des participant·es asiatiques qui ont reçu de la haine en raison de leur nom d'origine asiatique. Des femmes asiatiques ont également déclaré avoir vécu du

harcèlement en ligne fondé sur des stéréotypes raciaux voulant qu'elles soient « fragiles, soumises ou dociles ».

Quant aux femmes et aux personnes de la diversité de genre qui sont autochtones,

elles étaient le plus souvent ciblées en raison de leur genre, de leur taille ou de leur poids, et de leurs opinions sur des questions sociales ou politiques. Bien que les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont autochtones aient indiqué pendant les entrevues qu'elles étaient principalement ciblées en raison de leur genre, elles ont également mentionné qu'elles choisissent souvent de dissimuler leur identité autochtone afin d'éviter la haine en ligne. Elles ont également déclaré avoir ressenti le besoin de réagir à la violence sous l'effet de la colère ou d'un besoin de se défendre. Si certain·es ont réussi à contrer les comportements prédateurs en ligne, beaucoup ont indiqué que le fait de réagir tend à aggraver le cycle de la cyberviolence. Les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont autochtones étaient également deux fois plus susceptibles de recevoir des images à caractère sexuel non désirées et de recevoir des menaces physiques en ligne que les femmes et les personnes de la diversité de genre qui ne sont pas autochtones.

Les femmes et les personnes de la diversité de genre en situation de handicap

étaient plus susceptibles d'être ciblées en raison de leur genre, de leur taille ou de leur poids, de leurs opinions sur des questions sociales ou politiques, et de leur handicap physique, cognitif ou d'un problème de santé mentale. Par ailleurs, les femmes en situation de handicap invisible subissent généralement plus de cyberviolence que les femmes en situation de handicap visible. Lors des entrevues, les femmes et les personnes de la diversité de genre en situation de



Le harcèlement en ligne lié à des identités

comme le genre, la race, l'orientation sexuelle, la situation de handicap et l'expression de genre était plus susceptible d'être dirigé vers les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont noires, autochtones, racialisées, 2SLGBTQIA+, en situation de handicap ou âgées de 18 à 25 ans (comparativement aux femmes et aux personnes de la diversité de genre au Canada qui n'ont pas ces identités).

handicap ont indiqué qu'elles se sentaient principalement visées parce qu'elles étaient des femmes, et que leur situation de handicap exacerbait ces expériences. Beaucoup de personnes interrogées se sont senties freinées dans leur recherche d'aide en raison de barrières psychologiques ou d'un sentiment d'embarras. Les participant-es aux entrevues vivant avec un handicap ont indiqué souvent préférer ne pas révéler cette partie de leur identité en raison de la discrimination en ligne subie par le passé. Elles sont également moins susceptibles de signaler une inconduite dans un cadre professionnel par crainte de perdre leur emploi que les personnes qui ne vivent pas en situation de handicap. Les femmes et les personnes de la diversité de genre en situation de handicap ont indiqué souvent se sentir déconnectées des ressources et éprouver le besoin de cacher leurs vulnérabilités, car elles pensaient être désavantagées par rapport aux personnes ne vivant pas en situation de handicap. Elles étaient deux fois plus susceptibles de voir des informations trompeuses publiées à leur sujet en ligne que les personnes sans handicap.

Les femmes et les personnes de la diversité de genre 2SLGBTQIA+ ont indiqué que leur genre, leurs opinions sur des questions sociales ou politiques et leur orientation sexuelle étaient les principales raisons expliquant leur expérience de la haine en ligne. En entrevue, les personnes trans et non binaires portant un nom féminin ont indiqué qu'elles pensaient vivre davantage de harcèlement que les personnes portant un nom masculin. Elles ont exprimé une frustration à l'égard des systèmes de modération automatisés, estimant qu'ils suppriment injustement le contenu relatif à l'identité de genre, ce qui empêche d'importantes discussions d'avoir lieu. Le fait d'enlever la priorité à ce type de contenu ou de l'invisibiliser ne déclenche pas nécessairement de la haine, mais donne tout de même un sentiment d'oppression, car des voix sont systématiquement marginalisées. Les publications employant les mots « queer » ou « gai » qui ont été reléguées au second plan ou qui ont été moins souvent mises de l'avant sont des exemples de bâillonnement en ligne. Malgré les difficultés rencontrées en ligne, les personnes bisexuelles, trans et non binaires ont indiqué que les groupes de soutien par les pairs étaient des ressources indispensables permettant de nouer des liens avec d'autres personnes, offrant un sentiment de solidarité et aidant à lutter contre l'isolement et les contrecoups.

Les jeunes femmes et les jeunes personnes de la diversité de genre (18 à 25 ans) étaient deux fois plus susceptibles que les autres groupes d'âge de vivre de la cyberviolence fondée sur le genre sur les médias sociaux de partage d'images comme Instagram et de



Lorsque je joue à des jeux en ligne, j'utilise généralement mon vrai nom, qui sonne un peu asiatique. Il y a beaucoup de gars en ligne qui fétichisent les femmes asiatiques. Ça fait sans aucun doute partie du type de harcèlement qu'on subit. J'ai donc arrêté d'utiliser mon vrai nom. »

– Une femme racialisée



Je n'aime pas utiliser d'avatar (représentation de soi-même en emoji, ou Bitmoji) parce que je ne veux pas afficher mon visage brun. »

– Une femme autochtone



Lorsqu'on a déjà subi des violences émotionnelles et sexuelles dans son enfance, il est difficile de se faire dire des choses pareilles [des avances sexuelles non consenties].

– Une femme vivant avec un handicap invisible

partage de vidéo comme Snapchat, TikTok et YouTube. Il est important que les entreprises de médias sociaux comme celles précédemment nommées mettent en place des politiques de modération de contenu adéquates et réactives qui sont adaptées aux jeunes. Les jeunes étaient deux fois plus susceptibles que les autres groupes d'âge d'être ciblé-es par le partage d'images explicites non consenties et de voir des images d'elles ou d'eux nu-es ou à caractère sexuel partagées ou publiées en ligne sans leur permission.

Nos recherches ont montré que le fait de cibler des personnes en fonction d'aspects de leur identité, en particulier leur genre, leur race, leurs opinions sur des questions sociales et politiques, leur orientation sexuelle, leur situation de handicap, leur origine ethnique et leur culture, avait des répercussions importantes sur les expériences de cyberviolence des femmes et des personnes de la diversité de genre, ce qui montre l'importance d'aborder la cyberviolence selon une approche intersectionnelle.

LES EFFETS DE LA CYBERVIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

La cyberviolence fondée sur le genre a fortement nui au sentiment de sécurité en ligne et hors ligne des femmes et des personnes de la diversité de genre. Plus de 85 % des femmes et des personnes de la diversité de genre au Canada et plus de 70 % des personnes vivant au Canada ont déclaré qu'elles considéraient que la plupart des formes de cyberviolence fondée sur le genre sont extrêmement préjudiciables; c'est le cas, par exemple, du partage non consentant d'images personnelles de nudité ou à caractère sexuel, des menaces physiques, du chantage, de la sextorsion, du harcèlement en réseau, de la surveillance, de la localisation ou de l'espionnage, et du doxing. La peur de subir l'une de ces formes de cyberviolence a poussé des femmes et des personnes de la diversité de genre à s'autocensurer et à se retirer complètement de la sphère publique en ligne, ce qui compromet l'égalité entre les genres et la participation à la vie démocratique. Le fait que la majorité s'accorde à dire que ces expériences sont néfastes vient renforcer l'importance de s'y attaquer.

Sécurité émotionnelle et psychologique

Environ deux femmes et personnes de la diversité de genre au Canada sur trois pensent que le contenu en ligne qui menace leur sécurité psychologique et émotionnelle va en augmentant. Parmi les femmes et les personnes de la diversité de genre qui ont vécu de la cyberviolence fondée sur le genre, 43 % ont déclaré que leur santé mentale avait été gravement affectée, notamment par le stress, l'anxiété ou la dépression. Les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont noires, autochtones, racialisées, 2SLGBTQIA+ ou en situation de handicap étaient plus susceptibles de subir des effets négatifs sur leur santé mentale.

De plus, les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont noires, autochtones, racialisées, 2SLGBTQIA+ ou en situation de handicap ont déclaré

« Après l'incident haineux [que j'ai vécu] sur PlayStation, j'ai changé mon nom pour "Jesse", qui pourrait être féminin ou masculin, mais je n'allume pas mon micro pour que les gens ne sachent pas si je suis un homme ou une femme, juste pour éviter toute forme de haine ciblée. »

– Une personne trans et non binaire

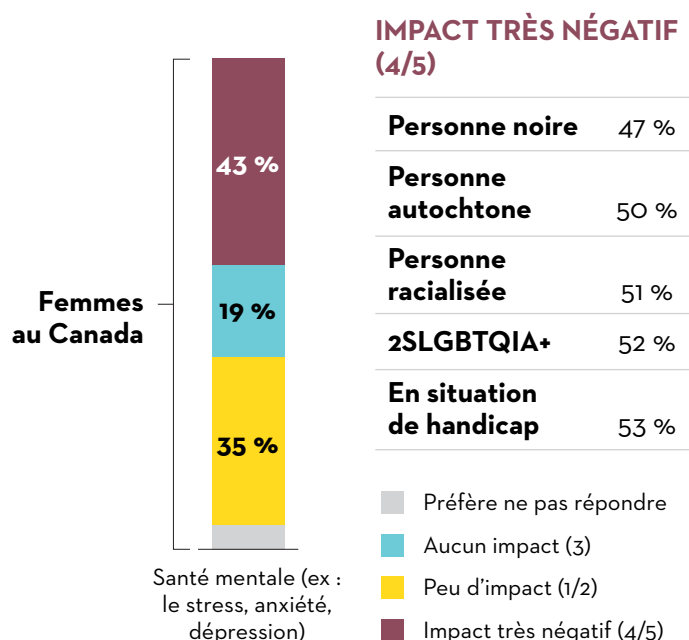
avoir vécu de la discrimination et s'être senties exclues, isolées ou indésirables dans les espaces en ligne. Comparativement aux femmes et aux personnes de la diversité de genre qui ne partagent pas ces identités, ces groupes étaient plus susceptibles de ressentir de la honte, de souffrir de traumatismes et d'avoir des préoccupations pour leur sécurité à la suite d'actes de violence en ligne. Fait notable, les femmes noires étaient deux fois plus susceptibles que les autres groupes de voir leur désir de vivre affecté par la cyberviolence fondée sur le genre. Les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont jeunes, autochtones, racialisées, 2SLGBTQIA+ ou en situation de handicap étaient deux fois plus susceptibles de penser à s'automutiler, d'avoir des idées suicidaires, ou alors de s'automutiler et d'avoir des comportements suicidaires en raison de la cyberviolence fondée sur le genre.

Bâillonnement

Au Canada, 50 % des femmes et des personnes de la diversité de genre estiment que le contenu encourageant la violence physique à l'endroit des femmes et des personnes de la diversité de genre est à la hausse. Cette forme de cyberviolence fondée sur le genre bâillonne beaucoup de femmes, de filles et de personnes bispirituelles, trans et non binaires et menace leur liberté d'expression. Les femmes et les personnes de la diversité de genre au Canada ont indiqué qu'elles ne se sentent pas à l'aise d'interagir avec du contenu offensant en ligne et qu'elles ne trouvent pas utile de répondre aux personnes qui publient du contenu négatif à leur sujet en ligne.



Tableau 4: Impacts des incidents sur les femmes et les personnes de la diversité de genre



Note: Les femmes et les personnes de la diversité de genre au Canada ont mesuré l'impact sur leur santé mentale sur une échelle de 1 à 5.

Source: **Sondage auprès des femmes et des personnes de la diversité de genre au Canada.**



La haine et la toxicité qu'on retrouve en ligne ne font que faire grimper mon anxiété. À un point tel que j'ai pratiquement arrêté [de publier en ligne]. »

– Une femme en situation de handicap invisible



Au Canada, 3 femmes et personnes de la diversité de genre sur 5 considèrent que le harcèlement, **la haine et la violence en ligne sont aussi dangereux que hors ligne**, ce qui montre que la vie en ligne est un reflet de la vie hors ligne. Ce constat est particulièrement vrai lorsque la technologie est utilisée pour poursuivre hors ligne la violence fondée sur le genre.

Dans les groupes de discussion et les entrevues, les participant-es ont indiqué avoir réduit leurs interactions en ligne en raison du harcèlement qu'on y retrouve. Il a également été question d'autocensure, comme éviter des sujets controversés, s'abstenir de partager des images personnelles et limiter l'expression de ses opinions afin d'éviter le harcèlement. Cela a conduit beaucoup de femmes et de personnes bispirituelles, trans et non binaires à filtrer ou à restreindre les commentaires sur leurs pages, à s'autocensurer, à limiter leur utilisation d'internet et, enfin, à quitter complètement les plateformes par peur de la haine en ligne et de ses manifestations hors ligne.

Sécurité numérique et méfiance

Les inquiétudes entourant la protection des renseignements personnels en ligne et l'intégrité des plateformes compromettent également le sentiment de sécurité des femmes et des personnes de la diversité de genre. Pour les personnes interrogées, se sentir en sécurité en ligne signifie avoir la liberté de s'exprimer sans craindre l'intimidation, les commentaires négatifs ou les menaces. Elles recherchent un espace exempt de jugement où elles peuvent être elles-mêmes, sans craindre d'être prises pour cible en ligne et hors ligne.

Les participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont indiqué que la sécurité numérique signifie également avoir l'assurance que la personne avec laquelle ils communiquent en ligne est bien celle qu'elle prétend être, préférant n'interagir qu'avec des comptes vérifiés ou connus. Cela est particulièrement pertinent pour les auteur-trices de cyberviolence qui se présentent sous une fausse identité.

Si l'anonymat en ligne pose des risques, le fait de devoir révéler son identité en présente également. Certain-es internautes adoptent d'autres identités en ligne pour s'exprimer et se protéger. Par exemple, les travailleur-euses du sexe se servent souvent de pseudonymes pour protéger leur vie privée et tracer une frontière entre vie personnelle et vie professionnelle (Pivot Legal Society, 2021). Les personnes trans ou non binaires et les personnes de la diversité de genre qui n'emploient plus leur nom de naissance (leur prénom assigné à la naissance) pourraient utiliser en ligne des noms et pronoms qui diffèrent de ceux figurant sur les pièces



Les personnes utilisent différents pseudonymes. Elles ne publient pas nécessairement sous leur propre nom. Elles se sentent plus libres de tenir des propos haineux parce qu'elles n'ont pas à les assumer. »

- Une femme en situation de handicap visible

d'identité. La Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) précise que le non-respect du nom et du pronom choisis par la personne peut constituer une discrimination en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario (CDPO, 2023). Dans le même ordre d'idées, Egale Canada (2021) souligne que l'utilisation du bon nom et du bon pronom est primordiale pour affirmer l'identité et la sécurité des personnes 2SLGBTQI+, surtout dans les espaces en ligne.

Les personnes interrogées s'inquiètent aussi de la protection des renseignements personnels sur les plateformes de médias sociaux populaires comme Instagram, Facebook et TikTok. Elles ont indiqué craindre l'accès non autorisé à des informations personnelles, à leur adresse personnelle et même aux renseignements scolaires de leurs enfants. Ces inquiétudes traduisent une profonde méfiance à l'égard des espaces en ligne, en particulier les plateformes de médias sociaux, les applications de messagerie et les forums publics, ce qui entraîne une augmentation du scepticisme entourant la sécurité de ces environnements et les formes de préjudices possibles.

Stratégies numériques

Les participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont parlé de stratégies pour lutter contre la cyberviolence fondée sur le genre. Réponses les plus courantes : bloquer ou masquer des comptes; appliquer plus de paramètres de confidentialité sur son compte; prendre une pause des médias sociaux; arrêter de

publier sur certaines plateformes ou réduire le nombre de ses publications; et supprimer ou désactiver son compte. Les participant-es ont reconnu que si le fait de bloquer les auteur-trices des préjudices est une tactique efficace pour mettre fin à la cyberviolence vécue, il s'agit toutefois d'une solution temporaire qui ne les empêche pas de cibler d'autres personnes ou de se servir d'autres comptes pour entrer en contact avec les survivant-es qui les ont bloqués. L'option de bloquer des comptes ou des contenus préjudiciables oblige par ailleurs la personne lésée à se protéger elle-même, alors que la personne qui a causé du tort n'a pas de comptes à rendre.

Une autre stratégie employée par les participant-es : masquer des mots néfastes afin de filtrer la haine ou la négativité sur leurs plateformes de médias sociaux. Cette stratégie serait par contre facilement contournée par les auteur-trices de préjudices qui, par exemple, pourraient créer un nouveau compte ou modifier légèrement leur nom. Beaucoup de participant-es s'efforçaient de se servir des algorithmes de la plateforme pour filtrer ce qui s'affiche sur leur fil et ainsi avoir un certain contrôle sur le contenu qui s'affiche.

Comme pour le fait de masquer les mots néfastes, ces stratégies demeurent susceptibles au contenu préjudiciable. Les participant-es qui jouent à des jeux vidéo ont indiqué éviter les interactions verbales afin de limiter l'exposition à la violence verbale lorsque leur voix

pouvait être reconnue comme féminine ou appartenant à une personne autochtone, 2SLGBTQIA+ ou racialisée. Les participant-es ont également renforcé leurs paramètres de confidentialité afin d'éviter les cyberviolences, mais comme pour beaucoup d'autres stratégies évoquées, cela ne permet pas de s'attaquer aux causes profondes de la cyberviolence fondée sur le genre, comme le racisme, la transphobie et la misogynie. Ces stratégies font également reposer la responsabilité d'agir sur les épaules des survivant-es et ne contraignent pas les personnes qui commettent la cyberviolence à modifier leur comportement.

La peur de la cyberviolence et de ses conséquences dans le monde réel, comme la traque furtive ou la violence physique, a entraîné une réduction des discussions sur les questions de genre en ligne et hors ligne. Lorsque ces conversations ont lieu en ligne, par exemple sur les droits des jeunes trans, les voix des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans et non binaires sont souvent absentes parce qu'elles craignent d'être la cible de trolls ou d'autres agresseur-euses. En poussant les personnes à quitter les plateformes ou à craindre de recevoir des menaces si elles discutent des réalités de la cyberviolence fondée sur le genre dans les espaces publics, la cyberviolence ne fait pas que bâillonner les personnes : elle décourage aussi la tenue d'un dialogue sur la cyberviolence fondée sur le genre de façon générale.



J'aime sélectionner ce qui fait partie de mon expérience personnelle. Je ne m'abonne pas à des personnes dont le contenu ne me plaît pas, et mon compte personnel demeure privé. Les gens que je ne connais pas, je ne les accepte pas en tant qu'abonnés. Ça me permet de contrôler ce que je vois. »

- Une femme racialisée



Je [n'accepte pas] ta demande d'amitié à moins que tu sois l'ami-e d'un-e ami-e... C'est comme ça que je me protège. Je n'accepte que les personnes que je connais et je me limite à ce qui m'est familier. »

- Une femme en situation de handicap invisible

CAPACITÉS DES ORGANISMES ŒUVRANT POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

Notre enquête auprès d'organismes œuvrant pour l'égalité des genres permet de mieux comprendre la réalité du secteur en matière de cyberviolence fondée sur le genre, de même que ses apprentissages et ses besoins en ce sens, ce qui vient combler une lacune importante dans la littérature propre au Canada. Les organismes sondés incluent des groupes communautaires et des organismes sans but lucratif axés sur la violence fondée sur le genre, la prestation de services, le développement économique, l'éducation et la défense des droits.

Au Canada, les organismes œuvrant pour l'égalité des genres jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les cyberviolences fondées sur le genre tout en étant souvent elles-mêmes la cible de ces violences. Les organismes populaires et communautaires qui soutiennent les femmes, les personnes de la diversité de genre, les jeunes, les personnes 2SLGBTQIA+ et les communautés racialisées subissent du harcèlement en ligne, du piratage et du doxing, des actes qui nuisent à leurs activités et à leur sécurité. En effet, plus de 88 % des organismes interrogés ont subi des menaces et de l'intimidation en ligne liées à leur travail ou à leur lieu de travail (l'organisme lui-même ou une personne représentant l'organisme).

Malgré ces difficultés, les organismes déploient des efforts pour combattre la cyberviolence fondée sur le genre en fournissant des ressources et de la formation et en défendant des politiques. Leur travail illustre le besoin urgent de solutions systémiques qui protègent à la fois les personnes et les organismes contre la cyberviolence.

Parmi les participant·es à l'enquête de la Fondation, 82 % ont indiqué que la violence fondée sur le genre est au cœur de leur travail. Plus de 68 % ont indiqué que leur travail vise à contrer la cyberviolence fondée sur le genre ou à soutenir les personnes qui ont subi de la

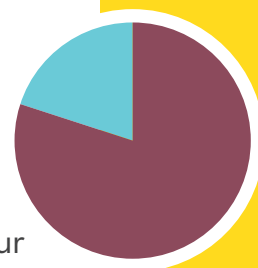
PLUS DE 55 %
des organismes interrogés
ont été contactés à plusieurs
reprises par une personne
indésirable (l'organisme ou
une personne représentant
l'organisme).

53 %

Parmi les organismes interrogés, 53 % doivent gérer, dans le cadre de leur travail, des « **problèmes d'espionnage et de surveillance par piratage de compte ou interception de communications privées** ».

8 SUR 10

Huit organismes sur dix indiquent que des membres des communautés qu'elles servent ont subi de la cyberviolence fondée sur le genre.



cyberviolence. Les organismes sondés ont également vécu directement de la cyberviolence fondée sur le genre.

Plus de la moitié des répondant-es ont indiqué que des employé-es ou des bénévoles de leur organisme ont subi de la cyberviolence fondée sur le genre en conséquence directe de leur travail en faveur de l'égalité de genre. Il s'agissait le plus souvent de menaces et d'intimidation, de traque furtive et de discours haineux. De plus, 66 % des répondant-es ont déclaré que leur organisme ou des représentant-es de leur organisme ont été abordés, ou que l'on a parlé d'eux, d'une manière qui ridiculise ou rabaisse leurs opinions ou leur contenu organisationnel ou politique; 66 % ont également été traité-es de noms discriminatoires ou de termes culturels désobligeants, souvent racistes ou sexistes.

Les organismes œuvrant pour l'égalité des genres peuvent jouer un rôle central dans le soutien aux membres de la communauté qui sont affectés par

la cyberviolence fondée sur le genre, car selon une personne interrogée, « les organismes communautaires sont là pour soutenir et renseigner les personnes qui subissent de la violence, et ils peuvent servir d'outil pour les personnes aux prises avec des tendances violentes; le rôle qu'elles jouent est important. »

Développement des capacités : renforcer les organismes de soutien existants

Les organismes communautaires, les prestataires de services et les groupes de défense des droits et intérêts jouent un rôle majeur dans le soutien aux survivant-es de cyberviolence fondée sur le genre, mais ils ont besoin de plus de ressources pour répondre aux besoins de la communauté. Les répondant-es ont souligné l'importance du soutien de l'État, des campagnes de sensibilisation dans les écoles, des organismes sans but lucratif et des outils pour la sécurité en ligne. Plus de 60 % des organismes de première ligne et des groupes de défense des droits et intérêts sondés ont déclaré manquer de ressources telles que des outils de gestion des algorithmes, des définitions des tactiques de cyberviolence et de modèles pour réagir à ces préjugés.

Les organismes sans but lucratif, en particulier les organismes populaires, sont essentiels pour développer la capacité des communautés mal desservies à comprendre les cyberviolences fondées sur le genre et à y réagir. Ces organismes bénéficient de la confiance des communautés auxquelles ils s'adressent et offrent un soutien adapté sur le plan culturel qui répond aux besoins. Bon nombre de personnes préfèrent les options non juridiques pour obtenir de l'aide. Les organismes sans but lucratif offrent ces services et aident les personnes à explorer les options qui s'offrent à elles sans avoir à recourir au système juridique. Les organismes sans but lucratif peuvent également conseiller les personnes qui veulent faire intervenir les autorités. Ces ressources non juridiques sont essentielles aux communautés mal desservies qui rencontrent souvent depuis longtemps des obstacles à l'accès au système juridique, et qui peuvent ainsi bénéficier d'un soutien adapté à leurs besoins uniques.

Environ 60 % seulement des organismes sondés



Des membres de l'équipe ont été pris-es pour cible en raison de leur travail au sein de l'organisme. Des photos et des renseignements personnels ont été publiés en ligne dans le but de les harceler et de les intimider. Nous recevons aussi fréquemment des messages, des appels et des courriels de harcèlement à caractère sexuel ou violent par notre téléphone et nos services de messagerie. Nous avons dû retirer la page à propos de notre personnel afin de limiter ces actions ciblées. »

– Un organisme œuvrant pour l'égalité des genres

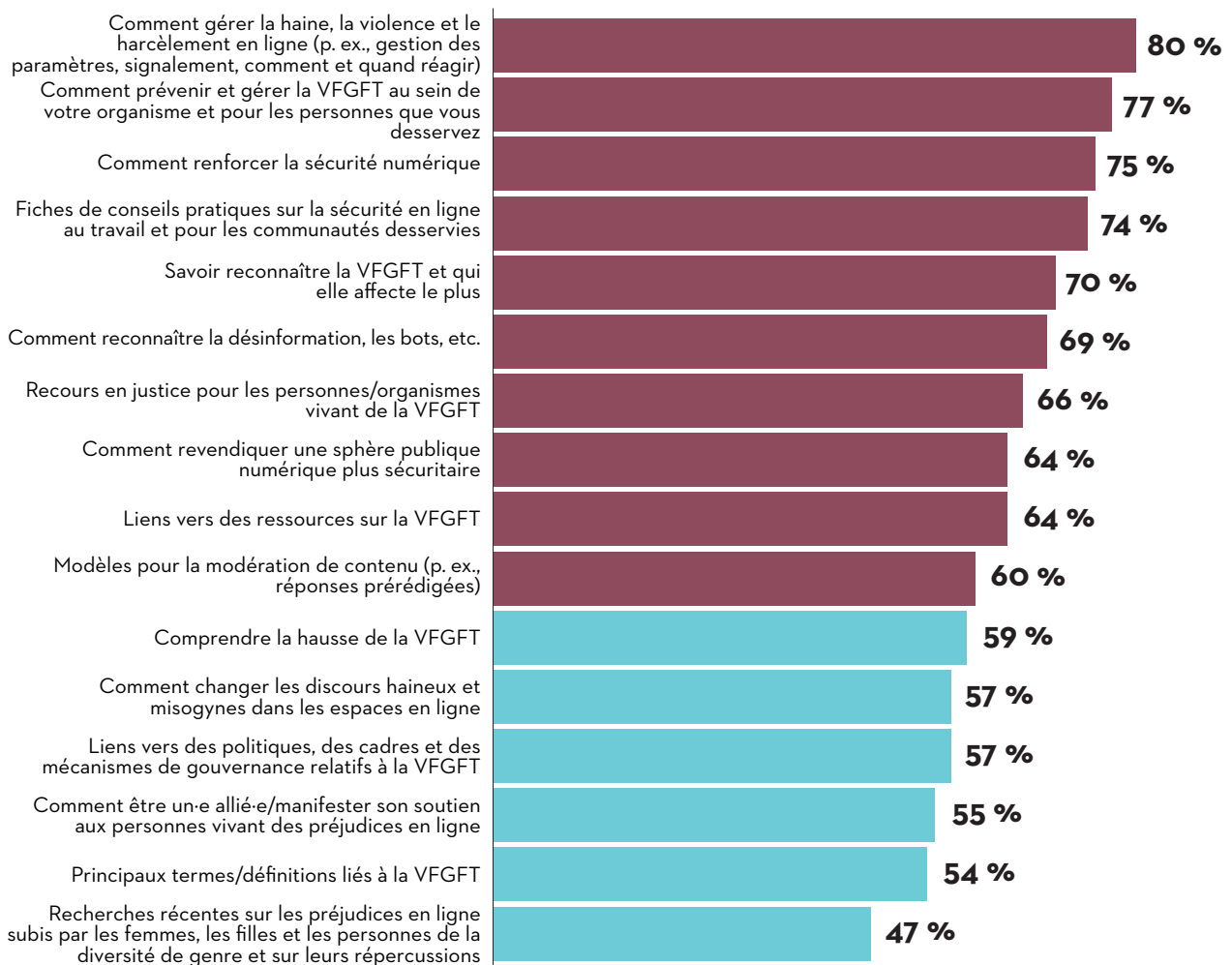


Les femmes, les filles et les personnes de la diversité de genre autochtones n'ont pas de ressources adaptées sur le plan culturel qui répondent à leurs besoins précis, par manque de financement pour les organismes autochtones [sans but lucratif] dans ce domaine. »

- Un organisme œuvrant pour l'égalité des genres



Tableau 5: Voici une liste de compétences, de connaissances et de ressources qui pourraient contribuer à éliminer la violence, la haine et le harcèlement fondés sur le genre et facilités par la technologie (VFGFT) selon 115 organismes œuvrant pour l'égalité des genres.



estimaient avoir les compétences ou les connaissances nécessaires pour aider une femme, une jeune fille ou une personne de la diversité de genre qui a subi de la cyberviolence, même si 83 % des organismes ont déclaré que les communautés auxquelles ils s'adressent subissent de la cyberviolence fondée sur le genre.

Beaucoup d'organismes ont exprimé leur intérêt pour des ateliers et des ressources qui permettraient de former le personnel et les bénévoles à reconnaître, prévenir et combattre la cyberviolence. Cette formation permettrait non seulement de renforcer les capacités des organisations, mais aussi de mieux soutenir les communautés auxquelles ils s'adressent. Certains organismes sont déjà en mesure d'inclure de la formation à la cyberviolence fondée sur le genre dans leurs programmes existants sur l'égalité entre les genres et les relations saines.

POLITIQUES, PRATIQUES ET INTERVENTIONS

Nous avons demandé aux femmes et aux personnes de la diversité de genre au Canada, à la population générale au Canada et aux organismes œuvrant pour l'égalité des genres, leur opinion sur les politiques, les pratiques et les interventions existantes et leurs idées sur les améliorations à apporter.

Élaborer des outils et des ressources axés sur les personnes

Nos entrevues ont fait ressortir des ressources qui seraient indispensables pour aider à créer des espaces en ligne plus sécuritaires, en particulier pour les femmes et les personnes de la diversité de genre qui subissent de la cyberviolence. Les répondant-es ont suggéré des lignes directrices sur la sécurité numérique, ainsi que des ressources telles que des textes prérédigés, des plans de sécurité en ligne, du counseling et des groupes de soutien par les pairs pour aider les survivant-es à gérer les conséquences psychologiques et physiques de la cyberviolence. Les répondant-es ont par ailleurs insisté



Le problème semble s'aggraver d'année en année – nous avons besoin de plus de ressources pour [combattre] ce problème sans cesse grandissant. »

– Un organisme œuvrant pour l'égalité des genres



Elles [les plateformes] doivent voir les choses de cette manière : elles ont non seulement une responsabilité envers leurs actionnaires, mais aussi envers chaque personne qui s'est inscrite auprès d'elles en toute bonne foi. »

– Une femme en situation de handicap visible

sur l'importance de vérifier en continu ces ressources afin d'assurer leur efficacité et de garantir qu'elles sont accessibles et faciles à utiliser.

Au Canada, seulement 9 % des personnes estiment avoir les aptitudes pour aider une personne qui subit de la cyberviolence fondée sur le genre, d'où la nécessité de mettre en place des projets éducatifs pour améliorer les compétences numériques. Les répondant-es ont recommandé des modules d'apprentissage en ligne adaptés à différents groupes, notamment les adolescent-es, les femmes âgées et les minorités raciales, accompagnés d'exemples concrets et d'études de cas. Il a également été question de séances interactives avec des présentateur-trices en direct et de discussions pour aider à mieux comprendre et à gérer la cyberviolence. Les répondant-es se sont montrés-très favorables

à l'introduction de programmes de formation dans les écoles et les organismes, encourageant, voire rendant obligatoire la participation à ces programmes qui renforceraient la sécurité de la navigation en ligne et sensibiliseraient aux effets particuliers de la cyberviolence fondée sur le genre sur les communautés mal desservies.

Responsabilités des plateformes

Une proportion de 48 % de femmes et de personnes de la diversité de genre, ainsi que 44 % de la population au Canada, a indiqué que la cyberviolence subie s'est produite via les médias sociaux. Plus de 60 % des organismes œuvrant pour l'égalité des genres sondés ont indiqué que la modération du contenu par les entreprises de médias sociaux est importante pour lutter contre la cyberviolence fondée sur le genre.

Il ne fait aucun doute que les plateformes de médias sociaux jouent un rôle important dans la prévention de la cyberviolence fondée sur le genre. Toutes les personnes interrogées qui ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de cyberviolence ont désigné les plateformes de médias sociaux comme l'endroit le plus fréquent où elles ont subi des préjudices. Le recours au blocage et à d'autres paramètres de protection des renseignements personnels est par ailleurs une réponse courante à la cyberviolence. En revanche, très peu de personnes ont signalé les préjudices subis, et celles qui l'ont fait n'ont pas trouvé que les médias sociaux étaient très efficaces pour y réagir. Les répondant-es ont également exprimé le souhait d'avoir des outils technologiques plus efficaces et de meilleures réactions de la part de ces entreprises. Dans bien des cas, ces dernières sont les mieux placées pour réagir rapidement à la cyberviolence fondée sur le genre. Ce sont elles qui ont le plus de données et d'information sur les types de préjudices commis sur leurs plateformes et qui possèdent les ressources financières provenant de la monétisation de leurs sites.

Les participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues considèrent que les plateformes numériques sont les premières responsables du respect des normes de sécurité pour les internautes. Les répondant-es estiment que les plateformes devraient lutter contre la cyberviolence fondée sur le genre de manière plus proactive. Selon eux, les entreprises de technologies devraient être tenues responsables des préjudices qui se

RECOMMANDATIONS POUR LES PLATEFORMES



Automatiser la modération pour signaler les comptes bloqués ou dénoncés par plusieurs internautes.



Intégrer des avertissements en cas de propos désobligeants ou de comportements violents, par exemple en détectant les courriels ou les adresses IP qui ouvrent le plus souvent de nouveaux comptes.



Ajouter des zones de texte dans les mécanismes de signalement pour permettre la consignation des détails de l'incident et de ses effets.



Retirer temporairement le contenu préjudiciable pendant qu'il est en examen.



Accélérer le temps de réponse aux signalements de cyberviolence, en visant par exemple à réaliser les examens en 24 heures ou même plus rapidement pour les cas les plus graves.



Des rapports d'état et un suivi systématique informant des mesures prises.



La modération par des humains est primordiale (les internautes ont le sentiment de ne pas être entendues, les contenus préjudiciables signalés sont rejetés parce qu'ils ne « répondent pas aux normes »)

produisent sur leurs plateformes et obligées de mettre en place des infrastructures de sécurité en ligne, telles que des divisions chargées de la « sécurité en ligne » ou de la « vigilance en ligne ».

La modération faite par des humains, par opposition à la modération automatisée, était également un sujet d'intérêt. Les répondant-es croient que les plateformes doivent embaucher de vraies personnes pour surveiller les activités, signaler les violations et répondre aux plaintes dans le but de respecter leurs obligations et de garantir des interventions adéquates et des mesures rapides. Parmi les interventions possibles de modération, citons le signalement des comptes bloqués ou dénoncés par un certain nombre d'internautes afin de se prémunir contre d'éventuelles récidives. Les répondant-es ont également mentionné la possibilité de parler à une vraie personne pour une expérience plus personnalisée, ce qui permettrait notamment de fournir du soutien pour affronter la situation et un accès à des ressources telles que des lignes téléphoniques locales.

Cadres législatifs et application de la loi

Les répondant-es estiment que les plateformes doivent être obligées de collaborer avec les instances gouvernementales pour s'assurer du respect des protocoles de sécurité canadiens. Ils demandent aux plateformes et aux instances gouvernementales de collaborer et d'assumer leurs responsabilités à un niveau systémique afin de susciter des changements significatifs. Les répondant-es réclament également des lignes directrices claires sur ce qui constitue le harcèlement en ligne. On demande à ce qu'il y ait collaboration du gouvernement, notamment un organe juridique, et la plupart des répondant-es sont favorables à ce que différentes formes de cyberviolence soient considérées comme un crime grave avec des sanctions pénales plus sévères comme moyen de dissuasion. Les participant-es estiment que les espaces de médias sociaux doivent être

considérés comme un espace public au sens de l'article 319 du Code criminel, qui concerne les crimes haineux. Ce sont 71 % des femmes et des personnes de la diversité de genre au Canada qui sont de cet avis. Ainsi, la violence en ligne doit être traitée avec la même urgence et le même degré de responsabilité que la violence commise dans les espaces publics.

Les femmes et les personnes de la diversité de genre au Canada ont indiqué que les législateur-trices/décideur-euses, les gouvernements et la police détiennent la plus grande part de responsabilité dans la lutte pour mettre fin à la violence en ligne à l'endroit des femmes, des filles et des personnes de la diversité de genre. Compte tenu de la violence passée et actuelle de l'État commise à l'encontre des communautés autochtones, certaines femmes et personnes de la diversité de genre autochtones ont exprimé leur hésitation face à une implication du gouvernement, hésitation motivée par une profonde méfiance envers ces systèmes, et ont indiqué préférer recevoir du soutien de la part de services et d'organismes autochtones. Les participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont également souligné l'importance des interventions juridiques. Les femmes et les personnes de la diversité de genre racisées sont plus nombreuses à désigner les législateur-trices/décideur-euses comme groupe clé chargé de mettre un terme à la cyberviolence fondée sur le genre. Or, 60 % des femmes et personnes de la diversité de genre racisées considèrent aussi que la police est inefficace; 53 %, que les services publics sont inefficaces; et 35 %, que les avocat-es sont inefficaces pour remédier au problème. Ces divergences signalent que les attentes en matière de soutien vis-à-vis des forces de l'ordre et du milieu juridique ne sont pas satisfaites.



Idéalement, [la modération de contenu] ce serait une vraie personne. On ne peut pas laisser à l'IA l'entière responsabilité de juger si quelque chose est injurieux ou préjudiciable. En fait, je crois que ce devrait être un effort de collaboration [entre l'IA et la surveillance humaine], ou au moins une vérification après coup. »

– Une femme racisée



RECOMMANDATIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

La cyberviolence fondée sur le genre et la cyberviolence touchent la majorité de la population générale au Canada (61 % des femmes et des personnes de la diversité de genre et 53 % de la population générale). La lutte contre la cyberviolence fondée sur le genre nécessite des priorités transversales :



Responsabilité à l'égard du public :

Reconnaître que 70 % de la population au Canada considèrent que la lutte contre la cyberviolence fondée sur le genre est une responsabilité partagée et souhaitent voir des occasions de collaboration entre les organismes gouvernementaux, les établissements d'enseignement, les systèmes de santé, les entreprises de technologies, les groupes communautaires et les organismes sans but lucratif.



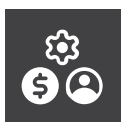
Santé mentale et sécurité :

Accorder la priorité aux ressources et aux interventions s'attaquant aux répercussions profondes de la cyberviolence fondée sur le genre sur la santé mentale, en particulier pour les femmes noires, les personnes 2SLGBTQIA+, les personnes en situation de handicap et autres personnes ayant plusieurs facteurs identitaires qui se recoupent.



Approche intersectionnelle :

Élaborer des interventions ciblées qui reflètent les diverses expériences de cyberviolence fondée sur le genre, par exemple les différences linguistiques et le harcèlement à caractère racial, transphobe et sexuel.



Accroissement des ressources :

Le gouvernement et les entreprises privées doivent fournir plus de fonds et de ressources humaines pour aider à prévenir la cyberviolence fondée sur le genre et à la combattre.

Recommandations politiques

Ces recommandations témoignent de la nécessité d'actions concertées et d'une responsabilisation au niveau systémique pour lutter efficacement contre la cyberviolence fondée sur le genre. Cela suppose une prise de responsabilité de la part des plateformes numériques, des mesures de l'État, la sensibilisation de la société et le soutien des institutions.

Les cadres législatifs et les forces de l'ordre doivent mettre en place les ressources, l'expertise et les pratiques tenant compte des traumatismes qui permettront d'apporter un soutien réel aux survivant·es de cyberviolence fondée sur le genre. Bien qu'il y ait eu quelques changements positifs ces dernières années avec l'introduction de nouvelles lois et davantage de formation sur ces questions dans le système juridique, il subsiste des lacunes importantes dans la lutte contre la violence fondée sur le genre en général et la cyberviolence fondée sur le genre plus particulièrement.

Les études montrent que, dans bien des cas, les personnes désirent obtenir du soutien technique, social et émotionnel auprès d'organismes communautaires et qu'elles s'adressent rarement aux forces de l'ordre pour obtenir de l'aide en cas de cyberviolence fondée sur le genre. Les ressources devraient être affectées en priorité à ces espaces non juridiques. Néanmoins, dans certaines circonstances, une intervention juridique est justifiée, et les systèmes juridiques doivent continuer d'évoluer afin de mieux faire respecter les droits des survivant·es de cyberviolence fondée sur le genre.



Gouvernement

• Ressources :

- + Fournir des ressources pour la recherche, la formation et les systèmes de soutien nécessaires à la lutte contre la cyberviolence fondée sur le genre : projets de recherche fondés sur des données probantes; campagnes de sensibilisation du public; et financement pour les organismes qui viennent en aide aux personnes touchées, qu'il s'agisse d'organismes communautaires et d'initiatives locales ou d'organismes de services sociaux plus importants, ainsi que du secteur de l'éducation.

• Renforcement des cadres législatifs et politiques :

- + Appliquer correctement les lois en vigueur pouvant s'appliquer à la cyberviolence fondée sur le genre. Élaborer des approches fondées sur les droits de la personne pour l'introduction de nouvelles lois et politiques qui luttent contre ces préjudices, notamment des lois qui touchent au rôle des entreprises de médias sociaux dans la prévention de ces préjudices.
- + 71 % des femmes et des personnes de la diversité de genre au Canada considèrent les espaces de médias sociaux comme des espaces publics. Il faut reconnaître les médias sociaux comme un espace public afin que la violence en ligne soit considérée avec la même urgence et que les responsables des actes portent la même responsabilité que pour la violence dans les lieux physiques.
- + Organiser des campagnes de sensibilisation du public pour expliquer en quoi les lois existantes s'appliquent à la violence en ligne, afin de remédier au fait que 31 % des femmes et des personnes de la diversité de genre ne savent pas si leurs expériences de cyberviolence fondée sur le genre enfreignent des lois, une situation qui complique la décision de se tourner ou non vers le système juridique.
- + Mettre en oeuvre le Pacte numérique mondial de l'ONU, parce que les personnes au Canada reconnaissent que la cyberviolence fondée sur le genre est un problème transnational et que le

Canada peut jouer un rôle de premier plan pour la création d'espaces en ligne plus sécuritaires pour toutes et tous.

• Responsabilité des forces de l'ordre :

- + Fournir à la police et aux forces de l'ordre une formation ciblée sur la cyberviolence fondée sur le genre afin que leurs interventions correspondent aux attentes du public et comblent les lacunes actuelles recensées par les survivant·es, surtout au niveau des recours offerts aux survivant·es de cyberviolence.
- + Mettre en place un mécanisme de surveillance indépendant permettant d'évaluer la façon dont les cas de violence en ligne sont traités par la police, de prévenir les inconduites policières et d'assurer la transparence et la responsabilité à cet égard.

• Approche intersectionnelle :

- + Élaborer des politiques qui tiennent compte des différentes façons dont la cyberviolence fondée sur le genre est vécue, notamment au niveau des différences linguistiques (p. ex., anglophones et francophones) et des répercussions disproportionnées sur les personnes ayant de multiples identités marginalisées.
- + Fournir un financement stable aux organismes sans but lucratif, aux organisations non-gouvernementales et la société civile afin de leur permettre de créer des mesures d'aide adaptées et durables en matière de cyberviolence fondée sur le genre.



Établissements d'enseignement

• Formation des enseignant·es

- + Fournir aux enseignant·es, aux intervenant·es et à la direction de tous les établissements d'enseignement, une formation sur les comportements sains en ligne, les compétences numériques, la prévention et l'identification des cyberviolences fondées sur le genre et l'intervention à cet égard. Cette formation doit s'appuyer sur une approche intersectionnelle qui est ancrée dans les droits de la personne et axée sur les survivant·es.

• Programmes de compétences numériques :

- + Intégrer une formation aux droits et responsabilités en ligne dans les programmes scolaires afin d'aider les jeunes à comprendre en quoi la cyberviolence fondée sur le genre est un problème juridique et sociétal.
- + Créer des programmes d'éducation par les pairs gérés par des étudiant-es et élèves pour que ceux-ci apprennent à reconnaître les comportements préjudiciables en ligne, à signaler les incidents et à aller chercher de l'aide juridique et psychosociale.

• Mécanismes de signalement :

- + Mettre en place dans les établissements scolaires des mécanismes de signalement qui tiennent compte des traumatismes, ou renforcer les mécanismes déjà en place, afin de garantir que les élèves et étudiant-es ont accès à un système de signalement confidentiel et axé sur les survivant-es qui inclut la cyberviolence fondée sur le genre.

• Soutien propre à une communauté :

- + Fournir des ressources et des conseils adaptés aux étudiant-es et élèves en situation de handicap, 2SLGBTQIA+, noir-es, racialisé-es ou autochtones qui répondent à leur expérience unique de la cyberviolence fondée sur le genre.



Entreprises de médias sociaux

• Amélioration de la modération et du signalement :

- + Garantir des politiques de modération s'appuyant sur les droits qui prévoient des mécanismes d'intervention rapides et faciles à comprendre pour les internautes faisant l'objet de menaces ou d'intimidation fondées sur le genre, la race ou l'orientation sexuelle.
- + Collaborer avec le gouvernement pour créer des systèmes de signalement transparents qui démontrent que les conditions d'utilisation et les politiques de modération de contenu de l'entreprise sont appliquées adéquatement, notamment les interventions en cas de préjudices et de discours haineux interdits en vertu des lois canadiennes.

• Transparence et responsabilité :

- + Publier régulièrement des données sur le traitement des cas de violence en ligne afin de garantir que les décisions de modération de contenu sont adéquates.
- + Publier des rapports sur les pratiques d'atténuation des risques mises en place pour la plateforme.
- + Collaborer avec les organismes sans but lucratif, les organisations non-gouvernementales et la société civile à l'élaboration de politiques adaptées aux communautés et qui tiennent compte des expériences uniques vécues par les personnes noires, autochtones, jeunes, 2SLGBTQIA+ et en situation de handicap.

• Internauts mieux outillé-es :

- + Offrir aux internautes des outils robustes leur permettant de contrôler leur expérience en ligne, avec notamment de meilleures options de filtrage et des processus de signalement plus simples et efficaces.
- + Consulter les travailleur-euses de première ligne, les organismes sans but lucratif, les organisations non-gouvernementales et la société civile et les faire réellement participer à l'élaboration de politiques et de pratiques pour les plateformes de médias sociaux.
- + Fournir des fonds permanents aux organismes sans but lucratif, aux organisations non-gouvernementales et la société civile qui luttent contre la cyberviolence fondée sur le genre.



Organismes sans but lucratif et organisations non-gouvernementales

• Renforcement des capacités :

- + Proposer aux organismes sans but lucratif/œuvrant pour l'égalité des genres des cours d'autoapprentissage en ligne, des formations de groupe et des ressources pour former leur personnel et leurs bénévoles à la sécurité en ligne et pour leur apprendre à reconnaître et à combattre la cyberviolence fondée sur le genre et à soutenir les communautés auprès desquelles ils interviennent.

- + Intégrer à la formation de base du personnel la planification de la sécurité, des renseignements sur la prévention et une sensibilisation aux expériences en ligne saines et sécuritaires.
- + Si l'organisme sans but lucratif ou l'organisation non-gouvernementale propose des programmes, prévoir aussi des programmes visant à cibler et à modifier le comportement des auteur-trices de préjudices.

• **Assistance juridique et psychologique :**

- + Mettre en place des réseaux d'assistance juridique pour aider les personnes qui doivent affronter la complexité de la dénonciation de la violence en ligne.
- + Veiller à ce que le personnel et les bénévoles touchés par la cyberviolence fondée sur le genre aient accès à des services de soutien en santé mentale qui tiennent compte des traumatismes.
- + Mettre en place des réseaux de soutien par les pairs dans le cadre desquels le personnel et les bénévoles peuvent discuter de leurs expériences, de leurs difficultés et de leurs stratégies pour faire face à la cyberviolence fondée sur le genre.

• **Sensibilisation et revendications :**

- + Collaborer avec les gouvernements pour faire prendre conscience que la cyberviolence fondée sur le genre est un problème de société qui exige une responsabilité collective, une opinion partagée par 70 % des personnes au Canada qui estiment que nous avons tous et toutes un rôle à jouer.
- + Demander une représentation équitable des voix sous-représentées dans les espaces publics et en ligne, et veiller à ce que les personnalités publiques ne fassent pas l'objet de harcèlement fondé sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle.
- + Entrer en contact avec des organisations, des institutions, des réseaux et des espaces existants ou émergents qui traitent des questions de gouvernance de l'internet et des technologies numériques (p. ex., le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, le Forum canadien sur la gouvernance de l'internet, le Pacte numérique mondial de l'ONU, des réseaux de recherche sur l'IA, etc.)



Secteur de la santé et des services sociaux

- Former les prestataires de services sociaux et de santé à la cyberviolence fondée sur le genre et à ses répercussions pour leur permettre de fournir un soutien qui tient compte des traumatismes aux survivant-es et de répondre aux besoins uniques des personnes ayant plusieurs facteurs identitaires qui se recoupent.



Milieu de la recherche

- Collaborer avec les décideur-euses pour mesurer les progrès et évaluer les résultats des recommandations politiques.
- Mener des recherches sur des régions et des communautés précises selon une approche intersectionnelle; par exemple, des recherches pour combler les lacunes qui demeurent dans la littérature sur la cyberviolence fondée sur le genre, y compris sur le vécu : 1) des filles et des jeunes de la diversité de genre de moins de 18 ans; et 2) des travailleuseuses du sexe.
- Mener des recherches sur les mesures d'aide juridique, technique et sociale actuellement disponibles, et commencer à évaluer leur efficacité.
- Mener des recherches sur l'efficacité des interventions juridiques et non juridiques.
- Mener des recherches en continu sur les tendances actuelles et émergentes et adopter une approche intersectionnelle pour l'analyse de la recherche.

À propos des axes de recherche à approfondir

Au Canada, la recherche sur la cyberviolence néglige souvent d'adopter une approche intersectionnelle et se concentre plutôt sur des sujets tels que « le genre et la cyberviolence » ou « la race et la cyberviolence », et aborde rarement les intersections d'identités telles que la race, le genre et la cyberviolence, ou alors le genre et le handicap. Il manque de recherche au niveau national sur les expériences propres aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles, trans et non binaires ayant de multiples identités marginalisées (personnes noires, autochtones, racialisées, 2SLGBTQIA+, immigrantes,



minorités religieuses, situation de handicap). Il manque également de recherche sur les expériences des filles et des jeunes de la diversité de genre de moins de 18 ans et sur celles des travailleur-euses du sexe. Ces groupes, qui vivent la cyberviolence différemment, sont souvent négligés dans les études actuelles.

Même si le gouvernement canadien a en place une politique d'« Analyse comparative entre les sexes plus » (Femmes et Égalité des genres Canada, 2024d), celle-ci n'exige pas la collecte systématique de données intersectionnelles sur la cyberviolence fondée sur le genre. Par exemple, Statistique Canada fournit des données sur les jeunes de 15 à 24 ans, mais n'explore pas les variations de l'expérience de la cyberviolence selon le genre, la race, l'orientation sexuelle ou d'autres identités qui se recoupent, telles que l'âge ou l'occupation (Statistique Canada, 2024). Une femme sur cinq a déclaré avoir subi du harcèlement en ligne au cours de la dernière année (Statistique Canada, 2019), mais il existe peu de données sur les expériences des personnes bispirituelles, trans et non binaires, des filles et des jeunes de la diversité de genre de moins de 18 ans, et des travailleur-euses du sexe.

Il n'existe par ailleurs pas de définition uniforme de la diversité de genre, ce qui complique la collecte de données fiables. À titre d'exemple, le Centre de la sécurité des télécommunications Canada a une définition plus large de la diversité de genre, mais le ministère de la Justice du Canada se sert d'une définition plus précise qui pourrait s'appliquer davantage aux personnes non binaires et bispirituelles (ministère de la Justice du Canada, 2023). Cette incohérence pose des problèmes pour la recherche et la collecte de données sur ces groupes.

Il faut poursuivre les recherches sur les expériences de cyberviolence qui sont propres aux femmes autochtones, aux personnes bispirituelles, trans et non binaires, aux filles et aux jeunes de la diversité de genre de moins de 18 ans et aux travailleur-euses du sexe. Si certains rapports reconnaissent qu'il est plus probable que la haine en ligne cible les Autochtones (Forum des politiques publiques, 2019; Khoo, 2021; YWCA, 2022; Fondation canadienne des femmes, 2024), ils s'appuient toutefois souvent sur des données quantitatives sans prendre pleinement en compte les histoires des communautés autochtones et les relations particulières qu'elles entretiennent avec la technologie (Archipel

Research and Consulting Inc, 2024). Pour remédier à la situation, les consultations des communautés autochtones et mal desservies doivent reposer sur la confiance, l'implication des communautés et la transparence, et il faut avoir les ressources adéquates pour concrétiser les recommandations.

Remarque sur le rôle de l'intelligence artificielle générative

La montée des technologies d'intelligence artificielle (IA) générative a créé de nouvelles menaces de cyberviolence fondée sur le genre qui ciblent en particulier les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires. Ces technologies sont désormais plus faciles à utiliser et nécessitent peu d'aptitudes techniques pour produire du contenu convaincant pouvant causer des préjudices (Narvali et al., 2023; Ward et al., 2023; Henry et Witt, 2024). L'IA peut servir à créer des images explicites sans consentement, à fabriquer de fausses histoires et à automatiser le cyberharcèlement (Chowdhury et Lakshmi, 2023). Bien que la violence fondée sur le genre ne soit pas nouvelle, l'IA vient amplifier et transformer la façon dont ces préjudices sont perpétrés, notamment au moyen d'hypertrucages qui ciblent les femmes, souvent de manière discriminatoire et raciste. Les systèmes d'IA répètent et renforcent également les stéréotypes racistes, car la reconnaissance faciale est moins précise sur les visages noirs et autochtones, ce qui aggrave la discrimination et les préjudices.

L'IA et la violence fondée sur le genre sont souvent traitées comme des questions distinctes (De Silva de Alwis et Vialle, 2024), mais il est important de se pencher sur la façon dont elles se recoupent. Les études montrent le besoin d'adopter une approche multipartite pour s'attaquer aux utilisations de l'IA comme outil de violence fondée sur le genre (The Economist Intelligence, 2021; Chowdhury et Lakshmi, 2023; Ward et al., 2023). Cela implique entre autres d'améliorer la protection des données, d'intégrer des cadres de protection des droits de la personne, de corriger les préjugés liés au genre qui sont intégrés et de veiller à ce que les personnes qui créent avec l'IA ou qui se servent de ses produits à des fins préjudiciables répondent de leurs actes (Ward et al., 2023). Les perspectives féministes sur l'IA sont par ailleurs essentielles pour comprendre les inégalités intégrées dans les systèmes d'IA et pour y mettre fin. Il faut

également des réglementations plus claires pour prévenir la cyberviolence; des lois comme celles du Royaume-Uni et de certains États américains commencent à encadrer le partage non consentant d'hypertrucages (Duboust et al., 2023). Les avancées technologiques constantes créent toutefois des incertitudes quant à la capacité des lois existantes à suivre la cadence. Pour élaborer des solutions, il faut absolument combattre les problèmes systémiques qui alimentent la cyberviolence fondée sur le genre, notamment la misogynie.

CONCLUSION

À notre connaissance, la présente recherche est la première du genre à présenter des données désagrégées et représentatives au niveau national sur la façon dont la population au Canada vit la cyberviolence fondée sur le genre.

Elle est l'une des premières du genre à recueillir des données sur les expériences des femmes et des personnes de la diversité de genre noires, autochtones, racialisées, 2SLGBTQIA+, jeunes (18 à 25 ans) ou en situation de handicap et à examiner leurs expériences. Elle est l'une des premières du genre à désagréger les expériences des personnes en situation de handicap visible et invisible.

La présente recherche révèle que la cyberviolence est un problème omniprésent qui requiert une réponse rapide

et unifiée. Les femmes, les filles et les personnes de la diversité de genre méritent de se sentir en sécurité et de pouvoir interagir pleinement dans les espaces en ligne sans craindre que les autres les prennent pour cible à cause de leurs identités.

Il est urgent d'adopter une approche intersectionnelle et axée sur les droits de la personne et les survivant-es, ainsi que de collaborer entre les différents secteurs, pour garantir ce qui suit :

- Les femmes, les filles et les personnes de la diversité de genre peuvent participer pleinement et en toute sécurité aux espaces en ligne.
- Les travailleur-euses de première ligne, les groupes de défense des droits et intérêts et tous les organismes œuvrant pour l'égalité des genres/ groupes communautaires sont les mieux placés pour lutter contre la cyberviolence qu'ils subissent directement et pour soutenir les survivant-es de cyberviolence fondée sur le genre.
- La population générale au Canada dispose de stratégies et de ressources pratiques pour améliorer ses compétences numériques, participer en toute sécurité aux espaces en ligne et contribuer à mettre fin à la cyberviolence fondée sur le genre.
- Les décideur-euses, les leaders du domaine des technologies et la société civile collaborent à la création d'espaces en ligne plus sûrs tout en protégeant les droits et la démocratie.

Pour conclure, la Fondation canadienne des femmes demande le renforcement de la sécurité en ligne sur les questions qui touchent au genre et une sphère publique en ligne plus sûrs pour toutes et tous.



[Se sentir en sécurité], c'est pouvoir être totalement soi-même et publier à propos de ses états d'âme et de ses opinions politiques sans se faire menacer. »

– Une femme en situation de handicap visible

Mettons fin à la cyber-violence fondée sur le genre



Pour plus d'informations :

canadianwomen.org/fr/mettons-fin-a-la-cyberviolence-fondee-sur-le-genre/

Références

- Anti-Defamation League. (2023). *Online hate and harassment: The American experience 2023*. <https://www.adl.org/resources/report/online-hate-and-harassment-american-experience-2023>
- Arce, F. (2022). Online hate against women on the rise alarms advocate. *New Canadian Media*. <https://www.newcanadianmedia.ca/online-hate-against-women-on-the-rise-alarms-advocates/>
- Archipel Research & Consulting Inc. (2024). *Ce que nous avons entendu : Sécurité en ligne autochtones*. Ministère du Patrimoine canadien. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/contenu-prejudiciable-en-ligne/nous-avons-entendu-securite-ligne.html>
- Bliuc, A. M., Faulkner, N., Jakubowicz, A. et McGarty, C. (2018). Online networks of racial hate: A systematic review of 10 years of research on cyber-racism. *Computers in Human Behavior*, 87, 75-86. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2018.05.005>
- Brisson-Boivin, K. (2019). *Pushing back against hate online*. MediaSmarts. <https://mediasmarts.ca/sites/default/files/publication-report/full/young-canadians-online-hate.pdf>
- Cahill, R., Wong, R. et Hoogendam, R. (2024). *Insights into technology-facilitated gender-based violence: A survey of women's shelters and transition house workers across Canada*. Hébergement Femmes Canada.
- Centre de la sécurité des télécommunications Canada. (2022). *Soutenir les personnes transgenres et de diverses identités de genre au Centre de la sécurité des télécommunications*. <https://www.cse-cst.gc.ca/fr/soutenir-les-personnes-transgenres-et-de-diverses-identites-de-genre-au-cst>
- Centre de recherches pour le développement international. (2024). *Réseau de recherche féministe sur l'IA : Lutter contre la violence fondée sur le genre grâce aux innovations en matière d'intelligence artificielle*. CRDI. <https://idrc-crdi.ca/fr/recherche-en-action/reseau-de-recherche-feministe-sur-lia-lutter-contre-la-violence-fondee-sur-le>
- Centre for International Governance Innovation. (2023). *Supporting safer digital spaces*. https://www.cigionline.org/static/documents/SaferInternet_Special_Report.pdf
- Chowdhury, R. et Lakshmi, D. (2023). "Your opinion doesn't matter, anyway": Exposing technology-facilitated gender-based violence in an era of generative AI. UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387483>
- Crenshaw, K. W. (2013). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. In *The public nature of private violence* (pp. 93- 118). Routledge.
- De Silva de Alwis, R. et Vialle, E. (2024). Is AI-facilitated gender-based violence the next pandemic? *The Regulatory Review*. <https://www.theregreview.org/2024/05/06/de-silva-de-alwis-vialle-is-ai-facilitated-gender-based-violence-the-next-pandemic/>
- Duboust, O., Duthois, T., Ashe, M. et Nilsson-Julien, E. (2023). "Violating and dehumanising": How AI deepfakes are being used to target women. Euronews. <https://www.euronews.com/next/2023/12/11/violating-and-dehumanising-how-ai-deepfakes-are-being-used-to-target-women>
- Dunn, S. (2024). Legal Definitions of Intimate Images in the Age of Sexual Deepfakes and Generative AI. *McGill Law Journal*, 69.
- Economist Intelligence Unit. (2021). Measuring the prevalence of online violence against women. <https://onlineviolencewomen.eiu.com/>
- Femmes et Égalité des genres Canada. (2024a). Document infographique : Violence en ligne. <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/campagnes/violence-fondee-sexe-ce-nest-pas-juste/infographique-en-ligne-juste-mots.html>
- Femmes et Égalité des genres Canada. (2024b). Qu'est-ce que l'Analyse comparative entre les sexes plus? <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/analyse-comparative-entre-sexes-plus/est-analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>

Fondation canadienne des femmes. (2019). *Online hate: Submission to the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights*. <https://canadianwomen.org/wp-content/uploads/2019/05/CWF-submission-JUST-ctee-online-hate.pdf>

Femmes et Égalité des genres Canada. (2024c). *Approche du gouvernement du Canada sur l'analyse comparative entre les sexes plus*. <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/analyse-comparative-entre-sexes-plus/approche-gouvernement.html>

Femmes et Égalité des genres Canada. (2024d). *Analyse comparative entre les sexes plus*. <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>

Forum des politiques publiques. (2019). *Policy approaches to online hate*. <https://ppforum.ca/wp-content/uploads/2019/06/Summary-Report-Policy-Approaches-to-Hate-Online-EN-Final.pdf>

Global Witness. (2023). *Violent and sexualised hate speech targeting women journalists approved for publication by social media platforms*. <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/digital-threats/south-africa-women-journalists-hate-speech/>

Gouvernement du Canada. (2023). *Les hypertrucages, une vraie menace pour l'avenir du Canada*. <https://www.canada.ca/fr/service-renseignement-securite/organisation/publications/evolution-de-la-desinformation-un-avenir-hypertruque/les-hypertrucages-une-vraie-menace-pour-lavenir-du-canada.html>

Gray, K. L. (2012). *Intersecting oppressions and online communities: Examining the experiences of women of color in Xbox Live*. *Information, Communication & Society*, 15(3), 411-428. <https://doi.org/10.1080/1369118X.2011.642401>

Hao, K. (2021). *Deepfake porn is ruining women's lives. Now the law may finally ban it*. MIT Technology Review. <https://www.technologyreview.com/2021/02/12/1018222/deepfake-revenge-porn-coming-ban/>

Henry, N. et Witt, A. (2024). *Taylor Swift deepfakes: New technologies have long been weaponized against women. The solution involves us all*. The Conversation. <https://theconversation.com/taylor-swift-deepfakes-new-technologies-have-long-been-weaponised-against-women-the-solution-involves-us-all-222268>

Information Integrity on Digital Platforms. (n.d.). *United Nations Development Programme*. <https://www.undp.org/information-integrity>

Joseph, J. (2022). *Centrer les survivantes et passer à l'action contre la haine basée sur le genre en ligne au Canada : Rapport national*. YWCA Canada. https://ywcacanada.ca/wp-content/uploads/2022/11/FRENCH-Block-Hate-Report-October-2022_compressed.pdf

Khoo, C. (2021). *Deplatforming misogyny: Report on platform liability for technology-facilitated gender-based violence*. Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes. <https://www.leaf.ca/publication/deplatforming-misogyny/>

Lamensch, M. (2023). *Generative AI tools are perpetuating harmful gender stereotypes*. Centre for International Governance Innovation. <https://www.cigionline.org/articles/generative-ai-tools-are-perpetuating-harmful-gender-stereotypes/>

Matamoros-Fernández, A. et Farkas, J. (2021). *Racism, hate speech, and social media: A systematic review and critique*. *Television & New Media*, 22(2), 205-224. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1527476420982230>

Ministère de la Justice du Canada. (2023). *Définitions*. Tableau de bord sur l'état du système de justice pénale. <https://www.justice.gc.ca/socjs-esjp/fr/dash-tab/definitions>

Ministère de la Justice du Canada. (2024). *Projet de loi C-63 : Loi édictant la Loi sur les préjudices en ligne, modifiant le Code criminel, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*. <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/charte-charter/c63.html>

Narvali, A. M., Skorborg, J. A. et Goldenberg, M. J. (2023). *Cyberbullying girls with pornographic deepfakes is a form of misogyny*. The Conversation. <https://theconversation.com/cyberbullying-girls-with-pornographic-deepfakes-is-a-form-of-misogyny-217182>

ONU Femmes. (2023). *Création d'espaces numériques sûrs sans trolls, divulgation de données personnelles ni propos haineux*. <https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/article-explicatif/2023/11/creation-despaces-numeriques-surs-sans-trolls-divulgation-de-donnees-personnelles-ni-propos-haineux>

ONU Femmes. (n.d.). *Faits et chiffres : Mettre fin à la violence à l'égard des femmes*. <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>

ONU Femmes. (2025). *Frequently asked questions: Tech-facilitated gender-based violence*. <https://www.unwomen.org/en/articles/faqs/digital-abuse-trolling-stalking-and-other-forms-of-technology-facilitated-violence-against-women>

Pew Research Center. (2023). *Asian Americans' experiences with discrimination*. <https://www.pewresearch.org/race-and-ethnicity/2023/11/30/asian-americans-experiences-with-discrimination-in-their-daily-lives/#:~:text=About%20six%2Dten%20Asian,say%20they%20experience%20it%20regularly>

Plan International. (2020). *State of the world's girls 2020: Free to be online?* <https://plan-international.org/publications/free-to-be-online/>

Reuters. (2023). *Most online hate targets women, says EU report*. Reuters. <https://www.reuters.com/world/most-online-hate-targets-women-says-eu-report-2023-11-29/>

Statistique Canada. (2019). *La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/191205/dq191205b-fra.htm>

Statistique Canada. (2024). *Représentation des genres parmi les députés fédéraux et les membres du Cabinet du Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2024001-fra.htm>

Statistique Canada. (n.d.). *Safely navigating cyberspace*. <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/5527-naviguer-dans-le-cyberespace-en-toute-securite>

UNESCO. (2023). *UNESCO report spotlights harmful effects of social media on young girls*. UN News. <https://news.un.org/en/story/2024/04/1149021>

Ward, J., Spencer, S. et Kalsi, K. (2023). *Gender-based violence and artificial intelligence (AI): Opportunities and risks for women and girls in humanitarian settings*. <https://gbvaor.net/sites/default/files/2023-10/GBV%20AoR%20HD%202023%20GBV%20and%20AI%20final%20.pdf>

Woolf, M. (2022, April 23). *LGBTQ, Indigenous and racialized groups fear online hate bill may curtail rights*. Global News. <https://globalnews.ca/news/8780880/canada-bill-c-36-indigenous-lgbtq-rights/>

YWCA Canada. (2022). *Gender & online hate in Canada: A national survey of online hate speech as experienced by women and gender-diverse people aged 16-30*. <https://ywcacanada.ca/wp-content/uploads/2022/11/Online-hate-speech-in-Canada.pdf>

ANNEXE A: PRINCIPAUX TERMES DE LA VIOLENCE, DES ABUS ET DU HARCÈLEMENT FONDÉS SUR LE GENRE ET FACILITÉS PAR LA TECHNOLOGIE (VFGFT)

La VFGFT désigne un ensemble d'activités et de comportements dans lequel la technologie est utilisée pour perpétuer la violence, des abus ou du harcèlement à l'endroit des femmes et des filles (cis et trans). Ce terme englobe également les personnes aux multiples identités marginalisées comme les personnes 2SLGBTQQIA, noires, autochtones et racialisées; les femmes en situation de handicap; et les femmes qui sont désavantagées sur le plan socioéconomique.

Activités qui entrent dans la définition de la VFGFT :

Doxing

Définition : Révéler publiquement ou publier des renseignements personnels sans le consentement de la personne, souvent dans un but malveillant.

Exemple : Publication de l'adresse, du numéro de téléphone ou du lieu de travail d'une personne sur les médias sociaux.

Discours haineux

Définition : Tout propos, geste, comportement, écrit ou démonstration qui peuvent inciter à la violence ou à des actions préjudiciables une personne ou un groupe (ou à l'endroit d'une personne ou d'un groupe), ou encore qui dénigrent ou intimident une personne ou un groupe en particulier.

Exemple : Publications en ligne qui emploient des termes désobligeants pour insulter un groupe racial, ethnique ou religieux.

Menaces et intimidation

Définition : Proférer des menaces ou employer des tactiques d'intimidation pour susciter la peur ou contraindre quelqu'un à faire ou à ne pas faire quelque chose.

Exemple : Envoi de messages menaçant d'infliger des préjudices physiques à la personne qui les reçoit si elle ne se plie pas aux exigences.

Trolling

Définition : Publier des messages volontairement provocants, incendiaires ou hors sujet dans une communauté en ligne dans le but de perturber les discussions ou de provoquer des réactions émotives.

Exemple : Publication de commentaires désobligeants sur un forum d'aide aux victimes de violence afin de fâcher et de déranger les participant-es.

Voyeurisme

Définition : Pratique consistant à espionner à leur insu ou sans leur consentement des personnes qui se livrent à des activités privées, généralement à des fins de plaisir sexuel.

Exemple : Piratage de la webcam d'une personne pour l'observer chez elle à son insu.

Usurpation d'identité

Définition : Prétendre être quelqu'un d'autre, généralement pour leurrer ou frauder les autres.

Exemple : Création d'un faux profil sur les médias sociaux au moyen de photos et de renseignements d'autrui pour tromper ses ami-es ou sa famille.

Espionnage et surveillance par piratage de compte ou interception de communications privées

Définition : Accès non autorisé aux comptes personnels d'une personne ou interception de ses communications privées.

Exemple : Piratage d'un compte de messagerie électronique pour lire des messages privés ou interception d'échanges de textos.

Harcèlement de groupe en ligne (mobbing)

Définition : Intimidation ou harcèlement collectif d'une personne par un groupe de personnes en ligne.

Exemple : Un grand nombre d'internautes qui attaquent une personne sur les médias sociaux en publiant des propos offensants, en répandant des rumeurs ou en publiant du contenu diffamatoire.

Campagne de signalement de masse

Définition : Constituer un groupe qui signalera systématiquement le contenu en ligne d'une personne afin de le faire supprimer ou de faire bannir la personne concernée de la plateforme.

Exemple : Un groupe qui décide de signaler à répétition les vidéos YouTube d'une personne pour cause de contenu inapproprié, alors que ces vidéos n'enfreignent aucun règlement.

Exploitation sexuelle par cyberprédation

Définition : Utiliser internet pour attirer une personne dans une situation d'exploitation sexuelle ou pour l'inciter à se mettre dans une telle situation.

Exemple : Un adulte convainc un mineur de le rencontrer en personne après avoir gagné sa confiance en ligne, à des fins d'exploitation sexuelle.

Diffamation

Définition : Faire de fausses déclarations au sujet d'une personne, ce qui a souvent pour effet de nuire à sa réputation.

Exemple : Publier sur les médias sociaux de fausses allégations selon lesquelles la personne serait impliquée dans des activités illégales, avec pour effet de porter atteinte à sa réputation personnelle et professionnelle.

Partage non consentant d'images intimes

Définition : Diffuser des images ou des vidéos intimes d'autrui sans son consentement.

Exemple : Une personne partage en ligne des photos privées et explicites d'un-e ancien-ne partenaire sans son autorisation.

Violence par les images (y compris les deepfakes et les shallowfakes)

Définition : Utiliser ou diffuser des images ou des vidéos manipulées, que ce soit au moyen d'une technologie sophistiquée (deepfakes, ou hypertrucages) ou de techniques de modification plus simples (shallowfakes).

Exemple : Création et diffusion d'une vidéo hypertruquée qui place le visage d'une personne sur le corps d'une autre dans un contenu explicite.

Sextorsion

Définition : Forme de chantage consistant à menacer une personne de divulguer des informations ou des images privées ou sexuelles si elle ne se plie pas aux exigences.

Exemple : Menacer de publier des photos nues d'une personne à moins qu'elle ne paie un montant d'argent ou qu'elle ne fournisse du contenu plus explicite.

Traque furtive (harcèlement criminel)

Définition : Surveillance ou contacts non désirés ou répétés d'une personne par une autre personne ou un groupe. Les comportements de traque furtive sont étroitement liés au harcèlement et à l'intimidation et peuvent impliquer de suivre la personne ou de la surveiller physiquement.

Exemple : Envoyer continuellement des messages non désirés, se présenter sur le lieu de travail ou au domicile d'autrui et surveiller son activité en ligne.

ANNEXE B: ANALYSE DES POLITIQUES

7 novembre 2024

Alexis-Carlota Cochrane et Rachel Mansell

En 1995, dans le cadre de la ratification du *Programme d'action de Beijing des Nations-Unies*, le gouvernement fédéral s'est engagé à utiliser l'« Analyse comparative entre les sexes plus » (ACS+) pour faire progresser l'égalité entre les genres au pays (Femmes et Égalité des genres Canada, 2024b). Depuis lors, tous les ministères fédéraux, la plupart des gouvernements provinciaux et la plupart des universités et collèges canadiens intègrent le prisme du genre dans leurs plans stratégiques, leurs lettres-mandats et leurs programmes politiques. Au niveau fédéral, l'ACS+ est une « compétence clé pour appuyer l'élaboration de programmes et politiques efficaces à l'intention de la population canadienne » (Femmes et Égalité des genres Canada, 2024c).

Les plateformes de médias sociaux, comme YouTube, Facebook, X (anciennement Twitter), Snapchat et TikTok, ont toutes des politiques de modération de contenu.

Voici un bref survol des politiques internationales, publiques et privées qui traitent, ou ne traitent pas, de la VFGFT :

Gouvernement du Canada

- Présentation du projet de loi C-63, la *Loi sur les préjudices en ligne*, pour lutter contre le contenu préjudiciable en ligne, y compris l'exploitation sexuelle. Le projet de loi C-63, entre autres mesures, crée une nouvelle commission de la sécurité numérique et un nouvel ombudsman de la sécurité numérique pour faire appliquer le cadre et appuyer les internautes. Il propose également de renforcer les lois visant à protéger les enfants de l'exploitation sexuelle en ligne; d'alourdir les sanctions pénales pour les crimes liés à la haine; et d'exiger des grandes plateformes (telles que Facebook, Twitch et Pornhub) qu'elles suppriment rapidement le « contenu préjudiciable ».

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)

- Selon CBC News, en février 2024, le Service canadien du renseignement de sécurité a prévenu que le « mouvement anti-genre » représentait une importante

menace de violence extrême contre la communauté 2SLGBTQI+, menace qui devrait persister au cours de l'année à venir. Cet avertissement a été émis après une attaque au couteau dans un cours d'études du genre à l'Université de Waterloo, à la suite de laquelle l'auteur de l'attaque a été accusé de terrorisme.

- Le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET) surveille les menaces éventuelles, en particulier lors des événements de la Fierté, et constate une augmentation des menaces en ligne et des actes d'intimidation dans le monde réel à l'endroit des communautés trans et drag.

Gouvernements provinciaux

- Chaque gouvernement compte un ou plusieurs ministères chargés des questions relatives aux femmes, aux filles et aux personnes de la diversité de genre. Toutefois, peu d'entre eux ont mis en place des politiques pour lutter expressément contre la VFGFT.

Facebook

- Aucune politique portant sur la VFGFT à l'heure actuelle.
- Selon les « Standards de la communauté » de Facebook, la satire et l'utilisation d'insultes qui font référence à soi-même ou à son propre groupe peuvent être autorisées « si l'intention est claire ». Les lignes directrices précisent également qu'elles peuvent autoriser certains espaces/groupes non mixtes ou propres à un genre (dans le cas par exemple des groupes de soutien), et la politique prévoit une exception pour « certaines injures en lien avec le genre dans le contexte d'une rupture amoureuse ».

TikTok

- La plateforme n'a actuellement aucune politique en matière de VFGFT; elle emploie une combinaison de technologie et de modération humaine pour détecter et supprimer des comptes et du contenu.
- Selon le centre de sécurité de TikTok, la plateforme « n'autorise pas les idéologies et discours haineux, et ne recommandera pas de contenu comportant des stéréotypes négatifs à propos d'une personne ou d'un groupe ayant un attribut protégé. »

X (anciennement Twitter)

- À l'heure actuelle, aucune politique sur la VFGFT et très peu de modération du contenu.

Instagram

- Il n'existe actuellement aucune politique sur la VFGFT, mais le sexe, le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle sont considérés comme des éléments protégés dans les lignes directrices de la communauté, lesquelles stipulent qu'« il n'est jamais acceptable d'encourager la violence ou d'attaquer quelqu'un sur la base de sa race, de son appartenance ethnique, de son origine nationale, de son sexe, de son genre, de son identité de genre, de son orientation sexuelle, de son appartenance religieuse, de sa situation de handicap ou de ses maladies. »

YouTube

- Il n'existe actuellement aucune politique sur la VFGFT, mais il est indiqué que les femmes et les personnes de la diversité de genre ont le « statut de groupe protégé ». La plateforme compte principalement sur les signalements des internautes pour vérifier le contenu.

Snapchat

- Quelques références à la VFGFT dans leurs lignes directrices de la communauté.
- Les lignes directrices de la communauté mentionnent que Snapchat interdit « les insultes et mêmes misogynes... qui ridiculisent ou appellent à la discrimination d'un groupe protégé, de même que la violence sous forme d'utilisation intentionnelle du morinom ou de mégenrage délibéré. » Snapchat consulte par ailleurs des organismes de défense des droits civils, des spécialistes en droits de la personne et des personnes engagées en faveur d'une meilleure sécurité (paragraphe 5) pour s'assurer que ses politiques sont appliquées de manière responsable et qu'elles protègent les communautés vulnérables. Si les internautes signalent du contenu haineux visant les femmes ou d'autres groupes, Snapchat précise qu'il le supprimera et qu'il verrouillera les comptes des récidivistes.

Pacte numérique mondial des Nations Unies (adopté le 22 septembre 2024)

- Reconnaît clairement que la VFGFT est un problème international auquel il faut s'attaquer. Extrait (traduction libre) : « Nous devons de toute urgence éliminer et prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre facilitée par la technologie, les propos haineux, la discrimination, la manipulation d'information et la désinformation, le cybercrime, la cyberintimidation et l'exploitation et la violence sexuelle à l'égard d'enfants en ligne. Nous reconnaissons notre responsabilité collective de mettre en place et de maintenir des mesures robustes d'atténuation des risques et de réparation qui protègent également la vie privée et la liberté d'expression. »
- Dans la foulée de la déclaration politique adoptée à l'occasion du 75^e anniversaire des Nations Unies en septembre 2020, le Secrétaire général a proposé qu'un Pacte numérique mondial soit adopté lors du Sommet de l'Avenir en septembre 2024, dans le cadre d'un volet technologique auquel participeraient toutes les parties prenantes : les gouvernements, le système des Nations Unies, le secteur privé (y compris les entreprises de technologies), la société civile, les organismes communautaires, le milieu universitaire et des citoyen·nes, y compris des jeunes. Le Pacte numérique mondial devrait « énoncer des principes communs garantissant un avenir en ligne qui soit ouvert, libre et sécuritaire pour toutes et tous ».

ANNEXE C: ANALYSE DE LA LITTÉRATURE GRISE

7 novembre 2024

Alexis-Carlota Cochrane et Rachel Mansell

À propos de la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie

La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) est un problème qui prend de l'ampleur au Canada (Cahill et al., 2024). Les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires, en particulier celles ayant de multiples identités marginalisées comme les personnes noires, autochtones, racialisées, 2SLGBTQIA+, immigrantes, issues de minorités religieuses ou en situation de handicap, sont ciblées de façon disproportionnée par la haine et le harcèlement en ligne (Fondation canadienne des femmes, 2019; Khoo, 2021; Arce, 2022; ONU Femmes, 2023). Parmi les formes de VFGFT figurent le *doxing*, les discours haineux, les menaces et l'intimidation, le *trolling*, le voyeurisme, l'usurpation d'identité, l'espionnage et la surveillance par piratage ou interception de communications privées, le harcèlement de groupe en ligne, les campagnes de signalement de masse, l'exploitation sexuelle, la cyberprédation, la diffamation, le partage non consentant d'images intimes, la violence par les images (y compris les *deepfakes*, ou hypertrucages, et les *shallowfakes*), la sextorsion et la traque furtive (Khoo, 2021). Voir en annexe pour plus de détails sur la VFGFT.

Pour mieux comprendre comment les catégorisations sociales telles que le genre, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique, la classe sociale et la situation de handicap influencent de manière unique les expériences de haine en ligne (Centre for Countering Digital Hate, 2023; Centre for International Governance Innovation, 2023), nous abordons ce travail à travers un prisme féministe intersectionnel. Le terme « intersectionnalité » a été créé par Kimberlé Williams Crenshaw, une éminente spécialiste de la théorie critique de la race (*critical race theory*). L'approche de Crenshaw s'intéresse aux interconnexions entre les catégorisations sociales telles que le genre, la race, la classe, la sexualité, l'affiliation religieuse, la situation de handicap et le statut socioéconomique, et à la manière dont elles interagissent entre elles et s'influencent (Crenshaw, 2013). Par exemple,

dans un rapport sur le genre et la haine en ligne au Canada, YWCA Canada constate que les personnes marginalisées sont plus susceptibles de subir de la haine en ligne (2024). Parmi elles, les personnes autochtones, noires, en situation de handicap et la communauté 2SLGBTQIA+. Statistique Canada a constaté que les jeunes en situation de handicap sont presque trois fois plus susceptibles de subir de la haine en ligne que les jeunes qui ne sont pas en situation de handicap (2024b). Par ailleurs, les crimes haineux en ligne les plus courants visent les personnes noires et la communauté 2SLGBTQIA+, puis la population juive (Statistique Canada, 2024b). Plan International signale également que les filles sont le plus souvent la cible de haine en ligne en raison de leur appartenance à une minorité ethnique et de leur sexualité (2020).

Pour beaucoup de femmes, de filles et de personnes bispirituelles, trans et non binaires en ligne, le fait de vivre de la violence misogyne, raciste, à caractère sexuel et autrement préjudiciable est normalisé. Les préjugés fondés sur le genre et intersectionnels ne sont pas de nouveaux phénomènes, mais ils se manifestent sous de nouvelles formes d'oppression, dans un paysage numérique en constante évolution. Les plateformes de médias sociaux comme Facebook, Instagram, TikTok et YouTube sont devenues de hauts lieux du racisme, de la misogynie et d'autres formes de violences, lesquels se répandent souvent sous le couvert de contenu tel que les mêmes racistes et misogynes (Matamoros-Fernández et Farkas, 2021; Centre for International Governance Innovation, 2023). ONU Femmes a par ailleurs constaté que « les jeunes femmes, les filles, les personnes LGBTQI+, les femmes en situation de handicap et les groupes de femmes racialisées, minoritaires et migrantes » sont plus susceptibles de subir de la haine en ligne plus extrême et plus fréquente (2023). Ces expériences plus intenses de haine en ligne pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires s'étendent également aux espaces de jeu en ligne. Kishonna L. Gray, spécialiste des communications et du genre, constate que les femmes de couleur sont ciblées parce qu'elles ne se « conforment pas à la norme masculine blanche » qui prévaut dans beaucoup d'espaces de jeu en ligne et qu'elles vivent souvent un sexisme racialisé qui découle de leurs multiples identités marginalisées (Gray, 2011; Brisson-Boivin, 2019).



L'émergence des technologies d'intelligence artificielle (IA) générative crée par ailleurs de nouvelles voies pour la VFGFT qui cible de manière disproportionnée les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires. Ces progrès ont rendu les technologies de l'IA plus faciles à utiliser pour nuire à autrui, car elles ne nécessitent que peu ou pas de connaissances techniques pour créer des résultats convaincants et professionnels (Narvali et al., 2023; Ward et al., 2023; Henry et Witt, 2024). Selon une enquête menée par le Centre for International Governance Innovation (2023), environ six femmes ou personnes trans ou non binaires sur dix ont déjà vécu de la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie. Bien que les violences fondées sur le genre ne soient pas nouvelles, les innovations technologiques ne cessent de transformer et d'amplifier les moyens par lesquels elles sont commises. Parmi ces moyens figurent la production non consentante d'images explicites, aussi appelée « violence par les images », la fabrication d'histoires artificielles préjudiciables, et même la création de modèles pour automatiser le cyberharcèlement (Chowdhury et Lakshmi, 2023).

Les identités intersectionnelles augmentent la probabilité de subir de la haine en ligne (Fondation canadienne des femmes, 2019; Khoo, 2021; Arce, 2022; Centre for International Governance Innovation, 2023; ONU Femmes, 2023). C'est pourquoi le prisme féministe intersectionnel peut nous aider à comprendre pourquoi les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires ayant des identités intersectionnelles sont plus durement touchées par la haine et le harcèlement en ligne, de même que les façons bien particulières dont ces situations se manifestent. L'analyse de la cyberviolence fondée sur le genre selon un prisme intersectionnel est essentielle pour comprendre de quelles façons particulières et exacerbées la violence, la haine et le harcèlement en ligne facilités par la technologie sont commis à l'encontre des identités marginalisées, de même que pour formuler des solutions réactives et axées sur les survivant-es.

Répercussions de la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie

La violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) a beaucoup affecté le sentiment de sécurité en ligne et hors ligne des internautes. Cette situation a

conduit beaucoup de femmes, de filles et de personnes bispirituelles, trans et non binaires à filtrer ou à empêcher les commentaires sur leurs pages, à s'autocensurer, à restreindre leur utilisation et, dans certains cas, à quitter complètement les plateformes par crainte de la haine en ligne et de ses manifestations hors ligne (Plan International, 2020; Joseph, 2022). Ces violences en ligne réduisent au silence beaucoup de femmes, de filles et de personnes bispirituelles, trans et non binaires, ce qui menace leur liberté d'expression (Plan International, 2020; Global Witness, 2023; ONU Femmes, 2023). Dans le contexte sud-africain, Global Witness constate que les discours haineux fondés sur le genre menacent non seulement la liberté d'expression des femmes et la démocratie, mais aussi leurs « moyens de subsistance et leur sécurité personnelle » (Global Witness, 2023). Par exemple, des créateur-trices qui diffusent sur Twitch, un service de diffusion en continu axé sur les jeux vidéo, mais qui inclut aussi d'autres catégories telles que la musique, le contenu créatif, le sport électronique et le « simple bavardage », ont déclaré une diminution de leurs revenus en raison de multiples menaces de violence sexuelle et physique qui les ont poussé-es à quitter la plateforme (Joseph, 2022). Une étude réalisée par Femmes et Égalité des genres Canada a montré que la violence en ligne entraîne des préjudices psychologiques, physiques, sexuels et économiques; qu'elle peut engendrer une dépression, de l'anxiété, de la peur et des tendances suicidaires; qu'elle peut augmenter le risque de préjudices physiques ou sexuels; et qu'elle peut nuire à la capacité d'une victime à trouver un emploi lorsque ses renseignements personnels ou ses photos sont publiés sans son consentement (2024a). On voit également la manifestation de la violence physique par le racisme envers les Autochtones sur les médias sociaux. À titre d'exemple, des internautes ont encouragé des actes de violence dans la vie réelle à l'endroit des Autochtones, ciblant les Wet'suwet'en et principalement les manifestant-es s'identifiant comme Autochtones (Malone, 2020).

Le rapport national de la YWCA intitulé Centrer les survivantes et passer à l'action contre la haine basée sur le genre en ligne au Canada, rédigé par Jolin Joseph, affirme que « les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ne jouissent pas de la liberté d'expression, car elles sont réduites au silence, étouffées et chassées des plateformes numériques par d'autres personnes dont l'exercice de la liberté d'expression implique des discours de haine, des intimidations et des menaces. » (Joseph, 2022) Plan International, qui s'intéresse aux expériences



des jeunes, a constaté que la haine et la violence en ligne faisaient en sorte que les filles ne se sentaient pas en sécurité physiquement, perdaient leur estime de soi ou leur confiance, ressentaient un stress émotionnel et avaient des difficultés à l'école (2020). Les discours haineux en ligne peuvent par ailleurs alimenter la désinformation préjudiciable ou la fabrication intentionnelle de contenu trompeur (Arce, 2022). La désinformation et la mobilisation de la haine en ligne ont été présentes tout au long de la couverture de la pandémie de COVID-19, période lors de laquelle le racisme à l'endroit des Asiatiques au Canada s'est intensifié, avec l'idée que ces derniers, en particulier les Chinois, étaient responsables de la propagation du virus (Jonas, 2021).

La peur de la haine en ligne et de ses conséquences dans le monde réel, comme la traque furtive ou la violence physique, a fait reculer les voix des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans et non binaires et diminuer le nombre de discussions sur les questions de genre en ligne et hors ligne. Qu'elle force des personnes à quitter les plateformes ou qu'elle fasse craindre de recevoir des menaces à la suite de discussions sur les réalités de la VFGFT dans les espaces publics, la haine en ligne ne fait pas que bâillonner les internautes : elle décourage aussi de manière plus générale les dialogues sur la violence fondée sur le genre.

Comme beaucoup de technologies numériques, l'intelligence artificielle est souvent utilisée à mauvais escient comme outil pour générer de la violence fondée sur le genre qui cible particulièrement les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires. Les deepfakes, une combinaison des termes « deep learning » (apprentissage profond) et « fake » (faux), aussi appelés « hypertrucages » en français, utilisent l'intelligence artificielle générative pour produire des images, des vidéos ou des fichiers audio modifiés numériquement. Les femmes et les filles représentent plus de 99 % des personnes ciblées par les hypertrucages (De Silva de Alwis et Vialle, 2024). Les inquiétudes quant aux conséquences de ces derniers ont attiré l'attention du monde entier lorsque des hypertrucages à caractère sexuel de la musicienne américaine Taylor Swift sont devenus viraux en janvier 2024. Les hypertrucages en question ont été vus plus de 47 millions de fois en seulement 17 heures avant d'être retirés de la plateforme X (anciennement Twitter) (Henry et Witt, 2024). Les célébrités s'identifiant comme femmes sont souvent la cible d'hypertrucages en raison de leur profil public et de l'abondance d'images en ligne pouvant être manipulées

(Henry et Witt, 2024). Plus de 98 % de ces hypertrucages sont de nature pornographique (De Silva de Alwis et Vialle, 2024) et sont le plus souvent créés sans le consentement de la personne représentée (Duboust et al., 2023; Ward et al., 2023). Ils sont également de plus en plus utilisés pour cibler des filles de moins de 18 ans (mineures), comme on l'a vu à Almendralejo (Espagne), où des camarades de classe ont créé des hypertrucages de nudité de 20 victimes âgées de 11 à 17 ans (Narvali et al., 2023).

L'IA cause également des préjudices aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles, trans et non binaires par la fabrication d'histoires artificielles. Tout comme la violence par les images, les vidéos ou l'audio, ce contenu généré par l'IA est censé paraître « réel » ou « convaincant », le plus souvent dans le but de diffuser des informations volontairement fausses, ou « fausses nouvelles » (fake news) (gouvernement du Canada, 2023). L'IA générative a été utilisée pour discréditer volontairement les journalistes et personnalités publiques s'identifiant comme femmes, pour déformer les faits et même pour compromettre l'intégrité des élections. Les femmes exerçant dans le journalisme et la politique et d'autres personnalités publiques sont les cibles les plus fréquentes du contenu préjudiciable généré par l'IA (Chowdhury et Lakshmi, 2023). Ces préjudices sont exacerbés par l'automatisation, notamment par l'utilisation de « comptes robots » (bot accounts), des applications logicielles programmées pour effectuer une tâche précise. Grâce à l'intelligence artificielle, ces robots peuvent servir à harceler des internautes au moyen de comptes crédibles, ou personas, qui donnent l'impression d'être plusieurs personnes différentes. Ils participent souvent au partage de contenu préjudiciable afin d'en augmenter la portée, et peuvent même créer des « modèles de harcèlement » pour automatiser davantage les préjudices (Chowdhury et Lakshmi, 2023).

La cyberviolence générée par l'IA, comme les hypertrucages et le harcèlement automatisé, réduirait au silence les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires, ce qui entraînerait des effets néfastes sur leur santé mentale tels que « l'anxiété, la dépression, les idées suicidaires, l'isolement social » et nuirait à leur réputation et à leurs perspectives de carrière (Henry et Witt, 2024). Les femmes ont par ailleurs indiqué s'être senties impuissantes, en danger et honteuses, et avoir subi des préjudices émotionnels et autres conséquences dans leurs relations personnelles; les membres de la famille des personnes ciblées se sont



sentis en danger, ont subi des préjudices physiques hors ligne, ont perdu leur emploi ou ont dû changer d'emploi en raison de la cyberviolence (Economist Intelligence Unit, 2021). Ces technologies affectent de manière exponentielle les « femmes et les filles noires, en situation de handicap [et] LGBTQI+ qui parlent ouvertement de leurs opinions politiques » (PLAN International, 2020, p. 2), réduisant ainsi leur accès aux espaces publics en ligne et menaçant leur liberté d'expression et leur participation à la démocratie (De Silva de Alwis et Vialle, 2024). Les personnes qui ont déjà été victimes de violence en ligne ont indiqué qu'elles y réfléchissaient maintenant à deux fois avant de publier à nouveau, qu'elles réduisaient leur présence en ligne, qu'elles avaient rendu leur profil privé, et même qu'elles avaient cessé complètement d'utiliser la plateforme en raison des préjudices subis (Economist Intelligence Unit, 2021). Les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires sont disproportionnellement ciblées par la cyberviolence, une situation qui les exclut souvent des espaces et des discussions en ligne et de la participation démocratique, qui les marginalise encore davantage et qui les réduit au silence. Pour créer une réponse efficace à la VFGFT, il faut absolument examiner de plus près les usages particuliers de l'intelligence artificielle qui servent à propager la violence fondée sur le genre et la misogynie.

Politiques, pratiques et interventions

Politiques

En 1995, dans le cadre de la ratification du Programme d'action de Beijing des Nations-Unies, le gouvernement fédéral s'est engagé à utiliser l'« Analyse comparative entre les sexes plus » (ACS+) pour faire progresser l'égalité entre les genres au pays (Femmes et Égalité des genres Canada, 2024b). L'ACS+ est un cadre qui permet de prendre en compte dans diverses décisions « l'ensemble des attributs personnels comme le sexe, le genre, la race, l'ethnicité, la religion, l'âge et les handicaps de nature physique ou mentale et [qui] fait en sorte que ces facteurs ne limitent pas la réussite et l'inclusion » (Femmes et Égalité des genres Canada, 2024c). Depuis lors, tous les ministères fédéraux, la plupart des gouvernements provinciaux et la plupart des universités et collèges canadiens intègrent le prisme du genre dans leurs plans stratégiques, leurs lettres-mandats et leurs programmes politiques. Au niveau fédéral, l'ACS+

est une « compétence clé pour appuyer l'élaboration de programmes et politiques efficaces à l'intention de la population canadienne » (Femmes et Égalité des genres Canada, 2024c).

La définition des propos haineux et de ce qui relève de la liberté d'expression au Canada fait encore l'objet d'un débat. Selon la Charte canadienne des droits et libertés, la liberté d'expression est définie comme la « liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication » (gouvernement du Canada, 2024). La ligne entre discours haineux et propos protégés par la liberté d'expression soulève ainsi quelques incertitudes. Au Canada, la haine est définie comme du « contenu qui, sur le fondement d'un motif de distinction illicite au sens de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, exprime de la détestation à l'égard d'un individu ou d'un groupe d'individus ou qui manifeste de la diffamation à leur égard et qui, compte tenu du contexte dans lequel il est communiqué, est susceptible de fomenter la détestation ou la diffamation d'un individu ou d'un groupe d'individus sur le fondement d'un tel motif de distinction illicite. » (gouvernement du Canada, 2024). En termes plus simples, la haine est définie comme un contenu qui montre une forte aversion ou une critique intense à l'égard d'une personne ou d'un groupe sur la base de caractéristiques protégées telles que la race, le genre ou la religion; et une personne ne peut exprimer de la haine au titre de sa liberté d'expression. Il n'existe toutefois pas de définition universelle de la haine lorsqu'il s'agit de VFGFT et des politiques ou autres questions connexes.

En l'absence d'une définition uniforme de la haine, de la VFGFT et d'autres termes connexes, il devient beaucoup plus difficile de recueillir des informations en vue d'élaborer des politiques et des stratégies de lutte contre la VFGFT. Le projet de loi C 63, aussi connu sous le nom de « projet de loi sur les préjudices en ligne », a été déposé à la Chambre des communes le 30 mai 2024 et contient « diverses mesures pour répondre à différents contenus préjudiciables en ligne, ainsi qu'aux discours haineux et aux crimes haineux en ligne et hors ligne », y compris des définitions. Si certaines personnes considèrent que le projet de loi C 63 apporte des précisions plus que nécessaires (ministère de la Justice du Canada, 2024), certaines communautés 2SLGBTQIA+ craignent que le projet de loi ne « restreigne de façon disproportionnée leurs libertés en ligne et ne les transforme en cibles pour la police »; les Autochtones



craignent que le projet de loi ne « donne plus de pouvoir aux organes d'application de la loi pour cibler leurs activités d'organisation, leurs activités communautaires et leurs protestations en ligne » et que leurs « actes de résistance ne soient facilement qualifiés d'actes antigouvernementaux ou de manifestations de cyberterrorisme autochtone »; enfin, des groupes racialisés (comme le mouvement *Black Lives Matter*) craignent que leurs publications ne soient « qualifiées par erreur de propos haineux, pour ensuite être supprimées », ce qui aurait pour effet d'isoler encore davantage leurs voix (Woolf, 2022). Ces préoccupations montrent qu'il est nécessaire de consulter les communautés marginalisées et racialisées et d'obtenir des données désagrégées faisant ressortir les expériences intersectionnelles.

Les plateformes de médias sociaux telles que YouTube, Facebook, X (anciennement Twitter), Snapchat et TikTok ont toutes des politiques de modération du contenu. Or, pour les jeunes au Canada, X (anciennement Twitter), Facebook, Snapchat, Instagram et YouTube sont les plateformes sur lesquelles on rencontre le plus souvent ces formes plus déguisées de discours haineux ou un recours à un langage « négatif à l'égard d'un groupe donné, mais qui ne vise pas une personne précise qui est présente », ce que MediaSmarts appelle « préjugés irréflechis » (Brisson-Boivin, 2019).

De façon générale, il faut mettre en place des réglementations plus claires pour lutter contre la cyberviolence. Bien que le ministère de la Justice du Royaume-Uni, Taiwan et des États américains comme la Californie, le Texas et la Virginie considèrent que le partage d'hypertrucages sans le consentement de la personne est un motif de poursuite, les avancées technologiques incessantes créent une incertitude quant à la manière dont les lois continueront à traiter la VFGFT et les préjudices générés par l'IA (Duboust et al., 2023).

Pratiques

Plusieurs stratégies ont été proposées pour combattre la VFGFT et la haine en ligne. Le Centre for Countering Digital Hate (CCDH) propose l'acronyme anglais « STAR », qui signifie **S**afety by Design (sécurité incorporée), **T**ransparency (transparence), **A**ccountability (reddition de comptes) et **R**esponsibility (responsabilité) pour répondre au besoin de régulation de la haine sur les médias sociaux. À l'instar du projet de loi C 63, le CCDH soutient que les entreprises de technologies doivent veiller à ce que leurs produits soient sécuritaires pour le public, en particulier les mineur-es; être

transparentes sur le fonctionnement de leurs algorithmes, règles et publicités; assumer la responsabilité pour les préjudices associés à leurs produits; et subir de réelles conséquences pour les préjudices causés (Centre for Countering Digital Hate, 2023). Les approches du Forum des politiques publiques concernant la haine en ligne préconisent la création d'environnements plus sécuritaires; l'amélioration du financement, des ressources et de la sensibilisation pour combattre la haine; et la clarification de la distinction entre liberté d'expression et discours haineux (2019). Dans le rapport national intitulé *Centrer les survivantes et passer à l'action contre la haine basée sur le genre en ligne au Canada* rédigé par Jolin Joseph pour le compte de la YWCA, Joseph revendique plus de statistiques et de ressources montrant la gravité de la haine en ligne; davantage de ressources pour améliorer les compétences numériques; la création de contre-récits alternatifs qui permettent de « reconquérir les espaces en ligne en offrant des points de vue alternatifs, en centrant les voix des survivant-es et en créant des opportunités d'éducation communautaire et de guérison collective »; l'élaboration de mesures préventives telles qu'une formation obligatoire à l'anti-oppression; et la poursuite de l'innovation en matière de création d'espaces en ligne sécuritaires (2022, p. 38).

Mais il faut aussi s'attarder aux effets disproportionnés de la haine en ligne sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires. Le projet de loi C-63 sur les préjudices en ligne propose de mettre à jour le projet de loi C-36, la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, mieux connue sous le nom de Réforme du droit pénal en matière de prostitution. Selon Maria Woolf, bien que le projet de loi C-36 ait été créé dans le but de combattre la haine en ligne, il pourrait compromettre de façon disproportionnée les libertés des groupes 2SLGBTQIA+, autochtones et racialisés et celles des travailleur-euses du sexe et des personnes à l'intersection de ces groupes (2022). Les expériences de haine en ligne vécues par les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires ne sont pas non plus prises au sérieux lorsqu'elles sont signalées à la police; on leur dit souvent d'arrêter de publier du contenu ou d'éviter les plateformes en ligne au lieu de s'attaquer aux racines de la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (Arce, 2022).

Les personnes noires, autochtones et racialisées peuvent être également moins enclines à signaler les crimes haineux par crainte de profilage racial et de brutalité policière.



Appliquant l'idée au jeu en ligne, Kishonna L. Gray invite les entreprises, les développeurs et l'industrie du jeu en général à être plus conscients de la manière dont leurs jeux déploient « une blancheur et une masculinité hégémoniques, au détriment des joueur·euses non blanc·hes et/ou non masculin·es dans l'espace » (2011, p. 425). Dans le même ordre d'idées, Jolin Joseph affirme qu'il faut aussi se pencher sur les origines de la haine en ligne, à savoir le racisme, la misogynie, le patriarcat, le capacitisme, l'homophobie, la transphobie et « d'autres forces corrosives de discrimination » (2022, p. 33) lorsqu'il s'agit de trouver des solutions à la VFGFT. Pour faire face à la complexité de la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, Cynthia Khoo, du Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes (FAEJ), souligne l'importance des approches intersectionnelles; des réformes législatives couvrant les façons dont la VFGFT est perpétrée sur les plateformes en ligne; des obligations juridiques pour les plateformes et les entreprises de technologies; et, enfin, du besoin d'études, de sensibilisation et de formation additionnelles pour mieux comprendre la VFGFT et la combattre (2020).

Interventions

Différents corpus de recherche dans le contexte canadien négligent d'adopter une approche intersectionnelle; la plupart des documents consultés abordent des sujets tels que « le genre et la cyberviolence » ou « la race et la cyberviolence », mais rarement les intersections d'identités telles que la race, le genre et la cyberviolence, ou alors le genre, la religion et la cyberviolence. Les études canadiennes sur la haine en ligne prennent aussi rarement en compte les expériences particulières et uniques des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans et non binares ayant de multiples identités marginalisées (personnes noires, autochtones, racialisées, 2SLGBTQIA+, immigrantes, minorités religieuses et situation de handicap) à l'échelle nationale. Bien que le gouvernement fédéral ait certaines exigences dans le cadre de sa politique d'« Analyse comparative entre les sexes plus » (Femmes et Égalité des genres Canada, 2024d), aucune exigence systématique n'oblige actuellement de recueillir et d'intégrer les points de vue intersectionnels des groupes marginalisés qui vivent de la VFGFT pendant le processus d'élaboration des politiques. Par exemple, les données de Statistique Canada s'intéressent aux jeunes de 15 à 24 ans, mais ne s'attardent pas nécessairement aux différents marqueurs d'identité (tels que le genre, la race et

l'orientation sexuelle) qui existent au sein de ce groupe et aux variations dans leurs expériences (Statistique Canada, 2024). Toujours selon Statistique Canada, une femme sur cinq a déclaré avoir vécu du harcèlement en ligne au cours des 12 mois précédant l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (Statistique Canada, 2019). La plupart des données canadiennes sur la haine en ligne présentent les résultats en fonction des expériences des hommes et des femmes, et il manque considérablement de données canadiennes sur les expériences des personnes bispirituelles, trans et non binares.

Le manque de données canadiennes désagrégées, combiné à l'absence de définitions uniformes d'identités sociales, complique encore davantage les choses. Par exemple, le Centre de la sécurité des télécommunications Canada définit la diversité de genre comme « [englobant] toutes les personnes dont l'identité ou l'expression de genre ne sont pas conformes aux normes de genre masculin ou féminin définies socialement », ce qui, par définition, inclut les personnes trans (2022). Toutefois, le terme « personne de genre divers » (*diversité de genre*) a également été défini comme désignant les personnes qui « ne s'identifient pas comme exclusivement masculines ou exclusivement féminines », ce qui peut concerner davantage les personnes non binares ou bispirituelles (ministère de la Justice du Canada, 2023). Ces nuances amènent à s'interroger sur l'inclusion des personnes bispirituelles, trans et non binares dans les études consultées et sur l'exactitude des données désagrégées, car ces expériences sont souvent regroupées dans une seule catégorie ou alors pas notées du tout.

Il faut également multiplier les études qui portent sur les façons particulières dont les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binares vivent la cyberviolence. Si plusieurs rapports de recherche soulignent le risque accru pour les populations autochtones de subir de la haine en ligne (Forum des politiques publiques, 2019; Khoo, 2021; YWCA, 2022; Fondation canadienne des femmes, 2024), beaucoup d'entre eux se limitent aux données quantitatives. Des études sur la sécurité en ligne des Autochtones font valoir que les expériences de ces derniers, leurs histoires et leurs relations distinctes avec la technologie et l'internet doivent également être prises en compte si l'on veut remédier aux effets particuliers que la cyberviolence a sur les communautés autochtones (Archipel Research and Consulting Inc, 2024). Le rapport souligne toutefois



que les participant-es autochtones ont souvent raconté leurs expériences sans voir d'améliorations tangibles, une situation qui a engendré de la méfiance et une lassitude à l'égard des consultations. Les consultations avec les Autochtones, et plus généralement avec les groupes racialisés et minoritaires, doivent donc être ancrées dans la communauté consultée et menées dans un esprit de réciprocité et de transparence.

L'intelligence artificielle et la violence fondée sur le genre sont souvent étudiées comme deux phénomènes distincts (De Silva de Alwis et Vialle, 2024). Pour répondre de manière efficace à la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, il faut toutefois continuer à étudier les recoupements entre ces deux questions. Des recherches sur la VFGFT soulignent la nécessité d'une implication multipartite et d'une approche multidisciplinaire pour étudier les utilisations de l'IA comme outil de violence fondée sur le genre (The Economist Intelligence, 2021; Chowdhury et Lakshmi, 2023; Ward et al., 2023). Cela implique entre autres d'améliorer la protection des données et les lois sur la protection des renseignements personnels et d'intégrer des cadres de protection des droits de la personne qui mettent l'accent sur le consentement et l'autonomie des internautes; de corriger les préjugés liés au genre qui sont intégrés; et de mettre en place des mécanismes clairs de reddition de comptes et de responsabilisation pour « les développeurs, les organisations et les utilisateur-trices de systèmes d'IA » qui perpétuent les préjudices (Ward et al., 2023, p. 9).

Pour comprendre ces recoupements, il faut également intégrer des perspectives féministes en matière d'IA qui examinent les inégalités entretenues par l'IA. Le Réseau de recherche féministe sur l'IA (FAIR) du Centre de recherches pour le développement international en est un exemple. Il s'agit d'un réseau collaboratif de scientifiques, d'économistes et d'activistes qui travaillent à rendre l'IA et les technologies émergentes plus inclusives. FAIR combat les préjugés en ligne et crée des solutions qui reflètent des « principes féministes » (CRDI, 2024, p. 1). Enfin, pour mettre au point des solutions globales, il faut s'attaquer aux inégalités systémiques sous-jacentes, en particulier la misogynie, qui alimentent la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie. De tels efforts sont nécessaires pour combattre ces cyberviolences, qui touchent de façon disproportionnée les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans et non binaires.

Capacités des organisations de la société civile

Il existe peu de données et de documents publiés sur la capacité des organisations de la société civile (OSC) dans le contexte canadien. Une étude menée par la YWCA préconise une augmentation des ressources allouées au soutien des survivant-es de haine en ligne, mais constate des limites au niveau du financement et un manque d'investissements à long terme (Joseph, 2022). Différents obstacles empêchent les OSC de faire des changements, notamment la dépendance à l'égard des cycles de financement, les approbations externes et la complexité des processus d'octroi de subventions. Dans ce rapport, les associations membres de la YWCA et les autres organismes communautaires consultés demandent des processus de financement simples et efficaces pour les projets sur la haine en ligne et la cyberviolence, de même que davantage d'investissements pour la création d'espaces en ligne plus sécuritaires, afin par exemple d'offrir de la formation et du soutien psychologique aux modérateur-trices (Joseph, 2022). Par ailleurs, comme les OSC sont souvent en première ligne des revendications, elles sont souvent elles-mêmes la cible de haine en ligne. Mais comme elles sont sous-financées et en pénurie de personnel, elles n'ont pas toujours les ressources pour se protéger et protéger leur personnel et les membres de leur communauté contre la haine en ligne. La YWCA a constaté une intensification de la haine en ligne depuis le début de la pandémie de COVID-19 et a même vu des suprémacistes blancs faire une intrusion non désirée dans ses vidéoconférences (Jonas, 2021).

Le renforcement des capacités des OSC est une étape nécessaire pour mieux comprendre de quelles manières la violence, la haine et le harcèlement facilités par la technologie sont commis à l'endroit de personnes ayant de multiples identités marginalisées. Les OSC, et en particulier les organismes citoyens, sont souvent tournées vers la communauté, ayant établi une relation de confiance et un sentiment de sécurité auprès des communautés servies. Elles peuvent donc jouer un rôle essentiel en « recueillant des données sur la haine en ligne et en aidant au signalement des incidents de haine » (Housefather, 2019). Les OSC pourraient également apporter une solution au manque de confiance envers les forces de l'ordre que les communautés marginalisées peuvent ressentir du fait d'inégalités historiques et systémiques.

ANNEXE D : SONDAGE AUPRÈS DES FEMMES ET DES PERSONNES DE LA DIVERSITÉ DE GENRE AU CANADA

Préface

Cette enquête vise à comprendre la gravité, la fréquence et l'incidence de la violence (haine, harcèlement, abus) exercée à l'aide de la technologie (violence facilitée par la technologie). La gravité, la fréquence et l'incidence de la violence facilitée par les technologies peuvent varier en fonction de la combinaison unique d'identités qui composent chaque individu, dont beaucoup n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Cette recherche vise à combler cette lacune en apportant une compréhension plus approfondie de ces expériences. Votre participation nous aidera à obtenir de précieuses informations pour soutenir les personnes les plus touchées.

Confidentialité et anonymisation des données

Votre participation à cette enquête est entièrement volontaire et vos réponses demeureront strictement confidentielles. Toutes les données collectées seront anonymisées afin de garantir qu'aucun identifiant personnel ne soit associé à vos réponses. Les informations recueillies seront utilisées uniquement à des fins de recherche et seront analysées sous forme regroupée. En garantissant votre confidentialité, nous visons à créer un espace sûr où vous pouvez partager ouvertement vos expériences, contribuant ainsi à une recherche significative qui aura un réel impact, tout en respectant et en protégeant votre identité.

1. Quel âge avez-vous?

- ☐ Entre 18 et 21 ans
- ☐ Entre 22 et 25 ans
- ☐ Entre 26 et 32 ans
- ☐ Entre 33 et 40 ans
- ☐ Entre 41 et 54 ans
- ☐ Entre 55 et 64 ans
- ☐ 65 ans ou plus
- ☐ Je préfère ne pas répondre

2. Dans quelle province ou quel territoire résidez-vous?

- ☐ Alberta
- ☐ Colombie-Britannique
- ☐ Manitoba
- ☐ Nouveau-Brunswick
- ☐ Terre-Neuve—et—Labrador
- ☐ Territoires du Nord-Ouest
- ☐ Nouvelle-Écosse
- ☐ Nunavut
- ☐ Ontario
- ☐ Île-du-Prince-Édouard
- ☐ Québec
- ☐ Saskatchewan
- ☐ Yukon

3. Quel(s) terme(s) décrit(vent) le mieux votre identité de genre actuelle?

Note : Un homme ou une femme cisgenre est une personne dont le sexe assigné à la naissance est identique à son identité de genre actuelle (p. ex. une personne assignée au sexe féminin à la naissance qui s'identifie comme une femme). Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Homme cisgenre
- ☐ Femme cisgenre
- ☐ Homme trans
- ☐ Femme trans
- ☐ Personne de genre créatif ou non conforme
- ☐ Personne non binaire
- ☐ Je préfère identifier mon genre : ____
- ☐ Je préfère ne pas répondre

4. Un groupe ethnique ou une origine désigne les origines ethniques ou culturelles des ancêtres d'une personne. Quelle est l'origine ethnique ou culturelle qui vous décrit le mieux? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Origines autochtones d'Amérique du Nord (Premières Nations, Inuits, Métis)
- ☐ Origines africaines (originaire d'Afrique centrale ou occidentale, ou originaire d'Afrique du Nord, d'Afrique australe ou orientale, etc.)
- ☐ Origines asiatiques (originaire de l'Asie centrale occidentale ou du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud, de l'Asie de l'Est ou du Sud-Est, etc.)
- ☐ Origines caribéennes (originaire d'Antigua, des Bahamas, de Barbade, des Bermudes, des Caraïbes, de Cuba, République dominicaine, Guadeloupe, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Martinique, Montserrat, Porto Rico, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, des Antilles ou des Caraïbes, etc.)
- ☐ Origines britanniques
- ☐ Origines françaises
- ☐ Autres origines européennes (originaire d'Europe de l'Ouest, Europe du Nord, Europe de l'Est ou Europe du Sud, etc.)
- ☐ Origines latino-américaines, sud-américaines ou d'Amérique centrale (Arawak, originaire d'Argentine, du Belize, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de la république d'Équateur, du Guatemala, de Guyane, du Honduras, Maya, du Mexique, de Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, du Salvador, de l'Uruguay ou du Venezuela, etc.)
- ☐ Origines océaniques (originaire de l'Australie, de Nouvelle-Zélande ou des îles du Pacifique)

5. Quelle catégorie raciale vous décrit le mieux? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Noir-e (p. ex. d'ascendance africaine, afro-caribéenne, afro-canadienne)
- ☐ Est-Asiatique (p. ex. d'ascendance chinoise, coréenne, japonaise, taïwanaise)
- ☐ Asiatique du Sud-Est (p. ex. d'ascendance philippine, vietnamienne, cambodgienne, thaïlandaise, indonésienne)
- ☐ Autochtone (Premières Nations, Métis, Inuk/Inuit)
- ☐ Latin-x (p. ex. d'ascendance latino-américaine, hispanique)
- ☐ Moyen-Orientale (p. ex. d'ascendance arabe, persane, afghane, iranienne, libanaise, etc.)
- ☐ Sud-Asiatique (p. ex. d'ascendance indienne, pakistanaise, bangladaise, sri-lankaise, etc.)
- ☐ Blanc-che
- ☐ Une autre catégorie raciale me décrit le mieux (veuillez préciser) : _____

6. Les gens sont souvent décrits par leur race ou leur origine raciale. Vous considérez-vous comme une personne racisée?

- ☐ Oui
- ☐ Non

7. Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, on entend par personnes handicapées les personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et :

- a) soit se considèrent comme désavantagées en raison de cette déficience,**
- b) Soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cela inclut les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.**

Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Oui, je m'identifie comme une personne présentant un (des) handicap(s)/une (des) déficience(s) invisible(s)
- ☐ Oui, je m'identifie comme une personne ayant un (des) handicap(s)/une (des) déficience(s) visible(s)
- ☐ Non, je ne m'identifie pas comme ayant un handicap/une déficience
- ☐ Je préfère ne pas répondre

8. Êtes-vous confronté-e à des défis physiques, sensoriels, d'apprentissage ou mentaux persistants? Par défis persistants, nous entendons des difficultés qui durent au moins six mois, et qui peuvent entraîner des limitations lorsqu'on participe à la vie sociale. Les défis persistants peuvent être permanents OU épisodiques (c.-à-d. des épisodes de difficultés qui « vont et viennent » au fil du temps).

- ☐ Oui
- ☐ Non

9. Veuillez indiquer le(s) type(s) de défis avec lequel/ lesquels vous vivez. Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Défis physiques
- ☐ Défis sensoriels
- ☐ Défis d'apprentissage
- ☐ Défis de santé mentale
- ☐ Défis cognitifs

10. Comment accédez-vous à l'internet?

- ☐ Sur votre téléphone intelligent ou tablette personnelle
- ☐ Sur un téléphone intelligent ou une tablette que vous partagez avec une autre personne (p. ex. avec un autre membre de la famille)
- ☐ Sur votre ordinateur personnel (p. ex. ordinateur de bureau ou portable)
- ☐ Sur un ordinateur personnel que vous partagez avec une autre personne (p. ex. avec un autre membre de la famille)
- ☐ Sur un ordinateur professionnel auquel vous seule-avez accès
- ☐ Sur un ordinateur professionnel que vous partagez avec une autre personne (p. ex. collègue, espace de bureau partagé)
- ☐ Sur un ordinateur public (p. ex. à la bibliothèque, l'école ou dans un cybercafé)
- ☐ Je n'accède pas à internet
- ☐ Je préfère ne pas répondre

11. Veuillez indiquer à quelle fréquence vous faites chacune des choses suivantes :

- Envoyer des textos ou des messages instantanés (p. ex. sur WhatsApp, WeChat, Signal, Discord)
- Utiliser un logiciel de messagerie instantanée professionnel (p. ex. MSTEams, Slack, GoogleChat)
- Consulter les médias sociaux ou autres plateformes de discussion (p. ex. Facebook, X (anciennement appelé Twitter), Instagram, Reddit)
- Publier sur les médias sociaux ou autres plateformes de discussion (p. ex. Facebook, X (anciennement appelé Twitter), Instagram, Reddit)
- Visionner du contenu sur des sites de diffusion vidéo en continu (p. ex. TikTok, Reels, YouTube)
- Publier du contenu sur des sites de diffusion vidéo en continu (p. ex. TikTok, Reels, YouTube)
- Jouer à des jeux en ligne (p. ex. Candy Crush, Fortnite, Halo, Call of Duty)
- Utiliser des sites web ou des applications de rencontres (p. ex. Hinge, Bumble, Tinder)
- Utiliser des applications pour les achats en ligne, les opérations bancaires personnelles ou d'autres tâches
- Bloguer
- Créer du contenu pour des sites web
- Créer du contenu pour des sites de médias sociaux ou de diffusion vidéo en continu (p. ex. Facebook, X (formerly known as Twitter), Instagram, TikTok, YouTube)
- Héberger/produire des balados

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Plusieurs fois par jour
- ☐ Une fois par jour
- ☐ Quelques fois par semaine
- ☐ Une fois par semaine
- ☐ Moins d'une fois par semaine
- ☐ Jamais
- ☐ Je préfère ne pas répondre

12. Quel type d'internaute êtes-vous?

(Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

Pensez à votre présence en ligne et aux activités que vous menez en ligne en sélectionnant les options qui s'appliquent à vos comportements en ligne.

- ☐ Utilisateur-trice d'internet pour un usage personnel
- ☐ Défenseur-e/activiste
- ☐ Blogueur-e
- ☐ Entrepreneur-e/gestionnaire d'une entreprise en ligne
- ☐ Créateur-trice (p. ex. développement de sites web ou de contenu en ligne)
- ☐ Joueur-se
- ☐ Journaliste
- ☐ Baladodiffuseur-se
- ☐ Politicien-ne
- ☐ Influenceur-se sur les médias sociaux
- ☐ Autre
- ☐ Je préfère ne pas répondre

13. Avez-vous le sentiment d'avoir une influence sur ce que vous voyez sur Internet?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

14. Souhaitez-vous avoir une influence sur ce que vous voyez sur internet?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

15. Avez-vous le sentiment d'avoir une influence sur ce que vous voyez sur les plateformes de médias sociaux?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

16. Souhaitez-vous avoir une influence sur ce que vous voyez sur les plateformes de médias sociaux?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûre
- ☐ Je préfère ne pas répondre

17. Voici une liste de ressources et de services pouvant être disponibles dans votre communauté pour répondre à la violence en ligne à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de genre divers. Pour chacun d'entre eux, veuillez évaluer l'efficacité des ressources disponibles dans votre communauté pour aider à contrer la cyberviolence fondée sur le genre, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « Ressources ou services très inefficaces » et 5 signifie « des ressources très efficaces ».

- Organisations communautaires qui soutiennent les survivant-e-s de la violence fondée sur le genre (p. ex. lignes d'assistance téléphonique, banques alimentaires, refuges, services de soutien psychologique, services juridiques, etc.)
- Organisations sans but lucratif ou communautaires qui luttent contre la violence fondée sur le genre
- Modération des contenus par les sociétés de jeux en ligne
- Modération des contenus par les entreprises de médias sociaux
- Entreprises qui créent des sites/applications de rencontres
- Entreprises qui créent d'autres sites web/applications
- Campagnes d'éducation dans les écoles
- Services gouvernementaux (p. ex. lignes d'assistance provinciales, financement destiné aux survivants de la violence fondée sur le genre)
- Informations sur la manière de se protéger en ligne (p. ex. comment utiliser les paramètres de confidentialité ou bloquer quelqu'un en ligne)
- Lois
- Organisations de lutte contre la cyberviolence fondée sur le genre
- Services de police
- Campagnes d'éducation du public

- Soutien technique pour la sécurité sur internet (p. ex. spécialistes des technologies de l'information/de la cybersécurité)
- Technical support for internet security (e.g. information technology/cybersecurity specialists)

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ 1 – Ressources ou services très inefficaces
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5 – Ressources ou services très efficaces
- ☐ Je ne sais pas/je ne connais pas la ressource ou service
- ☐ Je préfère ne pas répondre

18. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout important » et 5 signifie « très important, dans quelle mesure pensez-vous que chacun des moyens/ressources suivants joue un rôle important dans la lutte contre la violence exercée en ligne contre les femmes, les filles et les personnes de genre divers?

- Organisations communautaires qui soutiennent les survivant-e-s de la violence fondée sur le genre (p. ex. lignes d'assistance téléphonique, banques alimentaires, refuges, services de soutien psychologique, services juridiques, etc.)
- Organisations sans but lucratif ou communautaires qui luttent contre la violence fondée sur le genre
- Modération des contenus par les sociétés de jeux en ligne
- Modération des contenus par les entreprises de médias sociaux
- Entreprises qui créent des sites/applications de rencontres
- Entreprises qui créent d'autres sites web/applications
- Campagnes d'éducation dans les écoles
- Services gouvernementaux (p. ex. lignes d'assistance provinciales, financement destiné aux survivant-e-s de la violence fondée sur le genre)
- Informations sur la manière de se protéger en ligne (p. ex. comment utiliser les paramètres de confidentialité ou bloquer quelqu'un en ligne)
- Lois
- Organisations de lutte contre la cyberviolence fondée sur le genre
- Services de police
- Campagnes d'éducation du public
- Soutien technique pour la sécurité sur internet (p. ex. spécialistes des technologies de l'information/de la cybersécurité)

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ 1 – Ressources ou services très inefficaces
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5 – Ressources ou services très efficaces

- ☐ Je ne sais pas/je ne connais pas la ressource ou service
- ☐ Je préfère ne pas répondre

19. Veuillez classer la liste suivante de 1 à 11, en plaçant en tête (1er rang) l'organisation qui, à votre avis, a la plus grande part de responsabilité pour aider à mettre fin à la violence en ligne envers les femmes, les filles et les personnes de genre divers, et en bas de liste (9^e rang) l'organisation qui, à votre avis, est la moins responsable.

- ☐ Services de police
- ☐ Entreprises de médias sociaux
- ☐ Sociétés de jeux en ligne
- ☐ Entreprises qui créent des sites/applications de rencontres
- ☐ Entreprises qui créent d'autres sites web/applications
- ☐ Écoles primaires/secondaires
- ☐ Universités/Collèges
- ☐ Organisations de la société civile/organisations non gouvernementales (organisations sans but lucratif, organisations communautaires)
- ☐ Législation/décideurs
- ☐ Gouvernements
- ☐ Autres utilisateurs de l'internet/membres des communautés en ligne
- ☐ Je ne sais pas/je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

20. Si une femme, une fille ou une personne de genre divers que vous connaissez était victime de violence en ligne, pensez-vous avoir les compétences ou les connaissances nécessaires pour l'aider à résoudre son problème?

- ☐ Oui
- ☐ Plutôt
- ☐ Pas du tout
- ☐ Je préfère ne pas répondre

21. Comment procéderiez-vous pour l'aider à gérer son problème?

- ☐ À l'aide de compétences (p. ex. réponses face au trauma, soutien psychologique)
- ☐ À l'aide de connaissance (p. ex. éducation, aide à naviguer les prochaines étapes)
- ☐ À l'aide de ressources (p. ex. financières)
- ☐ Autre(s) moyen(s) (VEUILLEZ PRÉCISER) :

22. On pense souvent que la violence en ligne à l'égard des femmes, des filles et des personnes de genre divers est un problème qui ne touche que certains secteurs de notre société. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord pour dire que la violence exercée en ligne à l'égard des femmes, des filles et des personnes de genre divers est répandue dans les secteurs suivants au Canada.

- Politique
- Journalisme
- Santé
- Éducation
- Monde des affaires
- Forces de l'ordre
- Gouvernement
- Services sociaux
- Organisations sans but lucratif et associations bénévoles
- Lieux de culte et organisations religieuses
- Arts et culture
- Logement
- Sports et loisirs

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Tout à fait en désaccord
- ☐ En désaccord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ D'accord
- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Je ne sais pas/je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

23. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec chacune des affirmations suivantes?

- Être la cible de harcèlement, de haine ou d'abus en ligne n'est pas aussi préjudiciable que d'être la cible de harcèlement, de haine ou d'abus hors ligne (p. ex. dans un environnement physique, comme à la maison, au travail ou dans une institution).
- Je pense qu'il est utile de répondre aux personnes qui publient des choses négatives à mon sujet en ligne.
- Si des personnes publient des choses négatives à mon sujet en ligne, je pense que je dois leur répondre pour que ma voix soit entendue.
- Si je vois quelque chose d'offensant en ligne, je ne crains pas de commenter.
- Si je participe à une conversation délicate ou difficile, je préfère le faire en ligne plutôt qu'en personne.
- Je pense que les plateformes numériques (médias sociaux, sites web, applications) sont un bon moyen d'éduquer les gens sur les comportements préjudiciables.
- Je pense qu'il est utile d'engager le dialogue avec les personnes qui publient en ligne des informations négatives sur d'autres groupes.
- Je pense que contenus préjudiciables et contenus négatifs dans les médias signifient la même chose.
- Les contenus en ligne qui font la promotion de la violence physique à l'encontre des femmes et des personnes de genre divers sont de plus en plus nombreux.
- Les contenus en ligne menaçant la sécurité psychologique et émotionnelle des femmes et des communautés de personnes de genre divers sont de plus en plus nombreux.
- L'article 319 du Code pénal canadien stipule que la communication, dans un lieu public, de propos incitant à la haine contre un groupe identifiable peut constituer un acte criminel ou une infraction punissable. Les plateformes de médias sociaux sont des lieux publics.

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Tout à fait en désaccord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

24. Avez-vous déjà recherché une forme quelconque de soutien en santé mentale en raison d'expériences liées à des contenus haineux ou préjudiciables en ligne sur les médias sociaux ou ailleurs sur Internet?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je préfère ne pas répondre

25. Dans quelle mesure considérez-vous ces comportements en ligne comme préjudiciables? Veuillez répondre sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout préjudiciable » et 5 signifie « extrêmement préjudiciable ».

- Être menacé-e physiquement en ligne (p. ex. menace de mort, menace de viol, menace de violence physique)
- Subir du chantage en ligne (p. ex. menace de publier des informations privées sur vous ou quelqu'un que vous connaissez, à moins que vous ne fassiez quelque chose en retour, y compris la sextorsion)
- Être surveillé-e, suivi-e ou espionné-e en ligne (p. ex. par localisation GPS, ou quelqu'un qui suit ce que vous ou quelqu'un que vous connaissez dites ou faites en ligne)
- Quelqu'un qui accède sans autorisation à un appareil ou à des comptes de médias sociaux vous appartenant ou appartenant à une personne que vous connaissez
- Être traité-e de noms discriminatoires ou de termes culturels désobligeants (p. ex. des termes sexistes ou racistes)
- Que l'on vous parle d'une manière qui vise à vous faire honte ou à vous rabaisser parce que vous exprimez vos opinions ou partagez des contenus personnels ou politiques (p. ex. insultes, commentaires négatifs)
- Photos personnelles de nudité ou à caractère sexuel de vous ou d'une personne que vous connaissez qui sont partagées ou montrées à quelqu'un d'autre ou publiées en ligne sans autorisation
- Images sexuelles non désirées envoyées à vous ou à quelqu'un que vous connaissez
- Être la cible d'un « doxing » (publication en ligne, sans autorisation, de coordonnées personnelles ou d'une adresse)
- Mensonges publiés en ligne sur vous ou sur quelqu'un que vous connaissez (désinformation)
- Informations trompeuses publiées en ligne à votre sujet ou au sujet de quelqu'un que vous connaissez (désinformation)
- Usurpation d'identité en ligne (p. ex. quelqu'un

crée un faux compte en votre nom ou au nom d'une personne que vous connaissez)

- Être répétitivement contacté-e par quelqu'un dont vous/une personne que vous connaissez ne souhaitez pas le contact
- Harcèlement en réseau (c.-à-d. lorsqu'un groupe d'individus organise des attaques en ligne contre vous ou quelqu'un que vous connaissez)
- Si vous ou quelqu'un que vous connaissez étiez la cible de harcèlement en ligne en raison de votre genre, race, orientation sexuelle, handicap, expression de genre ou d'autres facteurs de marginalisation

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ 1 - Pas du tout préjudiciable
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5 - Extrêmement préjudiciable
- ☐ Je ne sais pas/Je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

26. Avez-vous déjà vécu personnellement l'une ou l'autre des situations suivantes?

- Être menacé-e physiquement en ligne (p. ex. menace de mort, menace de viol, menace de violence physique)
- Subir du chantage en ligne (p. ex. menace de publier des informations privées sur vous ou quelqu'un que vous connaissez, à moins que vous ne fassiez quelque chose en retour, y compris la sextorsion)
- Être surveillé-e, suivi-e ou espionné-e en ligne (p. ex. par localisation GPS, ou quelqu'un qui suit ce que vous ou quelqu'un que vous connaissez dites ou faites en ligne)
- Quelqu'un qui accède sans autorisation à un appareil ou à des comptes de médias sociaux vous appartenant ou appartenant à une personne que vous connaissez
- Être traité-e de noms discriminatoires ou de termes culturels désobligeants (p. ex. des termes sexistes ou racistes)
- Que l'on vous parle d'une manière qui vise à vous faire honte ou à vous rabaisser parce que vous exprimez vos opinions ou partagez des contenus personnels ou politiques (p. ex. insultes, commentaires négatifs)
- Photos personnelles de nudité ou à caractère sexuel de vous ou d'une personne que vous connaissez qui sont partagées ou montrées à quelqu'un d'autre ou publiées en ligne sans autorisation
- Images sexuelles non désirées envoyées à vous ou à quelqu'un que vous connaissez
- Être la cible d'un « doxing » (publication en ligne, sans autorisation, de coordonnées personnelles ou d'une adresse)
- Mensonges publiés en ligne sur vous ou sur quelqu'un que vous connaissez (désinformation)
- Informations trompeuses publiées en ligne à votre sujet ou au sujet de quelqu'un que vous connaissez (désinformation)
- Usurpation d'identité en ligne (p. ex. quelqu'un crée un faux compte en votre nom ou au nom d'une personne que vous connaissez)
- Être répétitivement contacté-e par quelqu'un

dont vous/une personne que vous connaissez ne souhaitez pas le contact

- Harcèlement en réseau (c.-à-d. lorsqu'un groupe d'individus organise des attaques en ligne contre vous ou quelqu'un que vous connaissez)
- Être la cible de harcèlement en ligne en raison de votre genre, race, orientation sexuelle, handicap, expression de genre ou d'autres facteurs identitaires

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je préfère ne pas répondre

27. Dans quelle(s) langue(s) ces incidents ont-ils eu lieu?

- ☐ Anglais
- ☐ Français
- ☐ Une autre langue : (VEUILLEZ PRÉCISER) :

28. Quand ces incidents ont-ils eu lieu? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ J'en fais actuellement l'expérience
- ☐ La semaine dernière
- ☐ Le mois dernier
- ☐ L'année dernière
- ☐ Il y a 1 à 3 ans
- ☐ Il y a plus de 3 ans

29. Sur quelles plateformes ou applications de messagerie ces incidents ont-ils eu lieu? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent (Multi réponse)

- ☐ Médias sociaux axés sur la communication (p. ex. Facebook, X (anciennement appelé Twitter))
- ☐ Médias sociaux de partage d'images (p. ex. Instagram)
- ☐ Médias sociaux de partage de vidéos (p. ex. Snapchat, TikTok, YouTube)
- ☐ Applications de messagerie (p. ex. WhatsApp, Signal, WeChat, QQ, Viber, Telegram)
- ☐ Logiciels professionnels de messagerie instantanée (p. ex. MTeams, Slack, GoogleChat)
- ☐ Forums de discussion/plateformes de microblogage (p. ex. Reddit, 4Chan, Tumblr)
- ☐ Courriel
- ☐ Sites web professionnels (p. ex. LinkedIn, intranet du lieu de travail)
- ☐ Messages texte/textos (reçus directement sur votre téléphone, et non via une application de messagerie distincte, p. ex. iMessage; messagerie texte)
- ☐ Applications de vidéoconférence (p. ex. Zoom, Skype, MTeams)
- ☐ Plateforme de stockage infonuagique (p. ex. iCloud, Dropbox, Google Drive)
- ☐ Programme de repérage (p. ex. localisateur de téléphone GPS, application de surveillance de téléphone portable, traqueur de petite amie)
- ☐ Appareils domestiques intelligents (p. ex. système de sécurité domestique, caméras, sonnettes)
- ☐ Sites web pornographiques
- ☐ Autre : (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____
- ☐ Je préfère ne pas répondre

30. Où vous trouviez-vous lorsque ces incidents ont eu lieu? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Là la maison
- ☐ Au travail
- ☐ Dans un endroit public
- ☐ En personne dans autre environnement
- ☐ Un autre endroit [VEUILLEZ PRÉCISER] :

31. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « aucun impact » et 5 signifie « impact très négatif », à votre avis, quel impact ces incidents ont-ils eu sur chacun des aspects suivants de votre vie?

- Capacité à interagir librement en ligne
- Capacité à vous concentrer (p. ex. sur des tâches scolaires ou professionnelles)
- Capacité à bien vous occuper de votre/vos enfant(s)
- Relations avec vos proches (y compris les amis/la famille/votre partenaire)
- Désir de vivre (p. ex. pensées suicidaires)
- Votre emploi ou entreprise
- Votre situation financière
- Votre liberté d'exprimer vos opinions politiques ou personnelles
- Votre santé mentale (p. ex. stress, anxiété, dépression)
- Votre réputation personnelle
- Votre sécurité physique
- Votre autonomie/liberté sexuelle

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Aucun impact
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5 - Impact très négatif
- ☐ Je ne sais pas/Je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

32. Lesquelles des mesures suivantes avez-vous prises en réponse à ces incidents en ligne que vous avez vécus? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Changer vos coordonnées (p. ex. changer votre adresse courriel, numéro de téléphone, compte(s) sur un/des médias sociaux)
- ☐ Changer vos informations de profil (p. ex. utiliser une photo différente ou un faux nom)
- ☐ Supprimer ou désactiver un compte sur un média social
- ☐ Cesser de publier sur un enjeu spécifique
- ☐ Cesser de publier/réduire le nombre de vos publications sur une plateforme spécifique
- ☐ Arrêter totalement de participer en ligne
- ☐ Modifier les paramètres de confidentialité de vos comptes sur les médias sociaux ou vos appareils (p. ex. rendre votre compte privé ou changer votre mot de passe)
- ☐ Bloquer ou masquer quelqu'un (p. ex. sur les médias sociaux, son numéro de téléphone ou adresse courriel)
- ☐ Prendre une pause des médias sociaux
- ☐ Rechercher du contenu vous concernant en ligne (p. ex. « googler » votre nom, créer une alerte Google sur votre nom, recherche inversée de vos images)
- ☐ Remplacer votre appareil par un nouvel appareil
- ☐ Changer une partie de votre identité (p. ex. votre apparence, votre nom légal)
- ☐ Déménager à une nouvelle adresse
- ☐ Agir différemment dans la vraie vie pour assurer votre sécurité (p. ex. modifier vos itinéraires de déplacement habituels, éviter certains lieux)
- ☐ Modifier votre comportement au sein d'une relation (p. ex. avec votre partenaire ou collègue)
- ☐ Acheter quelque chose pour renforcer votre sécurité (p. ex. système de sécurité à la maison, vaporisateur à gaz poivré, arme)
- ☐ Vous absenter du travail ou de l'école
- ☐ Demander à quelqu'un d'autre d'assumer des tâches parentales que vous auriez normalement assumées vous-même
- ☐ Éviter des occasions ou des événements sociaux

- ☐ Autre (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

33. En pensant à cet incident ou ces incidents, pensez-vous que vous avez été pris·e pour cible en raison de l'un ou l'autre des aspects suivants de votre personne? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Votre identité autochtone
- ☐ Votre race
- ☐ Votre ethnie ou votre culture
- ☐ Votre statut d'immigrant·e
- ☐ Votre religion ou vos croyances
- ☐ Votre langue
- ☐ Votre accent
- ☐ Votre genre
- ☐ Votre orientation sexuelle
- ☐ Votre âge
- ☐ Un handicap physique, mental ou cognitif
- ☐ Votre neurodivergence
- ☐ Votre niveau de revenu
- ☐ Vos vêtements
- ☐ Votre taille ou votre poids
- ☐ Votre coiffure ou votre couleur de cheveux
- ☐ Vos bijoux, symboles religieux ou tatouages
- ☐ Votre couleur de peau
- ☐ Vos caractéristiques physiques (yeux, nez, bras, jambes, etc.)
- ☐ Vos convictions sur des questions sociales ou politiques
- ☐ Votre statut vaccinal
- ☐ Autre (VEUILLEZ PRÉCISER) :
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

34. En pensant à cet incident ou ces incidents, qui en était l'auteur? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Partenaire intime actuel-le
- ☐ Ancien-ne partenaire intime
- ☐ Collègue de travail
- ☐ Un-e autre étudiant-e
- ☐ Client-e
- ☐ Prestataire de service (travailleur-se social-e, avocat-e, fonctionnaire)
- ☐ Enseignant-e/entraîneur-e
- ☐ Membre de la famille
- ☐ Ami-e
- ☐ Quelqu'un à qui vous faites confiance
- ☐ Politicien-ne-s ou autorités publiques
- ☐ Membre d'un groupe en ligne identifiable (p. ex. groupe communautaire, groupe religieux ou groupe d'extrême droite)
- ☐ Quelqu'un que vous n'avez jamais rencontré
- ☐ Un groupe aléatoire de personnes (p. ex. foule de personnes en ligne)
- ☐ Personne anonyme
- ☐ Une autre personne que vous connaissez (anchor)
- ☐ Auteur indéterminé
- ☐ Autre (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____
- ☐ Je préfère ne pas répondre

35. De quel genre était l'auteur? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Homme
- ☐ Femme
- ☐ Personne d'un autre genre
- ☐ Personne de genre inconnu
- ☐ Je préfère ne pas répondre

36. Avez-vous pris contact avec l'une ou l'autre de ces personnes ou organisations après l'incident? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent).

- ☐ Conjoint-e/partenaire
- ☐ Famille
- ☐ Ami-e
- ☐ Quelqu'un à qui vous faites confiance
- ☐ Services de police
- ☐ Avocat-e
- ☐ Plateforme en ligne (p. ex. Instagram, YouTube, etc.)
- ☐ Médecin/prestataire de soins de santé
- ☐ Services gouvernementaux
- ☐ Conseiller-e/thérapeute/travailleur-se en santé mentale
- ☐ Organisation religieuse ou spirituelle
- ☐ Organisation d'aide aux victimes/survivant-e-s
- ☐ Ligne d'assistance
- ☐ Représentant-e de l'entreprise où vous travaillez/ représentant-e syndical-e
- ☐ Organisation de la société civile/organisation non gouvernementale (organisations sans but lucratif, organisations de défense des droits, organisations communautaires)
- ☐ Établissement scolaire/université
- ☐ Autre (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

37. Dans quelle mesure les personnes ou les organisations que vous avez contactées vous ont-elles efficacement aidé-e à gérer l'incident?

[Demandez pour chaque option sélectionnée.]

- ☐ Très efficace
- ☐ Plutôt efficace
- ☐ Plutôt inefficace
- ☐ Totalement inefficace
- ☐ Je ne sais pas/Je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

38. Pensez-vous que l'acte ou les actes commis à votre rencontre ont enfreint la loi?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûr(e)

39. Quel impact votre/vos expérience(s) de la violence en ligne ont-elles eu sur vous? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent) (randomize list)

- ☐ Sentiment d'aliénation / d'isolement / de ne pas être le/la bienvenu-e
- ☐ Sentiment de colère ou de ressentiment
- ☐ Sentiment d'anxiété
- ☐ Sentiment de honte
- ☐ Sentiment de dépression
- ☐ Sentiment de peur et d'insécurité
- ☐ Sentiment d'être ciblé-e
- ☐ Sentiment de vulnérabilité
- ☐ Craintes pour ma sécurité
- ☐ Difficulté à faire confiance
- ☐ Sentiment d'injustice
- ☐ Plus faible estime de soi, de confiance en soi ou de valorisation de soi
- ☐ J'ai souffert du syndrome de stress post-traumatique
- ☐ J'ai souffert de détresse psychologique
- ☐ Sentiment de discrimination
- ☐ J'ai vécu des conflits interpersonnels
- ☐ Sentiment qu'il y a une normalisation de la haine
- ☐ J'ai subi des pertes financières
- ☐ Ma santé physique a été affectée (p. ex., douleur chronique, troubles de l'alimentation, troubles du sommeil)
- ☐ J'ai souffert de problèmes de santé sexuelle et reproductive
- ☐ J'ai subi des préjudices physiques ou des blessures
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

40. Comment avez-vous géré l'impact que votre expérience personnelle de la violence en ligne a eu sur vous? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ J'ai fait de l'autosoin
- ☐ J'ai développé un réseau social
- ☐ Je me suis concentré-e sur mes forces personnelles et ma résilience, en pratiquant un discours intérieur positif et en recherchant un sens et un but dans l'expérience
- ☐ Je me suis engagé-e dans l'activisme
- ☐ J'ai eu recours à l'aide de professionnel-le-s
- ☐ J'ai recherché des ressources en ligne axées sur le bien-être (p. ex. quoi faire après un traumatisme)
- ☐ J'ai pris des mesures légales, telles que signaler l'incident aux forces de l'ordre ou aux organisations communautaires
- ☐ J'ai entrepris d'apprendre et de m'éduquer sur les causes et les conséquences de la haine, du harcèlement et de l'abus
- ☐ J'ai réfléchi à des changements positifs pour lutter contre la haine
- ☐ J'ai nié ou ignoré les expériences de haine, de harcèlement ou d'abus
- ☐ J'ai renié les aspects identitaires qui ont été ciblés
- ☐ J'ai refoulé mes émotions
- ☐ J'ai réagi avec colère ou agression envers moi-même ou envers les autres
- ☐ Je me suis blâmé-e moi-même
- ☐ J'ai cherché à me venger
- ☐ J'ai eu des pensées négatives
- ☐ J'ai consommé de l'alcool ou de la drogue
- ☐ Je me suis automutilé-e ou j'ai pensé à m'automutiler ou à me suicider
- ☐ J'ai fui la réalité de cette expérience de haine en passant mon temps à regarder la télévision, à naviguer sur les médias sociaux ou à jouer à des jeux vidéo
- ☐ J'ai évité certaines personnes, situations ou espaces qui déclenchent des traumatismes (réactions émotionnelles, psychologiques ou physiques indésirables ou perturbatrices)

- ☐ J'ai cessé de fréquenter les endroits/espaces où je vais/que j'utilise normalement
- ☐ Je me suis détaché-e de mes relations sociales ou de ma communauté
- ☐ J'ai quitté mon emploi/trouvé un nouvel emploi
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

41. Quels sont les changements qui vous permettraient de vous sentir plus en sécurité dans les espaces en ligne et sur les médias sociaux? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Meilleure modération des commentaires
- ☐ Plus de contrôle sur les DM (messages directs)
- ☐ Astuces pour mieux s'anonymiser
- ☐ Politiques de tolérance zéro en matière de harcèlement et d'intimidation
- ☐ Moyens de signaler la violence en ligne aux plateformes numériques
- ☐ Moyens de signaler la violence en ligne aux forces de l'ordre
- ☐ Meilleurs services et ressources dans votre communauté
- ☐ Censure automatique des mots déclencheurs
- ☐ Suggestions automatiques pour chercher de l'aide en cas de violence en ligne
- ☐ Politiques qui exigent que les espaces en ligne et les médias sociaux servent l'intérêt public
- ☐ Autre mesure (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____

42. Avez-vous déjà été témoin de l'une des situations suivantes?

- Une personne physiquement menacée en ligne (p. ex. menace de mort, menace de viol, menace de violence physique)
- Une personne qui subit un chantage en ligne (p. ex. menace de publier des informations privées la concernant ou concernant quelqu'un qu'elle connaît, à moins qu'elle ne fasse quelque chose en retour, y compris la sextorsion)
- Une personne qui est surveillée, suivie ou espionnée en ligne (p. ex. par localisation GPS, ou quelqu'un qui suit ce qu'elle fait ou dit en ligne)
- Une personne dont l'appareil ou les comptes de médias sociaux se font accéder sans son autorisation par quelqu'un d'autre
- Une personne que l'on traite de noms discriminatoires ou de termes culturels désobligeants (p. ex. des termes sexistes ou racistes)
- Une personne à qui l'on parle d'une manière qui vise à lui faire honte ou à la rabaisser parce qu'elle exprime ses opinions ou partage des contenus personnels ou politiques
- Une personne dont des photos personnelles de nudité ou à caractère sexuel sont partagées ou montrées à quelqu'un d'autre ou publiées en ligne sans autorisation
- Une personne à qui l'on envoie des images sexuelles non désirées
- Une personne qui est la cible d'un « doxing » (publication en ligne, sans autorisation, de coordonnées personnelles ou d'une adresse)
- Mensonges publiés en ligne sur quelqu'un que vous connaissez
- Usurpation d'identité en ligne (p. ex. quelqu'un crée un faux compte au nom d'une personne que vous connaissez)
- Une personne qui est répétitivement contactée par quelqu'un dont elle ne souhaite pas le contact
- Une personne qui est la cible d'un harcèlement en réseau (c.-à-d. lorsqu'un groupe d'individus organise des attaques en ligne contre quelqu'un que vous connaissez)

- Une personne qui est la cible de harcèlement en ligne en raison de son genre, sa race, son orientation sexuelle, un handicap, son expression de genre ou d'autres facteurs identitaires

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûre
- ☐ Je préfère ne pas répondre

43. À votre connaissance, laquelle des options suivantes décrit le mieux le genre et/ou l'orientation sexuelle de la personne/des personnes qui a/ont été la cible de l'incident ou des incidents dont vous avez été témoin?

Note: un homme ou une femme cisgenre est une personne dont le sexe assigné à la naissance est identique à son identité de genre actuelle (p. ex. une personne assignée au sexe féminin à la naissance qui s'identifie comme une femme).

- ☐ Femme cisgenre (adulte)
- ☐ Fille (enfant/adolescente)
- ☐ Homme trans
- ☐ Femme trans
- ☐ Personne de genre divers (adulte ou enfant)
- ☐ Homme cisgenre (adulte)
- ☐ Garçon (enfant/adolescent)
- ☐ Homme ou garçon qui est 2SLGBTQIA+ (non hétérosexuel)
- ☐ Femme ou fille qui est 2SLGBTQIA+ (non hétérosexuelle)
- ☐ Personnalité publique masculine (journaliste, politicien, célébrité, etc.)
- ☐ Personnalité publique féminine (journaliste, politicienne, célébrité, etc.)
- ☐ Personnalité publique de genre divers (journaliste, politicien-ne, célébrité, etc.)
- ☐ Personnalité publique (journaliste, politicien-ne, célébrité, etc.) qui est 2SLGBTQIA+ (non hétérosexuel-le)
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Personne d'un autre genre et/ou orientation sexuelle (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____
- ☐ Je préfère ne pas répondre

44. Dans quelle(s) langue(s) ces incidents ont-ils eu lieu?

- ☐ Anglais
- ☐ Français
- ☐ Une autre langue (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____

45. Quand ont eu lieu ces incidents dont vous avez été témoin? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ J'en suis témoin à l'heure actuelle
- ☐ La semaine dernière
- ☐ Le mois dernier
- ☐ L'année dernière
- ☐ Il y a 1 à 3 ans
- ☐ Il y a plus de 3 ans

46. Sur quelles plateformes ou applications de messagerie ces incidents ont-ils eu lieu?

Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Médias sociaux axés sur la communication (p. ex. Facebook, X (anciennement appelé Twitter))
- ☐ Médias sociaux de partage d'images (p. ex. Instagram)
- ☐ Médias sociaux de partage de vidéos (p. ex. Snapchat, TikTok, YouTube)
- ☐ Applications de messagerie (p. ex. WhatsApp, Signal, WeChat, QQ, Viber, Telegram)
- ☐ Logiciels professionnels de messagerie instantanée (p. ex. MSTeams, Slack, GoogleChat)
- ☐ Forums de discussion/plateformes de microblogage (p. ex. Reddit, 4Chan, Tumblr)
- ☐ Courriel
- ☐ Sites web professionnels (p. ex. LinkedIn, intranet du lieu de travail)
- ☐ Messages texte/textos (reçus directement sur le téléphone, et non via une application de messagerie distincte, p. ex. iMessage; messagerie texte)
- ☐ Applications de vidéoconférence (p. ex. Zoom, Skype, MSTeams)
- ☐ Plateforme de stockage infonuagique (p. ex. iCloud, Dropbox, Google Drive)
- ☐ Programme de repérage (p. ex. localisateur de téléphone GPS, application de surveillance de téléphone portable, traqueur de petite amie)
- ☐ Appareils domestiques intelligents (p. ex. système de sécurité domestique, caméras, sonnettes)
- ☐ Sites web pornographiques
- ☐ Other: (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____
- ☐ Je préfère ne pas répondre

47. Où vous trouviez-vous lorsque vous avez été témoin de cet/ces incident(s)?

- ☐ À la maison
- ☐ Au travail
- ☐ Dans un endroit public
- ☐ En personne dans autre environnement
- ☐ Un autre endroit (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____

48. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « aucun impact » et 5 signifie « impact très négatif », à votre avis, quel impact le fait que vous avez été témoin de ces incidents a-t-il eu sur chacun des aspects suivants de votre vie?

- Capacité à interagir librement en ligne
- Capacité à vous concentrer (p. ex. sur des tâches scolaires ou professionnelles)
- Relations avec vos proches (y compris les amis/la famille/votre partenaire)
- Capacité à bien vous occuper de votre/vos enfant(s)
- Désir de vivre (p. ex. pensées suicidaires)
- Votre emploi ou entreprise
- Votre situation financière
- Votre liberté d'exprimer vos opinions politiques ou personnelles
- Votre santé mentale (p. ex. stress, anxiété, dépression)
- Votre réputation personnelle
- Votre sécurité physique
- Votre autonomie/liberté sexuelle

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ 1 – Aucun impact
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5 – Impact très négatif
- ☐ Je ne sais pas/Je ne suis pas sûr·e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

49. Lesquelles des mesures suivantes avez-vous prises en réponse à ces incidents en ligne dont vous avez été témoin? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Changer vos coordonnées (p. ex. changer votre adresse courriel, numéro de téléphone, compte(s) sur un/des médias sociaux)
- ☐ Changer vos informations de profil (p. ex. utiliser une photo différente ou un faux nom)
- ☐ Supprimer ou désactiver un compte sur un média social

- ☐ Cesser de publier sur un enjeu spécifique
- ☐ Cesser de publier/réduire le nombre de vos publications sur une plateforme spécifique
- ☐ Arrêter totalement de participer en ligne
- ☐ Modifier les paramètres de confidentialité de vos comptes sur les médias sociaux ou vos appareils (p. ex. rendre votre compte privé ou changer votre mot de passe)
- ☐ Bloquer ou masquer quelqu'un (p. ex. sur les médias sociaux, son numéro de téléphone ou adresse courriel)
- ☐ Prendre une pause des médias sociaux
- ☐ Rechercher du contenu vous concernant en ligne (p. ex. « googler » votre nom, créer une alerte Google sur votre nom, recherche inversée de vos images)
- ☐ Remplacer votre appareil par un nouvel appareil
- ☐ Changer une partie de votre identité (p. ex. votre apparence, votre nom légal)
- ☐ Déménager à une nouvelle adresse
- ☐ Agir différemment dans la vraie vie pour assurer votre sécurité (p. ex. modifier vos itinéraires de déplacement habituels, éviter certains lieux)
- ☐ Modifier votre comportement au sein d'une relation (p. ex. avec votre partenaire ou collègue)
- ☐ Acheter quelque chose pour renforcer votre sécurité (p. ex. système de sécurité à la maison, vaporisateur à gaz poivré, arme)
- ☐ Vous absenter du travail ou de l'école
- ☐ Demander à quelqu'un d'autre d'assumer des tâches parentales que vous auriez normalement assumées vous-même
- ☐ Éviter des occasions ou des événements sociaux
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

50. En pensant à l'incident ou aux incidents dont vous avez été témoin, pensez-vous que la personne a été ciblée en raison de l'un ou l'autre des aspects suivants? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Son identité autochtone
- ☐ Sa race
- ☐ Son ethnie ou culture
- ☐ Son statut d'immigrant-e
- ☐ Sa religion ou ses croyances
- ☐ Sa langue
- ☐ Son accent
- ☐ Son genre
- ☐ Son orientation sexuelle
- ☐ Son âge
- ☐ Un handicap physique, mental ou cognitif
- ☐ Sa neurodivergence
- ☐ Son niveau de revenu
- ☐ Ses vêtements
- ☐ Sa taille ou son poids
- ☐ Sa coiffure ou la couleur de ses cheveux
- ☐ Ses bijoux, symboles religieux ou tatouages
- ☐ La couleur de sa peau
- ☐ Ses caractéristiques physiques (yeux, nez, bras, jambes, etc.)
- ☐ Ses convictions sur des questions sociales ou politiques
- ☐ Son statut vaccinal
- ☐ Autre (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

51. En pensant à cet/ces incident(s) dont vous avez été témoin, qui en était l'auteur? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Partenaire intime actuel-le
- ☐ Ancien-ne partenaire intime
- ☐ Collègue de travail
- ☐ Un-e autre étudiant-e
- ☐ Client-e
- ☐ Prestataire de service
- ☐ Enseignant-e/entraîneur-e
- ☐ Membre de la famille
- ☐ Ami-e
- ☐ Politicien-ne-s ou autorités publiques
- ☐ Membre d'un groupe en ligne identifiable (p. ex. groupe communautaire, groupe religieux ou groupe d'extrême droite)
- ☐ Quelqu'un que vous n'avez jamais rencontré
- ☐ Un groupe aléatoire de personnes (p. ex. foule de personnes en ligne)
- ☐ Personne anonyme
- ☐ Auteur indéterminé
- ☐ Autre : _____
- ☐ Je préfère ne pas répondre

52. De quel genre était l'auteur? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Homme
- ☐ Femme
- ☐ Personne d'un autre genre
- ☐ Personne de genre inconnu
- ☐ Je préfère ne pas répondre

53. Avez-vous pris contact avec l'une ou l'autre de ces personnes ou organisations après l'incident ou les incidents dont vous avez été témoin? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Conjoint-e/partenaire
- ☐ Famille
- ☐ Ami-e
- ☐ Quelqu'un à qui vous faites confiance
- ☐ Collègue
- ☐ Services de police
- ☐ Avocat-e
- ☐ Plateforme en ligne (p. ex. Instagram, YouTube, etc.)
- ☐ Médecin/prestataire de soins de santé
- ☐ Services gouvernementaux
- ☐ Conseiller-e/thérapeute/travailleur-se en santé mentale
- ☐ Organisation religieuse ou spirituelle
- ☐ Organisation d'aide aux victimes
- ☐ Ligne d'assistance
- ☐ Représentant-e de l'entreprise où vous travaillez/ représentant-e syndical-e
- ☐ Organisation de la société civile/organisation non gouvernementale (organisations sans but lucratif, organisations de défense des droits, organisations communautaires)
- ☐ Établissement scolaire/université
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

54. Dans quelle mesure les personnes ou les organisations que vous avez contactées vous ont-elles efficacement aidé-e à gérer l'incident?

[Demandez pour chaque option sélectionnée.]

- ☐ Très efficace
- ☐ Plutôt efficace
- ☐ Plutôt inefficace
- ☐ Totalement inefficace
- ☐ Je ne sais pas/J e ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

55. Pensez-vous que l'acte ou les actes dont vous avez été témoin ont enfreint la loi?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûr-e

56. Quel impact le fait d'avoir été témoin de ces actes de violence en ligne a-t-il eu sur vous? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Sentiment d'aliénation / d'isolement / de ne pas être le/la bienvenu-e
- ☐ Sentiment de colère ou de ressentiment
- ☐ Sentiment d'anxiété
- ☐ Sentiment de honte
- ☐ Sentiment de dépression
- ☐ Sentiment de peur et d'insécurité
- ☐ Sentiment d'être ciblé-e
- ☐ Sentiment de vulnérabilité
- ☐ Craintes pour ma sécurité
- ☐ Difficulté à faire confiance
- ☐ Sentiment d'injustice
- ☐ Plus faible estime de soi, de confiance en soi ou de valorisation de soi
- ☐ J'ai souffert du syndrome de stress post-traumatique
- ☐ J'ai souffert de détresse psychologique
- ☐ Sentiment de discrimination
- ☐ J'ai vécu des conflits interpersonnels
- ☐ Sentiment qu'il y a une normalisation de la haine
- ☐ J'ai subi des pertes financières
- ☐ Ma santé physique a été affectée (p. ex., douleur chronique, troubles de l'alimentation, troubles du sommeil)
- ☐ J'ai souffert de problèmes de santé sexuelle et reproductive
- ☐ J'ai subi des préjudices physiques ou des blessures
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

57. Comment avez-vous géré l'impact de la violence en ligne dont vous avez été témoin? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ J'ai fait de l'autosoin
- ☐ J'ai développé un réseau social
- ☐ Je me suis concentré-e sur mes forces personnelles et ma résilience, en pratiquant un discours intérieur positif et en recherchant un sens et un but dans l'expérience
- ☐ Je me suis engagé-e dans l'activisme
- ☐ J'ai eu recours à l'aide de professionnel-le-s
- ☐ J'ai recherché des ressources en ligne axées sur le bien-être (p. ex. quoi faire après un traumatisme)
- ☐ J'ai pris des mesures légales, telles que signaler l'incident aux forces de l'ordre ou aux organisations communautaires
- ☐ J'ai entrepris d'apprendre et de m'éduquer sur les causes et les conséquences de la haine, du harcèlement et de l'abus
- ☐ J'ai réfléchi à des changements positifs pour lutter contre la haine
- ☐ J'ai nié ou ignoré les expériences de haine, de harcèlement ou d'abus
- ☐ J'ai renié les aspects identitaires qui ont été ciblés
- ☐ J'ai refoulé mes émotions
- ☐ J'ai réagi avec colère ou agression envers moi-même ou envers les autres
- ☐ Je me suis blâmé-e moi-même
- ☐ J'ai cherché à me venger
- ☐ J'ai eu des pensées négatives
- ☐ J'ai consommé de l'alcool ou de la drogue
- ☐ Je me suis automutilé-e ou j'ai pensé à m'automutiler ou à me suicider
- ☐ J'ai fui la réalité de cette expérience de haine en passant mon temps à regarder la télévision, à naviguer sur les médias sociaux ou à jouer à des jeux vidéo
- ☐ J'ai évité certaines personnes, situations ou espaces qui déclenchent des traumatismes (réactions émotionnelles, psychologiques ou physiques indésirables ou perturbatrices)
- ☐ J'ai cessé de fréquenter les endroits/espaces où je vais/que j'utilise normalement

- ☐ J'ai cessé ou réduit ma participation en ligne
- ☐ Je me suis détaché-e de mes relations sociales ou de ma communauté
- ☐ J'ai quitté mon emploi/trouvé un nouvel emploi
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

INFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES

Cette section servira uniquement à des fins d'analyse.

58. Comment décririez-vous la localité où vous habitez?

- ☐ Zone urbaine
- ☐ Banlieue
- ☐ Zone rurale
- ☐ Région éloignée
- ☐ Région du Nord
- ☐ Autre

59. Êtes-vous né-e au Canada?

- ☐ Oui
- ☐ Non

60. Depuis combien de temps vivez-vous au Canada?

- ☐ Moins de 1 an
- ☐ 1 à 5 ans
- ☐ 6 à 10 ans
- ☐ 11 à 20 ans
- ☐ 21 à 30 ans
- ☐ 31 ans ou plus

61. Quel est votre statut actuel au Canada?

- ☐ Citoyen-ne canadien-ne
- ☐ Résident-e permanent-e
- ☐ Demandeur-se d'asile
- ☐ Résident-e temporaire (p. ex. travailleur-se migrant-e, étudiant-e étranger-e)
- ☐ Migrant-e sans papiers
- ☐ Mon statut actuel au Canada ne figure pas dans la liste. Je suis (veuillez préciser) _____

62. Vous identifiez-vous comme...?

- ☐ Athée
- ☐ Bouddhiste
- ☐ Chrétien-ne
- ☐ Hindou-e
- ☐ Juif-ve
- ☐ Musulman-e
- ☐ Sikh
- ☐ De spiritualité (autochtone) traditionnelle
- ☐ Pas d'affiliation religieuse
- ☐ Je m'identifie comme (veuillez préciser) _____

63. Vous décrivez-vous comme...?

- ☐ Extrêmement libéral-e
- ☐ Modérément libéral-e
- ☐ Légèrement libéral-e
- ☐ Ni libéral-e ni conservateur-trice
- ☐ Légèrement conservateur-trice
- ☐ Modérément conservateur-trice
- ☐ Extrêmement conservateur-trice
- ☐ Je préfère ne pas répondre

64. Quelle est votre situation relationnelle actuelle?

- ☐ Divorcé-e
- ☐ Dans une relation amoureuse (p. ex. je sors avec quelqu'un)
- ☐ Conjoint-e de fait
- ☐ Marié-e
- ☐ Séparé-e
- ☐ Célibataire
- ☐ Veuf-ve
- ☐ Je préfère ne pas répondre

65. Quelle est votre orientation sexuelle?

- ☐ Asexuel-le
- ☐ Bisexuel-le
- ☐ Gai
- ☐ Hétérosexuel-le
- ☐ Lesbienne
- ☐ Pansexuel-le
- ☐ Queer
- ☐ En questionnement
- ☐ Bispirituel-le
- ☐ Je préfère m'identifier comme (veuillez préciser) _____
- ☐ Je préfère ne pas répondre

66. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous ayez atteint?

- ☐ Pas d'éducation formelle
- ☐ Études primaires
- ☐ Diplôme d'études secondaires ou certificat d'équivalence de fin d'études secondaires
- ☐ Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- ☐ Certificat ou diplôme d'études collégiales ou autres études préuniversitaires (autres que d'une école de métiers)
- ☐ Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
- ☐ Baccalauréat (p. ex. B.A., B.Sc., B.Ed.)
- ☐ Diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat)
- ☐ Licence professionnelle (p. ex. médecine, droit, ingénierie)
- ☐ Mon plus haut niveau de scolarité est (veuillez préciser) : _____

**67. Quelle est votre situation d'emploi actuelle?
(Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)**

- ☐ Employé-e à temps plein (30 heures ou plus par semaine)
- ☐ Au foyer
- ☐ Sans emploi (et recherchant un travail)
- ☐ Sans emploi (et ne recherchant pas un travail)
- ☐ Employé-e à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
- ☐ Retraité-e
- ☐ Travailleur-se autonome ou propriétaire de votre entreprise
- ☐ Étudiant-e
- ☐ Ma situation d'emploi actuelle est (veuillez préciser) : _____

68. Selon votre meilleure estimation, quel est le revenu total combiné de tous les membres de votre ménage, toutes sources confondues et avant impôts et déductions? Note : Les revenus peuvent provenir de diverses sources telles que le travail, les placements, les pensions ou le gouvernement. Cela inclut notamment l'assurance-emploi, l'aide sociale, les allocations familiales et tous autres revenus tels que les pensions alimentaires pour les enfants, les pensions alimentaires pour les conjoint·e·s et les revenus locatifs.

- ☐ Aucun revenu
- ☐ Moins de 45 000 \$
- ☐ De 45 001 \$ à 80 000 \$
- ☐ De 80 001 \$ à 130 000 \$
- ☐ 130 001 \$ et plus
- ☐ Je préfère ne pas répondre

69. Nous souhaitons vous inviter à participer à un groupe de discussion qui aura lieu prochainement et qui portera sur vos expériences en lien avec les thèmes abordés dans ce sondage. La rencontre sera soit sous forme de discussion ouverte avec 5 ou 6 autres participants, soit un entretien en binôme, soit une entrevue individuelle, organisé par CRC Recherches.

Durée : 60 à 90 minutes

Rémunération : Si vous êtes sélectionné-e et que vous participez à la discussion, vous recevrez 100 \$-125 \$ par virement électronique ou par chèque après la session.

Format : La discussion se déroulera sur Zoom.

Nous vous offrons ici une excellente occasion de partager vos réflexions et vos expériences tout en établissant des liens avec d'autres personnes. Si vous êtes intéressé-e et souhaitez être contacté-e par CRC Research pour organiser un rendez-vous, veuillez fournir vos coordonnées ci-dessous!

- ☐ Oui
- ☐ Non

A) Coordonnées personnelles

Prénom : _____
Nom : _____
No de téléphone : _____
Adresse courriel : _____

B) Nous comprenons que le niveau d'aise à partager ses réflexions peut varier d'une personne à l'autre. Voici une liste d'options parmi lesquelles vous pouvez choisir. Veuillez sélectionner toutes les options auxquelles vous vous sentiriez à l'aise de participer.

- ☐ Groupe de discussion : 5 à 6 participant·e·s en plus de vous-même et d'un·e modérateur·trice
- ☐ Entretien en binôme : un·e autre participant·e en plus de vous-même et d'un·e modérateur·trice
- ☐ Entrevue individuelle : juste vous et un·e modérateur·trice



C) Consentement

- ☐ Je souhaite participer et je consens à ce que mes informations soient communiquées à CRC Recherches pour être contacté·e dans le cadre d'un groupe de discussion en ligne
- ☐ Je ne souhaite pas participer à un groupe de discussion en ligne (exclusive)

Conclusion

Vous voilà arrivé·e à la fin de ce sondage. Merci beaucoup pour le temps que vous nous avez consacré. Nous sommes conscients que certaines questions ont pu être difficiles. Si vous ressentez le besoin de chercher du soutien, nous avons inclus une liste de lignes d'assistance téléphonique et d'autres ressources que vous pouvez contacter. Une fois encore, nous apprécions le temps que vous avez pris pour répondre à cette enquête et partager vos réflexions et vos expériences.

Liste des ressources FR :

<https://canadianwomen.org/fr/vous-cherchez-un-soutien/>

ANNEXE E: SONDAGE QUANTITATIF AUPRÈS DE LA POPULATION GÉNÉRALE

Préface

Cette enquête vise à comprendre les attitudes et les perceptions du public canadien concernant la gravité, la fréquence et l'incidence de la violence (haine, harcèlement, abus) exercée à l'aide de la technologie (violence facilitée par la technologie). Les perceptions de la gravité, la fréquence et l'incidence de la violence facilitée par les technologies peuvent varier en fonction de la combinaison unique d'identités qui composent chaque individu, dont beaucoup n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Cette recherche vise à combler cette lacune en apportant une compréhension plus approfondie de ces expériences. Votre participation nous aidera à obtenir de précieuses informations pour soutenir les personnes les plus touchées.

Confidentialité et anonymisation des données

Votre participation à cette enquête est entièrement volontaire et vos réponses demeureront strictement confidentielles. Toutes les données collectées seront anonymisées afin de garantir qu'aucun identifiant personnel ne soit associé à vos réponses. Les informations recueillies seront utilisées uniquement à des fins de recherche et seront analysées sous forme regroupée. En garantissant votre confidentialité, nous visons à créer un espace sûr où vous pouvez partager ouvertement vos expériences, contribuant ainsi à une recherche significative qui aura un réel impact, tout en respectant et en protégeant votre identité.

Intro:

Bienvenue! Nous sommes ravi-e-s de vous compter parmi nous. Nous vous remercions de prendre le temps de participer à notre enquête. Votre contribution est vraiment appréciée.

[INFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES]

1) Quel âge avez-vous?

- ☐ Entre 18 et 21 ans
- ☐ Entre 22 et 25 ans
- ☐ Entre 26 et 32 ans
- ☐ Entre 33 et 40 ans
- ☐ Entre 41 et 54 ans
- ☐ Entre 55 et 64 ans
- ☐ 65 ans ou plus
- ☐ Je préfère ne pas répondre

2) Dans quelle province ou quel territoire résidez-vous?

- ☐ Alberta
- ☐ Colombie-Britannique
- ☐ Manitoba
- ☐ Nouveau-Brunswick
- ☐ Terre-Neuve—et—Labrador
- ☐ Territoires du Nord-Ouest
- ☐ Nouvelle-Écosse
- ☐ Nunavut
- ☐ Ontario
- ☐ Île-du-Prince-Édouard
- ☐ Québec
- ☐ Saskatchewan
- ☐ Yukon

3) Quel(s) terme(s) décrit(vent) le mieux votre identité de genre actuelle?

Note: Un homme ou une femme cisgenre est une personne dont le sexe assigné à la naissance est identique à son identité de genre actuelle (p. ex. une personne assignée au sexe féminin à la naissance qui s'identifie comme une femme). Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Homme cisgenre
- ☐ Femme cisgenre
- ☐ Homme trans
- ☐ Femme trans
- ☐ Personne de genre créatif ou non conforme
- ☐ Personne non binaire
- ☐ Je préfère identifier mon genre : __
- ☐ Je préfère ne pas répondre

4) Un groupe ethnique ou une origine désigne les origines ethniques ou culturelles des ancêtres d'une personne. Quelle est l'origine ethnique ou culturelle qui vous décrit le mieux? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Origines autochtones d'Amérique du Nord (Premières Nations, Inuits, Métis)
- ☐ Origines africaines (originaire d'Afrique centrale ou occidentale, ou originaire d'Afrique du Nord, d'Afrique australe ou orientale, etc.)
- ☐ Origines asiatiques (originaire de l'Asie centrale occidentale ou du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud, de l'Asie de l'Est ou du Sud-Est, etc.)
- ☐ Origines caribéennes (originaire d'Antigua, des Bahamas, de la Barbade, des Bermudes, des Caraïbes, de Cuba, République dominicaine, Guadeloupe, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Martinique, Montserrat, Porto Rico, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, des Antilles ou des Caraïbes, etc.)
- ☐ Origines britanniques
- ☐ Origines françaises
- ☐ Autres origines européennes (originaire d'Europe de l'Ouest, Europe du Nord, Europe de l'Est ou Europe du Sud, etc.)
- ☐ Origines latino-américaines, sud-américaines ou d'Amérique centrale (Arawak, originaire d'Argentine, du Belize, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Guatemala, de La Guyane, du Honduras, Maya, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, du Salvador, de l'Uruguay ou du Venezuela, etc.)
- ☐ Origines océaniques (originaire de l'Australie, de Nouvelle-Zélande ou des îles du Pacifique)

5) Quelle catégorie raciale vous décrit le mieux? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Noir-e (p. ex. d'ascendance africaine, afro-caribéenne, afro-canadienne)
- ☐ Est-Asiatique (p. ex. d'ascendance chinoise, coréenne, japonaise, taïwanaise)
- ☐ Asiatique du Sud-Est (p. ex. d'ascendance philippine, vietnamienne, cambodgienne, thaïlandaise, indonésienne)
- ☐ Autochtone (Premières Nations, Métis, Inuk/Inuit)
- ☐ Latinx (p. ex. d'ascendance latino-américaine, hispanique)
- ☐ Moyen-Orientale (p. ex. d'ascendance arabe, persane, afghane, iranienne, libanaise, etc.)
- ☐ Sud-Asiatique (p. ex. d'ascendance indienne, pakistanaise, bangladaise, sri-lankaise, etc.)
- ☐ Blanc-che
- ☐ Une autre catégorie raciale me décrit le mieux (veuillez préciser) : _____

6) Les gens sont souvent décrits par leur race ou leur origine raciale. Vous considérez-vous comme une personne racisée?

- ☐ Oui
- ☐ Non

7) Selon la loi sur l'équité en matière d'emploi, on entend par personnes handicapées les personnes qui présentent une déficience physique, mentale, sensorielle, cognitive ou d'apprentissage, durable ou récurrente, et :

a) se considèrent comme désavantagées en raison de cette déficience,

b) pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cela inclut les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.

- ☐ Oui, je m'identifie comme une personne présentant un ou des handicaps / déficiences invisibles
- ☐ Oui, je m'identifie comme une personne ayant un ou des handicaps / déficiences visibles
- ☐ Non, je ne m'identifie pas comme ayant un handicap/une déficience
- ☐ Je préfère ne pas répondre

8) Avez-vous des défis physiques, sensoriels, d'apprentissages ou mentaux persistants? Par défis persistants, nous entendons des difficultés qui durent au moins six mois, et qui peuvent entraîner des limitations lorsqu'on participe à la vie sociale. Les défis persistants peuvent être permanents OU épisodiques (c.-à-d. des épisodes de difficultés qui « vont et viennent » au fil du temps).

- ☐ Oui
- ☐ Non

9) Veuillez indiquer le ou les types de défis avec lesquels vous vivez. Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Défis physiques
- ☐ Défis sensoriels
- ☐ Défis d'apprentissages
- ☐ Défis de santé mentale
- ☐ Défis cognitifs

10) Comment accédez-vous à Internet?

- ☐ Sur votre téléphone intelligent ou tablette personnelle
- ☐ Sur un téléphone intelligent ou une tablette que vous partagez avec une autre personne (p. ex. avec un autre membre de la famille)
- ☐ Sur votre ordinateur personnel (p. ex. ordinateur de bureau ou portable)
- ☐ Sur un ordinateur personnel que vous partagez avec une autre personne (p. ex. avec un autre membre de la famille)
- ☐ Sur un ordinateur professionnel auquel vous seule-avez accès
- ☐ Sur un ordinateur professionnel que vous partagez avec une autre personne (p. ex. collègue, espace de bureau partagé)
- ☐ Sur un ordinateur public (p. ex. à la bibliothèque, à l'école ou dans un cybercafé)
- ☐ Je n'accède pas à Internet
- ☐ Je préfère ne pas répondre

11) Veuillez indiquer à quelle fréquence vous faites chacune des choses suivantes :

- Envoyer des textos ou des messages instantanés (p. ex. sur WhatsApp, WeChat, Signal, Discord)
- Utiliser un logiciel de messagerie instantanée professionnel (p. ex. MSTeams, Slack, GoogleChat)
- Consulter les médias sociaux ou autres plateformes de discussion (p. ex. Facebook, X (anciennement appelé Twitter), Instagram, Reddit)
- Publier sur les médias sociaux ou autres plateformes de discussion (p. ex. Facebook, X (anciennement appelé Twitter), Instagram, Reddit)
- Visionner du contenu sur des sites de diffusion vidéo en continu (p. ex. TikTok, Reels, YouTube)
- Publier du contenu sur des sites de diffusion vidéo en continu (p. ex. TikTok, Reels, YouTube)
- Jouer à des jeux en ligne (p. ex. Candy Crush, Fortnite, Halo, Call of Duty)
- Utiliser des sites web ou des applications de rencontres (p. ex. Hinge, Bumble, Tinder)
- Utiliser des applications pour les achats en ligne, les opérations bancaires personnelles ou d'autres tâches

- Créer des blogues
- Créer du contenu pour des sites web
- Créer du contenu pour des sites de médias sociaux ou de diffusion vidéo en continu (p. ex. Facebook, X (anciennement appelé Twitter), Instagram, TikTok, YouTube)
- Héberger/produire des balados

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Plusieurs fois par jour
- ☐ Une fois par jour
- ☐ Quelques fois par semaine
- ☐ Une fois par semaine
- ☐ Moins d'une fois par semaine
- ☐ Jamais
- ☐ Je préfère ne pas répondre

12) Quel type d'internaute êtes-vous? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

Pensez à votre présence en ligne et aux activités que vous menez en ligne en sélectionnant les options qui s'appliquent à vos comportements en ligne.

- ☐ Utilisateur-trice d'internet pour un usage personnel
- ☐ Défenseur-e des droits/activiste
- ☐ Blogueur/blogueuse
- ☐ Entrepreneur-e/gestionnaire d'une entreprise en ligne
- ☐ Créateur-trice (p. ex. développement de sites web ou de contenu en ligne)
- ☐ Joueur-se
- ☐ Journaliste
- ☐ Baladodiffuseur-se
- ☐ Politicien-ne
- ☐ Influenceur-se sur les médias sociaux
- ☐ Autre
- ☐ Je préfère ne pas répondre

13) Avez-vous le sentiment d'avoir une influence sur ce que vous voyez sur Internet?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûre
- ☐ Je préfère ne pas répondre

14) Souhaitez-vous avoir une influence sur ce que vous voyez sur internet?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûre
- ☐ Je préfère ne pas répondre

15) Avez-vous le sentiment d'avoir une influence sur ce que vous voyez sur les plateformes de médias sociaux?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûre
- ☐ Je préfère ne pas répondre

16) Souhaitez-vous avoir une influence sur ce que vous voyez sur les plateformes de médias sociaux?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûre
- ☐ Je préfère ne pas répondre

17) 16) Êtes-vous d'accord ou en désaccord pour dire que le Canada est une société inclusive où chacune et chacun a les mêmes chances de contribuer et de réussir?

- ☐ Tout à fait en désaccord
- ☐ En désaccord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ D'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

18) Êtes-vous d'accord ou en désaccord pour dire que le sexisme est un problème au Canada? (On parle de « sexisme » lorsque les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ne sont pas traitées sur un pied d'égalité ou ne sont pas considérées comme ayant de la valeur dans la société.)

- ☐ Tout à fait en désaccord
- ☐ En désaccord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ D'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

19) Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout important » et 5 signifie « très important, dans quelle mesure pensez-vous que chacun des moyens/ressources suivants joue un rôle important dans la lutte contre la violence faite en ligne envers les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre?

- Organisations de la société civile/organisations non gouvernementales (organisations sans but lucratif, organisations de défense des droits, organisations communautaires)
- Modération des contenus par les sociétés de jeux en ligne
- Modération des contenus par les entreprises de médias sociaux
- Entreprises qui créent des sites/applications de rencontres
- Entreprises qui créent d'autres sites web/applications
- Campagnes d'éducation dans les écoles
- Services gouvernementaux (p. ex. financement destiné aux survivant-e-s de la violence fondée sur le genre)
- Lignes d'assistance téléphonique
- Informations sur la manière de se protéger en ligne (p. ex. comment utiliser les paramètres de confidentialité ou bloquer quelqu'un en ligne)
- Lois
- Organisations de lutte contre la cyberviolence fondée sur le genre
- Services de police
- Campagnes d'éducation du public
- Soutien technique pour la sécurité sur internet (p. ex. spécialistes des technologies de l'information/ de la cybersécurité)

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ 1 Pas du tout important
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5 – Très important
- ☐ Je ne sais pas/je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

Dans les prochaines questions, il vous sera demandé de classer certaines organisations en fonction de ce que vous pensez être leur niveau de responsabilité pour aider à mettre fin à la violence faite à l'encontre de différents groupes de personnes (les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre).

20) Veuillez classer la liste suivante de 1 à 11, en plaçant en tête (1er rang) l'organisation qui, à votre avis, a la plus grande part de responsabilité pour aider à mettre fin à la violence en ligne envers les femmes et en bas de liste (11e rang) l'organisation qui, à votre avis, est la moins responsable.

- ☐ Services de police
- ☐ Entreprises de médias sociaux
- ☐ Sociétés de jeux en ligne
- ☐ Entreprises qui créent des sites/applications de rencontres
- ☐ Entreprises qui créent d'autres sites web/applications
- ☐ Écoles primaires/secondaires
- ☐ Universités/Collèges
- ☐ Organisations de la société civile/organisations non gouvernementales (organisations sans but lucratif, organisations communautaires)
- ☐ Législation/décideurs
- ☐ Gouvernements
- ☐ Autres utilisateur-trices d'internet/membres de communautés en ligne
- ☐ Je ne sais pas/je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

21) Veuillez classer la liste suivante de 1 à 11, en plaçant en tête (1er rang) l'organisation qui, à votre avis, a la plus grande part de responsabilité pour aider à mettre fin à la violence en ligne envers les filles et en bas de liste (11e rang) l'organisation qui, à votre avis, est la moins responsable.

- ☐ Services de police
- ☐ Entreprises de médias sociaux
- ☐ Sociétés de jeux en ligne
- ☐ Entreprises qui créent des sites/applications de rencontres
- ☐ Entreprises qui créent d'autres sites web/applications
- ☐ Écoles primaires/secondaires
- ☐ Universités/Collèges
- ☐ Organisations de la société civile/organisations non gouvernementales (organisations sans but lucratif, organisations communautaires)
- ☐ Législation/décideurs
- ☐ Gouvernements
- ☐ Autres utilisateur-trices d'internet/membres de communautés en ligne
- ☐ Je ne sais pas/je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

22) Veuillez classer la liste suivante de 1 à 11, en plaçant en tête (1er rang) l'organisation qui, à votre avis, a la plus grande part de responsabilité pour aider à mettre fin à la violence en ligne envers les personnes de diverses identités de genre et en bas de liste (11e rang) l'organisation qui, à votre avis, est la moins responsable.

- ☐ Services de police
- ☐ Entreprises de médias sociaux
- ☐ Sociétés de jeux en ligne
- ☐ Entreprises qui créent des sites/applications de rencontres
- ☐ Entreprises qui créent d'autres sites web/applications
- ☐ Écoles primaires/secondaires
- ☐ Universités/Collèges
- ☐ Organisations de la société civile/organisations non gouvernementales (organisations sans but lucratif, organisations communautaires)
- ☐ Législation/décideurs
- ☐ Gouvernements
- ☐ Autres utilisateur-trices d'internet/membres de communautés en ligne
- ☐ Je ne sais pas/je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

23) À quel point pensez-vous que la violence exercée à l'aide de la technologie est un problème pour...?

- Les hommes au Canada
- Les femmes au Canada
- Les personnes transgenres au Canada
- Les personnes non binaires au Canada
- Les personnes non hétérosexuelles (p. ex. lesbiennes/gais/bisexual-les/queer) au Canada
- Les personnes handicapées au Canada
- Les personnes racisées au Canada
- Les nouveaux arrivants et les nouvelles arrivantes au Canada (les personnes qui se sont établies au Canada depuis moins de 5 ans)
- Les immigrant-e-s au Canada (pas des nouveaux arrivants ou nouvelles arrivantes)
- Les réfugié-e-s au Canada
- Les hommes dans le reste du monde
- Les femmes dans le reste du monde
- Les personnes transgenres dans le reste du monde
- Les personnes non binaires dans le reste du monde
- Les personnes non hétérosexuelles (p. ex. lesbiennes/gais/bisexual-les/queer) dans le reste du monde
- Les personnes handicapées dans le reste du monde
- Les personnes racisées dans le reste du monde
- Les nouveaux arrivants et les nouvelles arrivantes dans le reste du monde (les personnes qui se sont établies dans leur nouveau pays depuis moins de 5 ans)
- Les immigrant-e-s dans le reste du monde (pas des nouveaux arrivants ou nouvelles arrivantes)
- Les réfugié-e-s dans le reste du monde

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ 1 - Pas du tout un problème
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5- Un énorme problème

- ☐ Je ne sais pas/Je ne suis pas sûre
- ☐ Je préfère ne pas répondre

Dans les prochaines questions, il vous sera demandé si vous estimez avoir les compétences/connaissances pour aider différents groupes de personnes susceptibles d'être la cible de violence en ligne (des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre).

24) Si une femme que vous connaissez était la cible d'un acte de violence en ligne, pensez-vous avoir les compétences ou les connaissances nécessaires pour l'aider à résoudre son problème?

- ☐ Oui
- ☐ Plutôt
- ☐ Pas du tout
- ☐ Je préfère ne pas répondre
- ☐ Je ne connais aucune femme

25) Comment procéderiez-vous pour l'aider à gérer son problème?

- ☐ À l'aide de compétences (p. ex. réponses face au trauma, soutien psychologique)
- ☐ À l'aide de connaissances (p. ex. éducation, aide à naviguer les prochaines étapes)
- ☐ À l'aide de ressources (p. ex. financières)
- ☐ Autre(s) moyen(s) (VEUILLEZ PRÉCISER) :

26) Si une fille que vous connaissez était la cible d'un acte de violence en ligne, pensez-vous avoir les compétences ou les connaissances nécessaires pour l'aider à résoudre son problème?

- ☐ Oui
- ☐ Plutôt
- ☐ Pas du tout
- ☐ Je préfère ne pas répondre
- ☐ Je ne connais aucune fille

27) Comment procéderiez-vous pour l'aider à gérer son problème?

- ☐ À l'aide de compétences (p. ex. réponses face au trauma, soutien psychologique)
- ☐ À l'aide de connaissances (p. ex. éducation, aide à naviguer les prochaines étapes)
- ☐ À l'aide de ressources (p. ex. financières)
- ☐ Autre(s) moyen(s) (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____

28) Si une personne de différentes identités de genre que vous connaissez était la cible d'un acte de violence en ligne, pensez-vous avoir les compétences ou les connaissances nécessaires pour l'aider à résoudre son problème?

- ☐ Oui
- ☐ Plutôt
- ☐ Pas du tout
- ☐ Je préfère ne pas répondre
- ☐ Je ne connais aucune personne de différentes identités de genre

29) Comment procéderiez-vous pour l'aider à gérer son problème?

- ☐ À l'aide de compétences (p. ex. réponses face au trauma, soutien psychologique)
- ☐ À l'aide de connaissances (p. ex. éducation, aide à naviguer les prochaines étapes)
- ☐ À l'aide de ressources (p. ex. financières)
- ☐ Autre(s) moyen(s) (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____

30) Dans quelle mesure considérez-vous ces comportements en ligne comme préjudiciables? Veuillez répondre sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout préjudiciable » et 5 signifie « extrêmement préjudiciable ».

- Être menacé-e physiquement en ligne (p. ex. menace de mort, menace de viol, menace de violence physique)
- Subir du chantage en ligne (p. ex. menace de publier des informations privées sur vous ou quelqu'un que vous connaissez, à moins que vous ne fassiez quelque chose en retour, y compris la sextorsion)
- Être surveillé-e, suivi-e ou espionné-e en ligne (p.

ex. par localisation GPS, ou quelqu'un qui suit ce que vous ou quelqu'un que vous connaissez dites ou faites en ligne)

- Quelqu'un qui accède sans autorisation à un appareil ou à des comptes de médias sociaux vous appartenant ou appartenant à une personne que vous connaissez
- Être traité-e de noms discriminatoires ou de termes culturels désobligeants (p. ex. des termes sexistes ou racistes)
- Que l'on vous parle d'une manière qui vise à vous faire honte ou à vous rabaisser parce que vous exprimez vos opinions ou partagez des contenus personnels ou politiques (p. ex. insultes, commentaires négatifs)
- Photos personnelles de nudité ou à caractère sexuel de vous ou d'une personne que vous connaissez qui sont partagées ou montrées à quelqu'un d'autre ou publiées en ligne sans autorisation
- Images sexuelles non désirées envoyées à vous ou à quelqu'un que vous connaissez
- Être la cible d'un « doxing » (publication en ligne, sans autorisation, de coordonnées personnelles ou d'une adresse)
- Mensonges publiés en ligne sur vous ou sur quelqu'un que vous connaissez (désinformation)
- Informations trompeuses publiées en ligne à votre sujet ou au sujet de quelqu'un que vous connaissez (désinformation)
- Usurpation d'identité en ligne (p. ex. quelqu'un crée un faux compte en votre nom ou au nom d'une personne que vous connaissez)
- Être répétitivement contacté-e par quelqu'un dont vous/une personne que vous connaissez ne souhaitez pas le contact
- Harcèlement en réseau (c.-à-d. lorsqu'un groupe d'individus organise des attaques en ligne contre vous ou quelqu'un que vous connaissez)
- Si vous ou quelqu'un que vous connaissez étiez la cible de harcèlement en ligne en raison de votre genre, race, orientation sexuelle, handicap, expression de genre ou d'autres facteurs de marginalisation

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ 1 – Pas du tout préjudiciable
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5 – Extrêmement préjudiciable
- ☐ Je ne sais pas/Je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

31) Être la cible de harcèlement, de haine ou d'abus en ligne n'est pas aussi préjudiciable que d'être la cible de harcèlement, de haine ou d'abus hors ligne (p. ex. dans un environnement physique, comme à la maison, au travail ou dans une institution)

- ☐ Tout à fait en désaccord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

32) Je pense que les gens ont le droit de discuter en ligne de l'identité de genre des personnalités publiques (politicien · ne · s, célébrités, journalistes, etc.).

- ☐ Tout à fait en désaccord
- ☐ En désaccord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ D'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

33) Je pense que les gens ont le droit de discuter en ligne de l'orientation sexuelle des personnalités publiques (politiciens, célébrités, journalistes, etc.).

- ☐ Tout à fait en désaccord
- ☐ En désaccord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ D'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

34) À votre avis, qui est responsable de combattre la violence en ligne faite à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de différentes identités de genre au Canada? (Veuillez sélectionner tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Tout le monde
- ☐ Les personnes qui sont la cible des violences
- ☐ Les personnes bénéficiant d'avantages dans la société en raison de facteurs tels qu'un niveau d'éducation plus élevé, un statut social plus élevé, la richesse, etc.
- ☐ Les personnes défavorisées dans la société en raison de leur identité sociale (p. ex. race, ethnie, sexe, orientation sexuelle, handicap, statut économique)
- ☐ Les organismes communautaires et les organisations sans but lucratif
- ☐ Les institutions sociales (p. ex. l'éducation et les soins de santé)
- ☐ Les organismes gouvernementaux
- ☐ Les entreprises/organisations qui créent les technologies
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

35) Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord pour dire que les femmes, les filles et les personnes de différentes identités de genre sont la cible de violence en ligne dans les secteurs suivants au Canada :

- ☐ Politique
- ☐ Journalisme
- ☐ Santé
- ☐ Éducation
- ☐ Affaires
- ☐ Forces de l'ordre
- ☐ Gouvernement
- ☐ Services sociaux
- ☐ Organismes sans but lucratif et organisations bénévoles
- ☐ Lieux de culte et organisations religieuses
- ☐ Arts et Culture
- ☐ Logement
- ☐ Sports et loisirs

- ☐ Tout à fait en désaccord
- ☐ En désaccord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ D'accord
- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Je ne sais pas/Je ne suis pas sûr·e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

36) Je pense que les Canadien·nes sont suffisamment sensibilisés aux effets et à l'impact de la violence faite en ligne à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de différentes identités de genre.

- ☐ Tout à fait en désaccord
- ☐ En désaccord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ D'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

37) Vous est-il déjà arrivé de ne pas vous sentir en sécurité parce que quelque chose de négatif avait été dit à votre sujet en ligne?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je préfère ne pas répondre

38) Quel type de contenu en ligne vous a fait craindre pour votre sécurité? (Veuillez sélectionner tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Médias sociaux axés sur la communication (p. ex. Facebook, X (anciennement appelé Twitter))
- ☐ Médias sociaux de partage d'images (p. ex. Instagram)
- ☐ Médias sociaux de partage de vidéos (p. ex. Snapchat, TikTok, YouTube)
- ☐ Applications de messagerie (p. ex. WhatsApp, Signal, WeChat, QQ, Viber, Telegram)
- ☐ Forums de discussion/plateformes de microblogage (p. ex. Reddit, 4Chan, Tumblr)
- ☐ Courriel
- ☐ Sites web professionnels (p. ex. LinkedIn, intranet du lieu de travail)
- ☐ Messages texte/textos (reçus directement sur votre téléphone, et non via une application de messagerie distincte, p. ex. iMessage; messagerie texte)
- ☐ Applications de vidéoconférence (p. ex. Zoom, Skype, MTeams)
- ☐ Plateforme de stockage infonuagique (p. ex. iCloud, Dropbox, Google Drive)
- ☐ Programme de repérage (p. ex. localisateur de téléphone GPS, application de surveillance de téléphone portable, traqueur de petite amie)
- ☐ Appareils domestiques intelligents (p. ex. système de sécurité domestique, caméras, sonnettes)
- ☐ Sites web pornographiques
- ☐ Autre (veuillez préciser) :
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

39) À quelle fréquence voyez-vous des informations négatives (dénigrantes) au sujet de :

- ☐ Personnes de race noire
- ☐ Personnes autochtones
- ☐ Personnes juives
- ☐ Personnes musulmanes
- ☐ Femmes
- ☐ Personnes ayant un handicap (physique, de santé mentale, cognitif)
- ☐ Femmes ayant un handicap (physique, de santé mentale, cognitif)
- ☐ Personnes racisées/minorités visibles
- ☐ Femmes racisées/femmes appartenant à une minorité visible
- ☐ Personnes ayant une orientation sexuelle ou une identité de genre minoritaire (2SLGBTQIA+)
- ☐ Personnes transgenres
- ☐ Personnes non binaires
- ☐ Réfugié-e-s
- ☐ Immigrant-e-s
- ☐ La taille (grandeur) ou le poids de quelqu'un
- ☐ La coiffure ou la couleur des cheveux de quelqu'un
- ☐ Les bijoux, symboles religieux, vêtements ou tatouages de quelqu'un
- ☐ La couleur de peau de quelqu'un
- ☐ Les caractéristiques physiques de quelqu'un (yeux, nez, bras, jambes, etc.)

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Tous les jours
- ☐ 3 ou 4 fois par semaine
- ☐ Une fois par semaine
- ☐ 2 ou 3 fois par mois
- ☐ Moins d'une fois par mois
- ☐ Je n'ai jamais vu ce type d'informations

40) Où voyez-vous ces contenus? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Médias sociaux axés sur la communication (p. ex. Facebook, X (anciennement appelé Twitter))
- ☐ Médias sociaux de partage d'images (p. ex. Instagram)
- ☐ Médias sociaux de partage de vidéos (p. ex. Snapchat, TikTok, YouTube)
- ☐ Applications de messagerie (p. ex. WhatsApp, Signal, WeChat, QQ, Viber, Telegram)
- ☐ Logiciels professionnels de messagerie instantanée (p. ex. MSTeams, Slack, GoogleChat)
- ☐ Forums de discussion/platformes de microblogage (p. ex. Reddit, 4Chan, Tumblr)
- ☐ Courriel
- ☐ Sites web professionnels (p. ex. LinkedIn, intranet du lieu de travail)
- ☐ Messages texte/textos (reçus directement sur votre téléphone, et non via une application de messagerie distincte, p. ex. iMessage; messagerie texte)
- ☐ Applications de vidéoconférence (p. ex. Zoom, Skype, MSTeams)
- ☐ Plateforme de stockage infonuagique (p. ex. iCloud, Dropbox, Google Drive)
- ☐ Programme de repérage (p. ex. localisateur de téléphone GPS, application de surveillance de téléphone portable, traqueur de petite amie)
- ☐ Appareils domestiques intelligents (p. ex. système de sécurité domestique, caméras, sonnettes)
- ☐ Sites web pornographiques
- ☐ Autre (veuillez préciser) :
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

41) Je pense que c'est le rôle des entreprises technologiques de s'assurer que rien de haineux ou de violent à l'encontre d'un ou de plusieurs groupes particuliers n'est publié.

- ☐ Tout à fait en désaccord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

42) Pensez-vous qu'il est de votre devoir d'intervenir si vous êtes témoin de violence faite à l'encontre de femmes, de filles ou de personnes de diverses identités de genre?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je préfère ne pas répondre

43) Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec chacune des affirmations suivantes.

- Je pense qu'il est utile d'engager un dialogue avec les personnes qui publient en ligne des informations négatives sur moi.
- Si je vois quelque chose d'offensant en ligne, je ne crains pas de commenter.
- Si des personnes publient des choses négatives à mon sujet en ligne, je pense que je dois leur répondre pour que ma voix soit entendue.
- Si je participe à une conversation délicate ou difficile, je préfère le faire en ligne plutôt qu'en personne.
- Je pense que les plateformes numériques (médias sociaux, sites web, applications) sont un bon moyen d'éduquer les gens sur les comportements préjudiciables.
- Je pense qu'il est utile d'engager un dialogue avec les personnes qui publient en ligne des informations négatives sur d'autres groupes.
- Je pense que contenus préjudiciables et contenus négatifs dans les médias signifient la même chose.
- Les contenus en ligne qui font la promotion de la violence physique à l'encontre des femmes et des personnes de diverses identités de genre sont de plus en plus nombreux.
- Les contenus en ligne menaçant la sécurité psychologique et émotionnelle des femmes et des communautés de personnes de diverses identités de genre sont de plus en plus nombreux.
- L'article 319 du Code pénal canadien stipule que la communication, dans un lieu public, de propos incitant à la haine contre un groupe identifiable peut constituer un acte criminel ou une infraction punissable. Les plateformes de médias sociaux sont des lieux publics.

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Tout à fait en désaccord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Tout à fait d'accord

44) Avez-vous déjà recherché une forme quelconque de soutien en santé mentale en raison d'expériences liées à des contenus haineux ou préjudiciables en ligne sur les médias sociaux ou ailleurs sur Internet?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je préfère ne pas répondre

45) Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes.

- Je me sens à l'abri de la haine, du harcèlement et des abus en ligne
- Nous devons apporter des changements pour que les espaces en ligne et les médias sociaux soient plus sécuritaires pour tout le monde
- C'est la responsabilité des entreprises de médias sociaux de protéger les gens contre la haine, le harcèlement et les abus sur leurs plateformes
- Je prends des mesures pour garantir que je me sens plus en sécurité ou pour me protéger de la haine, du harcèlement et des abus en ligne
- L'internet devrait servir l'intérêt public

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ Plutôt d'accord
- ☐ Ni d'accord ni en désaccord
- ☐ Plutôt en désaccord
- ☐ Tout à fait en désaccord

46) Dans quelle mesure êtes-vous confiant-e de savoir quoi faire ou dire pour aider une personne qui vous révèle qu'elle vit ou a vécu les situations suivantes?

- Agression physique en personne
- Agression sexuelle en personne
- Abus émotionnel et/ou psychologique en personne
- Abus émotionnel et/ou psychologique en ligne
- Violence sexuelle en ligne
- Menaces de violence physique en ligne

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Très confiant-e
- ☐ Assez confiant-e
- ☐ Peu confiant-e
- ☐ Pas du tout confiant-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

Pour chacune des questions suivantes, veuillez choisir la réponse qui vous semble la plus correcte

47) Le « trolling » est :

- ☐ [BONNE RÉPONSE] Publier délibérément des messages provocateurs, incendiaires ou hors sujet dans une communauté en ligne afin de perturber les discussions ou de provoquer des réactions émotionnelles.
- ☐ Révéler publiquement ou publier des informations privées sur une personne sans son consentement, généralement dans une intention malveillante.
- ☐ Proférer des menaces ou utiliser des tactiques d'intimidation pour susciter la peur ou contraindre quelqu'un à faire ou à ne pas faire quelque chose.
- ☐ Une forme de chantage consistant à menacer une personne de divulguer des informations ou des images privées et sexuelles si elle ne se plie pas à ses exigences.
- ☐ Organiser un groupe pour signaler systématiquement le contenu en ligne d'une personne afin qu'il soit supprimé ou que la personne soit bannie de la plateforme.

48) La « sextortion » est :

- [BONNE RÉPONSE] Une forme de chantage consistant à menacer une personne de divulguer des informations ou des images privées et sexuelles si elle ne se plie pas à ses exigences.
- Révéler publiquement ou publier des informations privées sur une personne sans son consentement, généralement dans une intention malveillante.
- Proférer des menaces ou utiliser des tactiques d'intimidation pour susciter la peur ou contraindre quelqu'un à faire ou à ne pas faire quelque chose.
- Publier délibérément des messages provocateurs, incendiaires ou hors sujet dans une communauté en ligne afin de perturber les discussions ou de provoquer des réactions émotionnelles.
- Le fait d'utiliser l'internet pour inciter ou attirer une personne dans une situation où elle est exploitée sexuellement.

49) La diffamation est :

- [BONNE RÉPONSE] L'acte de communiquer de fausses déclarations sur une personne, avec souvent pour effet de nuire à sa réputation.
- Révéler publiquement ou publier des informations privées sur une personne sans son consentement, généralement dans une intention malveillante.
- Proférer des menaces ou utiliser des tactiques d'intimidation pour susciter la peur ou contraindre quelqu'un à faire ou à ne pas faire quelque chose.
- Publier délibérément des messages provocateurs, incendiaires ou hors sujet dans une communauté en ligne afin de perturber les discussions ou de provoquer des réactions émotionnelles.
- Organiser un groupe pour signaler systématiquement le contenu en ligne d'une personne afin qu'il soit supprimé ou que la personne soit bannie de la plateforme.

50) Pensez-vous que l'action suivante est une forme de violence exercée en ligne à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de différentes identités de genre :

• Le doxing

Définition : l'acte de révéler publiquement ou de publier des informations privées sur une personne sans son consentement, généralement dans une intention malveillante.

Exemple : publier l'adresse du domicile, le numéro de téléphone ou le lieu de travail d'une personne sur les médias sociaux.

• Discours de haine

Définition : tout propos, geste, comportement, écrit ou illustration susceptible d'inciter à la violence ou à des actions préjudiciables contre ou par une personne ou un groupe particulier, ou parce qu'on y dénigre ou intimide une personne ou un groupe particulier.

Exemple : publications en ligne qui utilisent des termes péjoratifs pour insulter un groupe racial, ethnique ou religieux.

• Menaces et intimidation

Définition : l'acte de proférer des menaces ou d'utiliser des tactiques d'intimidation pour susciter la peur ou contraindre quelqu'un à faire ou à ne pas faire quelque chose.

Exemple : envoyer des messages menaçant le ou la destinataire d'atteintes à son intégrité physique si cette personne ne se plie pas à ses exigences.

• Trolling

Définition : publier délibérément des messages provocateurs, incendiaires ou hors sujet dans une communauté en ligne afin de perturber les discussions ou de provoquer des réactions émotionnelles.

Exemple : publier des commentaires désobligeants sur un forum d'aide aux victimes d'abus afin de contrarier et de perturber les participant-e-s.

- **Voyeurisme**

Définition : pratique consistant à espionner des personnes se livrant à des activités privées à leur insu ou sans leur consentement, généralement à des fins de gratification sexuelle.

Exemple : pirater la webcam d'une personne pour l'observer chez elle à son insu.

- **Usurpation d'identité**

Définition : se faire passer pour quelqu'un d'autre, généralement pour tromper ou escroquer d'autres personnes.

Exemple : créer un faux profil sur un média social en utilisant les photos et les informations de quelqu'un d'autre pour tromper les amis ou la famille de cette personne.

- **Espionnage et surveillance par piratage de compte ou interception de communications privées**

Définition : accès non autorisé aux comptes personnels d'une personne ou interception de ses communications privées.

Exemple : pirater le compte courriel de quelqu'un pour lire ses messages privés ou intercepter des messages texte entre personnes.

- **« Mobbing » en ligne**

Définition : harcèlement collectif ou intimidation d'une personne par un groupe de personnes en ligne.

Exemple : un grand nombre d'utilisateurs attaquent une personne sur les médias sociaux en publiant des commentaires injurieux, en répandant des rumeurs ou en partageant des contenus diffamatoires.

- **Campagnes de signalement coordonnées**

Définition : organiser un groupe dans le but de signaler systématiquement le contenu en ligne d'une personne afin qu'il soit supprimé ou que la personne soit bannie de la plateforme.

Exemple : un groupe de personnes décide de signaler à plusieurs reprises les vidéos publiés par une personne sur YouTube alléguant d'un contenu inapproprié, bien que ces vidéos n'enfreignent aucune directive.

- **Exploitation sexuelle résultant d'une cyberprédation**

Définition : l'acte d'utiliser l'internet pour inciter ou attirer une personne dans une situation où elle est exploitée sexuellement.

Exemple : un-e adulte convainc un-e mineur-e de le/la rencontrer en personne après l'avoir manipulé-e en ligne, dans le but de faciliter son exploitation sexuelle.

- **Diffamation**

Définition : l'acte de communiquer de fausses déclarations sur une personne, ce qui a souvent pour effet de nuire à sa réputation.

Exemple : publier sur les médias sociaux de fausses allégations selon lesquelles une personne est impliquée dans des activités illégales, portant ainsi atteinte à sa réputation personnelle et professionnelle.

- **Distribution non consensuelle d'images intimes (DNCCI)**

Définition : partager des images ou des vidéos intimes d'une personne sans son consentement.

Exemple : un-e ex-partenaire partageant en ligne des photos privées et explicites de son ancien-ne partenaire sans son autorisation.

- **Fabrication et manipulation d'images (y compris les « Deepfakes » (hypertrucages) et les « Shallow Fakes » (manipulation d'images))**

Définition : l'utilisation et/ou la diffusion d'images ou de vidéos manipulées, soit par une technologie sophistiquée (deepfakes), soit par des techniques de montage plus simples (shallow fakes).

Exemple : créer et partager une vidéo « hypertruquée » qui place le visage d'une personne sur le corps d'une autre dans un contenu explicite.

- **Sextortion**

Définition : une forme de chantage consistant à menacer une personne de divulguer des informations ou des images privées et sexuelles si elle ne se plie pas à ses exigences.

Exemple : une personne qui menace de publier des photos nues d'une autre personne à moins

que cette dernière ne paie une somme d'argent ou qu'elle ne fournisse du contenu plus explicite.

- **Harcèlement agressif**

Définition : surveillance ou contact non désiré et/ou répété par une personne ou un groupe de personnes à l'égard d'une autre personne. Les comportements de harcèlement agressif sont interreliés avec la persécution et l'intimidation et peuvent inclure le fait de suivre la victime en personne ou de la surveiller.

Exemple : envoyer continuellement des messages indésirables, se présenter sur le lieu de travail ou au domicile d'une personne et surveiller ses activités en ligne.

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne suis pas sûr·e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

51) À votre avis, qui sont la cible des actes suivants?

- **Le doxing**

Définition : l'acte de révéler publiquement ou de publier des informations privées sur une personne sans son consentement, généralement dans une intention malveillante.

Exemple : publier l'adresse du domicile, le numéro de téléphone ou le lieu de travail d'une personne sur les médias sociaux.

- **Discours de haine**

Définition : tout propos, geste, comportement, écrit ou illustration susceptible d'inciter à la violence ou à des actions préjudiciables contre ou par une personne ou un groupe particulier, ou parce qu'on y dénigre ou intimide une personne ou un groupe particulier.

Exemple : publications en ligne qui utilisent des termes péjoratifs pour insulter un groupe racial, ethnique ou religieux.

- **Menaces et intimidation**

Définition : l'acte de proférer des menaces ou d'utiliser des tactiques d'intimidation pour susciter la peur ou contraindre quelqu'un à faire ou à ne pas faire quelque chose.

Exemple : envoyer des messages menaçant le ou la destinataire d'atteintes à son intégrité physique si cette personne ne se plie pas à ses exigences.

- **Trolling**

Définition : publier délibérément des messages provocateurs, incendiaires ou hors sujet dans une communauté en ligne afin de perturber les discussions ou de provoquer des réactions émotionnelles.

Exemple : publier des commentaires désobligeants sur un forum d'aide aux victimes d'abus afin de contrarier et de perturber les participant·e·s.

- **Voyeurisme**

Définition : pratique consistant à espionner des personnes se livrant à des activités privées à leur insu ou sans leur consentement, généralement à des fins de gratification sexuelle.

Exemple : pirater la webcam d'une personne pour l'observer chez elle à son insu.

- Usurpation d'identité**
 Définition : se faire passer pour quelqu'un d'autre, généralement pour tromper ou escroquer d'autres personnes.
 Exemple : créer un faux profil sur un média social en utilisant les photos et les informations de quelqu'un d'autre pour tromper les amis ou la famille de cette personne.
- Espionnage et surveillance par piratage de compte ou interception de communications privées**
 Définition : accès non autorisé aux comptes personnels d'une personne ou interception de ses communications privées.
 Exemple : pirater le compte courriel de quelqu'un pour lire ses messages privés ou intercepter des messages texte entre personnes.
- « Mobbing » en ligne**
 Définition : harcèlement collectif ou intimidation d'une personne par un groupe de personnes en ligne.
 Exemple : un grand nombre d'utilisateurs attaquent une personne sur les médias sociaux en publiant des commentaires injurieux, en répandant des rumeurs ou en partageant des contenus diffamatoires.
- Campagnes de signalement coordonnées**
 Définition : organiser un groupe dans le but de signaler systématiquement le contenu en ligne d'une personne afin qu'il soit supprimé ou que la personne soit bannie de la plateforme.
 Exemple : un groupe de personnes décide de signaler à plusieurs reprises les vidéos publiés par une personne sur YouTube alléguant d'un contenu inapproprié, bien que ces vidéos n'enfreignent aucune directive.
- Exploitation sexuelle résultant d'une cyberprédation**
 Définition : l'acte d'utiliser l'internet pour inciter ou attirer une personne dans une situation où elle est exploitée sexuellement.
 Exemple : un-e adulte convainc un-e mineur-e de le/la rencontrer en personne après l'avoir manipulé-e en ligne, dans le but de faciliter son exploitation sexuelle.
- Diffamation**
 Définition : l'acte de communiquer de fausses déclarations sur une personne, ce qui a souvent pour effet de nuire à sa réputation.
 Exemple : publier sur les médias sociaux de fausses allégations selon lesquelles une personne est impliquée dans des activités illégales, portant ainsi atteinte à sa réputation personnelle et professionnelle.
- Distribution non consensuelle d'images intimes (DNCCI)**
 Définition : partager des images ou des vidéos intimes d'une personne sans son consentement.
 Exemple : un-e ex-partenaire partageant en ligne des photos privées et explicites de son ancien-ne partenaire sans son autorisation.
- Fabrication et manipulation d'images (y compris les « Deepfakes » (hypertrucages) et les « Shallow Fakes » (manipulation d'images))**
 Définition : l'utilisation et/ou la diffusion d'images ou de vidéos manipulées, soit par une technologie sophistiquée (deepfakes), soit par des techniques de montage plus simples (shallow fakes).
 Exemple : créer et partager une vidéo « hypertruquée » qui place le visage d'une personne sur le corps d'une autre dans un contenu explicite.

- **Sextortion**

Définition : une forme de chantage consistant à menacer une personne de divulguer des informations ou des images privées et sexuelles si elle ne se plie pas à ses exigences.

Exemple : une personne qui menace de publier des photos nues d'une autre personne à moins que cette dernière ne paie une somme d'argent ou qu'elle ne fournisse du contenu plus explicite.

- **Harcèlement agressif**

Définition : surveillance ou contact non désiré et/ou répété par une personne ou un groupe de personnes à l'égard d'une autre personne. Les comportements de harcèlement agressif sont interreliés avec la persécution et l'intimidation et peuvent inclure le fait de suivre la victime en personne ou de la surveiller.

Exemple : envoyer continuellement des messages indésirables, se présenter sur le lieu de travail ou au domicile d'une personne et surveiller ses activités en ligne.

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Plus les hommes que les femmes
- ☐ Plus les femmes que les hommes
- ☐ Plus les personnes de diverses identités de genre que d'autres personnes
- ☐ Tous les genres sont ciblés de la même manière
- ☐ Je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

EXPÉRIENCE PERSONNELLE

52) Avez-vous personnellement déjà vécu l'une ou l'autre des situations suivantes?

- Être menacé-e physiquement en ligne (p. ex. menace de mort, menace de viol, menace de violence physique)
- Subir du chantage en ligne (p. ex. menace de publier des informations privées sur vous ou quelqu'un que vous connaissez, à moins que vous ne fassiez quelque chose en retour, y compris la sextorsion)
- Être surveillé-e, suivi-e ou espionné-e en ligne (p. ex. par localisation GPS, ou quelqu'un qui suit ce que vous dites ou faites en ligne)
- Quelqu'un qui accède sans autorisation à un appareil ou à des comptes de médias sociaux vous appartenant ou appartenant à une personne que vous connaissez
- Être traité-e de noms discriminatoires ou de termes culturels désobligeants (p. ex. des termes sexistes ou racistes)
- Que l'on vous parle d'une manière qui vise à vous faire honte ou à vous rabaisser parce que vous exprimez vos opinions ou partagez des contenus personnels ou politiques (p. ex. insultes, commentaires négatifs)
- Photos personnelles de nudité ou à caractère sexuel de vous ou d'une personne que vous connaissez qui sont partagées ou montrées à quelqu'un d'autre ou publiées en ligne sans autorisation
- Images sexuelles non désirées envoyées à vous ou à quelqu'un que vous connaissez
- Être la cible d'un « doxing » (publication en ligne, sans autorisation, de coordonnées personnelles ou d'une adresse)
- Mensonges publiés en ligne sur vous ou sur quelqu'un que vous connaissez (désinformation)
- Usurpation d'identité en ligne (p. ex. quelqu'un crée un faux compte en votre nom ou au nom d'une personne que vous connaissez)
- Être répétitivement contacté-e par quelqu'un dont vous/une personne que vous connaissez ne souhaitez pas le contact
- Harcèlement en réseau (c.-à-d. lorsqu'un groupe d'individus organise des attaques en ligne contre vous ou quelqu'un que vous connaissez)
- Être la cible de harcèlement en ligne en raison de votre genre, race, orientation sexuelle, handicap, expression

de genre ou d'autres facteurs de marginalisation

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je préfère ne pas répondre

53) Dans quelle langue ces incidents ont-ils eu lieu?

- ☐ Anglais
- ☐ Français
- ☐ Une autre langue : (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____

54) Quand ces incidents ont-ils eu lieu? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ J'en fais actuellement l'expérience
- ☐ La semaine dernière
- ☐ Le mois dernier
- ☐ L'année dernière
- ☐ Il y a 1 à 3 ans
- ☐ Il y a plus de 3 ans

55) Sur quelles plateformes ou applications de messagerie ces incidents ont-ils eu lieu? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent (Multi réponse)

- ☐ Médias sociaux axés sur la communication (p. ex. Facebook, X (anciennement appelé Twitter))
- ☐ Médias sociaux de partage d'images (p. ex. Instagram)
- ☐ Médias sociaux de partage de vidéos (p. ex. Snapchat, TikTok, YouTube)
- ☐ Applications de messagerie (p. ex. WhatsApp, Signal, WeChat, QQ, Viber, Telegram)
- ☐ Forums de discussion/plateformes de microblogage (p. ex. Reddit, 4Chan, Tumblr)
- ☐ Courriel
- ☐ Sites web professionnels (p. ex. LinkedIn, intranet du lieu de travail)
- ☐ Messages texte/textos (reçus directement sur votre téléphone, et non via une application de messagerie distincte, p. ex. iMessage;)
- ☐ Logiciels professionnels de messagerie instantanée (p. ex. MSTeams, Slack, GoogleChat)
- ☐ Applications de vidéoconférence (p. ex. Zoom, Skype, MSTeams)
- ☐ Plateforme de stockage infonuagique (p. ex. iCloud, Dropbox, Google Drive)
- ☐ Programme de repérage (p. ex. localisateur de téléphone GPS, application de surveillance de téléphone portable, traqueur de petite amie)
- ☐ Appareils domestiques intelligents (p. ex. système de sécurité domestique, caméras, sonnettes)
- ☐ Sites web pornographiques
- ☐ Autre : (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____
- ☐ Je préfère ne pas répondre

56) Où vous trouviez-vous lorsque ces incidents ont eu lieu? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ À la maison
- ☐ Au travail
- ☐ Dans un espace public
- ☐ En personne dans autre environnement
- ☐ Un autre endroit [VEUILLEZ PRÉCISER] :

57) Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « aucun impact » et 5 signifie « impact très négatif », à votre avis, quel impact ces incidents ont-ils eu sur chacun des aspects suivants de votre vie?

- Capacité à interagir librement en ligne
- Capacité à vous concentrer (p. ex. sur des tâches scolaires ou professionnelles)
- Capacité à bien vous occuper de votre/vos enfant(s)
- Relations avec vos proches (y compris les amis/la famille/votre partenaire)
- Désir de vivre (p. ex. pensées suicidaires)
- Votre emploi ou entreprise
- Votre situation financière
- Votre liberté d'exprimer vos opinions politiques ou personnelles
- Votre santé mentale (p. ex. stress, anxiété, dépression)
- Votre réputation personnelle
- Votre sécurité physique
- Votre autonomie/liberté sexuelle

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ 1 – Aucun impact
- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5 – Impact très négatif
- ☐ Je ne sais pas/Je ne suis pas sûr·e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

58) Lesquelles des mesures suivantes avez-vous prises en réponse à ces incidents en ligne que vous avez vécus? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Changer vos coordonnées (p. ex. changer votre adresse courriel, numéro de téléphone, compte(s) sur un/des médias sociaux)
- ☐ Changer vos informations de profil (p. ex. utiliser une photo différente ou un faux nom)
- ☐ Supprimer ou désactiver un compte sur un média social
- ☐ Cesser de publier sur un enjeu spécifique
- ☐ Cesser de publier/réduire le nombre de vos publications sur une plateforme spécifique
- ☐ Arrêter totalement de participer en ligne
- ☐ Modifier les paramètres de confidentialité de vos comptes sur les médias sociaux ou vos appareils (p. ex. rendre votre compte privé ou changer votre mot de passe)
- ☐ Bloquer ou masquer quelqu'un (p. ex. sur les médias sociaux, son numéro de téléphone ou adresse courriel)
- ☐ Prendre une pause des médias sociaux
- ☐ Rechercher du contenu vous concernant en ligne (p. ex. « googler » votre nom, créer une alerte Google sur votre nom, recherche inversée de vos images)
- ☐ Remplacer votre appareil par un nouvel appareil
- ☐ Changer une partie de votre identité (p. ex. votre apparence, votre nom légal)
- ☐ Déménager à une nouvelle adresse
- ☐ Agir différemment dans la vraie vie pour assurer votre sécurité (p. ex. modifier vos itinéraires de déplacement habituels, éviter certains lieux)
- ☐ Modifier votre comportement au sein d'une relation (p. ex. avec votre partenaire ou collègue)
- ☐ Acheter quelque chose pour renforcer votre sécurité (p. ex. système de sécurité à la maison, vaporisateur à gaz poivré, arme)
- ☐ Vous absenter du travail ou de l'école
- ☐ Demander à quelqu'un d'autre d'assumer des tâches parentales que vous auriez normalement assumées vous-même
- ☐ Éviter des occasions ou des événements sociaux

- ☐ Autre (VEUILLEZ PRÉCISER) :
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

59) En pensant à cet incident ou ces incidents, pensez-vous que vous avez été pris-e pour cible en raison de l'un ou l'autre des aspects suivants de votre personne? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

- ☐ Votre race
- ☐ Votre ethnie ou votre culture
- ☐ Votre statut d'immigrant-e
- ☐ Votre religion ou vos croyances
- ☐ Votre langue
- ☐ Votre accent
- ☐ Votre genre
- ☐ Votre orientation sexuelle
- ☐ Votre âge
- ☐ Un handicap physique, mental ou cognitif
- ☐ Votre neurodivergence
- ☐ Votre niveau de revenu
- ☐ Vos vêtements
- ☐ Votre taille ou votre poids
- ☐ Votre coiffure ou votre couleur de cheveux
- ☐ Vos bijoux, symboles religieux ou tatouages
- ☐ Votre couleur de peau
- ☐ Vos caractéristiques physiques (yeux, nez, bras, jambes, etc.)
- ☐ Vos convictions sur des questions sociales ou politiques
- ☐ Votre statut vaccinal
- ☐ Autre (VEUILLEZ PRÉCISER) : _____
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

60) En pensant à cet incident ou ces incidents, qui en était l'auteur? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Partenaire intime actuel-le
- ☐ Ancien-ne partenaire intime
- ☐ Collègue de travail
- ☐ Un-e autre étudiant-e
- ☐ Client-e
- ☐ Prestataire de service (travailleur-se social-e, avocat-e, fonctionnaire)
- ☐ Enseignant-e/entraîneur-euse
- ☐ Membre de la famille
- ☐ Ami-e
- ☐ Quelqu'un à qui vous faites confiance
- ☐ Politicien-ne-s ou autorités publiques
- ☐ Membre d'un groupe en ligne identifiable (p. ex. groupe communautaire, groupe religieux ou groupe d'extrême droite)
- ☐ Quelqu'un que vous n'avez jamais rencontré
- ☐ Un groupe aléatoire de personnes (p. ex. foule de personnes en ligne)
- ☐ Personne anonyme
- ☐ Autre
- ☐ Auteur-trice indéterminé-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

61) De quel genre était l'auteur-trice? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Homme
- ☐ Femme
- ☐ Personne d'un autre genre
- ☐ Personne de genre inconnu
- ☐ Je préfère ne pas répondre

62) Avez-vous pris contact avec l'une ou l'autre de ces personnes ou organisations après l'incident? (Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)

- ☐ Conjoint-e/partenaire
- ☐ Famille
- ☐ Ami-e
- ☐ Quelqu'un à qui vous faites confiance
- ☐ Services de police
- ☐ Avocat-e
- ☐ Plateforme en ligne (p. ex. Instagram, YouTube, etc.)
- ☐ Médecin/prestataire de soins de santé
- ☐ Services gouvernementaux
- ☐ Conseiller-e/thérapeute/travailleur-se en santé mentale
- ☐ Organisation religieuse ou spirituelle
- ☐ Organisation d'aide aux victimes/survivant-e-s
- ☐ Ligne d'assistance
- ☐ Représentant-e de l'entreprise où vous travaillez/ représentant-e syndical-e
- ☐ Organisation de la société civile/organisation non gouvernementale (organisations sans but lucratif, organisations de défense des droits, organisations communautaires)
- ☐ Établissement scolaire/université
- ☐ Autre (VEUILLEZ PRÉCISER) :
- ☐ Aucun de ces choix
- ☐ Je préfère ne pas répondre

63) Dans quelle mesure les personnes ou les organisations que vous avez contactées vous ont-elles efficacement aidé-e à gérer l'incident?

- ☐ Très efficace
- ☐ Plutôt efficace
- ☐ Plutôt inefficace
- ☐ Totalement inefficace
- ☐ Je ne sais pas/Je ne suis pas sûr-e
- ☐ Je préfère ne pas répondre

INFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES ADDITIONNELLES

Cette section servira uniquement à des fins d'analyse.

64) Comment décririez-vous la localité où vous habitez?

- ☐ Zone urbaine
- ☐ Banlieue
- ☐ Zone rurale
- ☐ Région éloignée
- ☐ Région du Nord
- ☐ Autre

65) Êtes-vous né-e au Canada?

- ☐ Oui
- ☐ Non

66) Depuis combien de temps vivez-vous au Canada?

- ☐ Moins de 1 an
- ☐ 1 à 5 ans
- ☐ 6 à 10 ans
- ☐ 11 à 20 ans
- ☐ 21 à 30 ans
- ☐ 31 ans ou plus

67) Quel est votre statut actuel au Canada?

- ☐ Citoyen-ne canadien-ne
- ☐ Résident-e permanent-e
- ☐ Demandeur-se d'asile
- ☐ Résident-e temporaire (p. ex. travailleur-se migrant-e, étudiant-e étranger-e)
- ☐ Migrant-e sans papiers
- ☐ Mon statut actuel au Canada ne figure pas dans la liste. Je suis (veuillez préciser) _____

68) Vous identifiez-vous comme...?

- ☐ Athée
- ☐ Bouddhiste
- ☐ Chrétien-ne
- ☐ Hindou-e
- ☐ Juif-ve
- ☐ Musulman-e
- ☐ Sikh
- ☐ De spiritualité (autochtone) traditionnelle
- ☐ Pas d'affiliation religieuse
- ☐ Je m'identifie comme (veuillez préciser) _____

69) Vous décrivez-vous comme...?

- ☐ Extrêmement libéral-e
- ☐ Modérément libéral-e
- ☐ Légèrement libéral-e
- ☐ Ni libéral-e ni conservateur-trice
- ☐ Légèrement conservateur-trice
- ☐ Modérément conservateur-trice
- ☐ Extrêmement conservateur-trice
- ☐ Je préfère ne pas répondre

70) Quelle est votre situation relationnelle actuelle?

- ☐ Divorcé-e
- ☐ Dans une relation amoureuse (p. ex. je sors avec quelqu'un)
- ☐ Conjoint-e de fait
- ☐ Marié-e
- ☐ Séparé-e
- ☐ Célibataire
- ☐ Veuf-ve
- ☐ Je préfère ne pas répondre

71) Quelle est votre orientation sexuelle?

- ☐ Asexuel-le
- ☐ Bisexuel-le
- ☐ Gai
- ☐ Hétérosexuel-le
- ☐ Lesbienne
- ☐ Pansexuel-le
- ☐ Queer
- ☐ En questionnement
- ☐ Bispirituel-le
- ☐ Je préfère m'identifier comme (veuillez préciser) _____

72) Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous ayez atteint?

- ☐ Pas d'éducation formelle
- ☐ Études primaires
- ☐ Diplôme d'études secondaires ou certificat d'équivalence de fin d'études secondaires
- ☐ Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- ☐ Certificat ou diplôme d'études collégiales ou autres études préuniversitaires (autres que d'une école de métiers)
- ☐ Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
- ☐ Baccalauréat (p. ex. B.A., B.Sc., B.Ed.)
- ☐ Diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat)
- ☐ Licence professionnelle (p. ex. médecine, droit, ingénierie)
- ☐ Mon plus haut niveau de scolarité est (veuillez préciser) : _____

**73) Quelle est votre situation d'emploi actuelle?
(Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent)**

- ☐ Employé-e à temps plein (30 heures ou plus par semaine)
- ☐ Au foyer
- ☐ Sans emploi (et recherchant un travail)
- ☐ Sans emploi (et ne recherchant pas un travail)
- ☐ Employé-e à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
- ☐ Retraité-e
- ☐ Travailleur-se autonome ou propriétaire de votre entreprise
- ☐ Étudiant-e
- ☐ Ma situation d'emploi actuelle est (veuillez préciser) : _____

74) Selon votre meilleure estimation, quel est le revenu total combiné de tous les membres de votre ménage, toutes sources confondues et avant impôts et déductions? Note : Les revenus peuvent provenir de diverses sources telles que le travail, les placements, les pensions ou le gouvernement. Cela inclut notamment l'assurance-emploi, l'aide sociale, les allocations familiales et tous autres revenus tels que les pensions alimentaires pour les enfants, les pensions alimentaires pour les conjoint·e·s et les revenus locatifs.

- ☐ Aucun revenu
- ☐ Moins de 45 000 \$
- ☐ De 45 001 \$ à 80 000 \$
- ☐ De 80 001 \$ à 130 000 \$
- ☐ 130 001 \$ et plus
- ☐ Je préfère ne pas répondre

Conclusion:

Vous voilà arrivé-e à la fin de ce sondage. Merci beaucoup pour le temps que vous nous avez consacré. Nous sommes conscients que certaines questions ont pu être difficiles. Si vous ressentez le besoin de chercher du soutien, nous avons inclus une liste de lignes d'assistance téléphonique et d'autres ressources que vous pouvez contacter. Une fois encore, nous apprécions le temps que vous avez pris pour répondre à cette enquête et partager vos réflexions et vos expériences.

Ressources : <https://canadianwomen.org/fr/vous-cherchez-un-soutien/>

ANNEXE F: SONDAGE ORGANISMES FÉMINISTES ET POUR LA JUSTICE DE GENRE

Aidez-nous à lutter contre les préjudices en ligne fondés sur le genre

Préface

La haine et le harcèlement sont devenus normalisés dans notre monde numérique. Les femmes et les personnes de la diversité de genre en sont particulièrement affectées. On parle de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) lorsque des personnes utilisent la technologie pour faire du tort à d'autres par des actes de violence, d'abus ou de harcèlement. La gravité, la fréquence et les répercussions de la violence facilitée par la technologie peuvent varier en fonction de la combinaison unique d'identités des personnes, dont beaucoup n'ont pas fait l'objet d'études approfondies au niveau canadien.

Par ce projet, la Fondation canadienne des femmes souhaite :

- Comblent le manque d'études sur les femmes et les personnes de la diversité de genre qui sont les plus touchées par les préjudices en ligne.
- Doter les communautés d'outils et de ressources pratiques
- Créer des lieux pour discuter de la mise en place d'espaces en ligne plus sécuritaires.

Dans le cadre de cette recherche nationale, ce sondage a pour but de mieux comprendre les interventions et les mesures de soutien qui permettraient à la direction, aux travailleur-euses et aux bénévoles des organismes féministes et œuvrant pour la justice de genre de mieux repérer la haine et le harcèlement numérique. Votre participation nous aidera à développer des outils afin d'aider les organismes et les personnes les plus touchées par les préjudices numériques fondés sur le genre à mieux répondre à la haine et le harcèlement en ligne.

Confidentialité et anonymat des données

Votre participation à ce sondage se fait sur une base entièrement volontaire et vos réponses demeureront strictement confidentielles. Toutes les données recueillies seront agrégées et anonymisées de manière à ce qu'aucun identifiant personnel ne soit lié à vos réponses. Les informations recueillies seront utilisées uniquement à des fins de recherche et seront analysées sous forme agrégée. En garantissant la confidentialité, nous voulons créer un espace sécuritaire où vous pouvez partager ouvertement vos expériences et ainsi contribuer à une étude pertinente et utile qui respecte et protège votre identité.

Conseils

- Veuillez prévoir de 15 à 20 minutes pour répondre au sondage.
- Veuillez répondre à toutes les questions au nom de votre organisme (et pas au nom d'une personne en particulier). En cas de doute, choisissez la meilleure réponse ou sélectionnez « Incertain-e ».
- Il pourrait être plus facile de répondre au sondage dans une fenêtre de navigateur (et non sur un écran de téléphone).
- Chrome et Firefox sont les meilleurs navigateurs pour remplir le sondage.
- Si vous éprouvez des difficultés à remplir le sondage, prévenez-nous en répondant à la question posée à la fin du sondage ou en envoyant un courriel à engagement@canadianwomen.org.
- À la fin du sondage, vous aurez l'option de participer à un tirage pour gagner l'une des trois cartes-cadeaux d'une valeur de 100 \$. Il n'y a aucune obligation de participer. Si vous choisissez d'y participer, vos coordonnées seront recueillies séparément et ne seront en aucun cas liées à vos réponses.

Bienvenue

Bienvenue! Nous sommes heureux-ses de vous voir ici. Merci de prendre le temps de participer à notre sondage. Votre aide nous est précieuse.

Veuillez répondre à toutes les questions au nom de votre organisme (et pas au nom d'une personne en particulier). En cas de doute, choisissez la meilleure réponse ou sélectionnez « Incertain-e ».

Cette section porte sur votre organisme.

1) Votre organisme se range-t-il dans l'une ou l'autre des catégories suivantes, ou votre travail porte-t-il sur l'une ou l'autre des catégories suivantes?

- 2SLGBTQIA+
- Comité consultatif
- Lutte contre la pauvreté
- Lutte contre la traite de personnes
- Lutte contre la violence
- Arts
- Organisme communautaire (service d'aide juridique, organisme pour femmes agricultrices, organisme multiservices, organisme pour les réfugié-es, les immigrant-es ou les personnes sans statut)
- Handicaps
- Développement économique (groupe de femmes d'affaires et professionnelles, entreprise sociale, organisme de formation et d'emploi, bureau de femmes entrepreneures)
- Éducation/alphabétisation
- Défense des droits et intérêts
- Centre d'aide aux survivant-es d'agressions sexuelles/de viols
- Axé sur l'environnement
- Axé sur la foi
- Premières Nations, Métis, Inuit
- Fondation
- Francophone
- Services de santé (dépendances, assistance en cas d'agression, counseling, éducation à la santé, hôpital, santé/bien-être psychologique)

- Groupe national de femmes
- Réseau de collaboration
- Réseau de recherche
- Regroupement de femmes âgées
- Politique/plaidoyer
- Secrétariat provincial
- Communauté racisée
- Droits des travailleur-euses du sexe
- Droits sexuels et reproductifs
- Refuges
- Violence fondée sur le genre
- Axé sur le sport
- Syndicats/organisations syndicales
- Axé sur les femmes
- Centres de femmes
- Centres/groupes pour les jeunes

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non

2) Veuillez nous indiquer quelle est l'importance de ces différents types d'activités liées à la technologie dans votre travail.

- Médias sociaux reposant sur la communication (p. ex., Facebook, X [anciennement Twitter])
- Médias sociaux de partage d'images (p. ex., Instagram, Snapchat)
- Médias sociaux de partage de vidéos (p. ex., Instagram, Snapchat, TikTok, YouTube)
- Applications de messagerie (p. ex. WhatsApp, Signal, WeChat, Slack, QQ, Viber, Telegram)
- Logiciels de messagerie instantanée professionnelle (p. ex., MSTEams, Slack, GoogleChat)
- Forums de discussion (p. ex., Reddit, 4Chan, Tumblr)
- Courriel
- Sites professionnels (p. ex., LinkedIn, intranet du travail)
- Messagerie texte (reçue directement sur votre téléphone, et non via une application de messagerie distincte, comme iMessage)
- Applications de vidéoconférence (p. ex., Zoom, Skype, MSTEams)
- Stockage dans le nuage (p. ex., iCloud, Dropbox, Google Drive)
- Programme de localisation (p. ex., localisation GPS par téléphone, application de surveillance de téléphone)
- Appareils pour la maison connectée (p. ex., système de sécurité d'immeuble, caméras, sonnettes)
- Pas important du tout
- Pas très important
- Important
- Assez important
- Très important
- Nous n'utilisons pas cette forme d'activité liée à la technologie.

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Pas important du tout
- ☐ Pas très important

- ☐ Important
- ☐ Assez important
- ☐ Très important
- ☐ Nous n'utilisons pas cette forme d'activité liée à la technologie.

3) On parle de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) lorsque des personnes utilisent la technologie pour faire du tort à d'autres par des actes de violence, d'abus ou de harcèlement.

D'après cette définition, travaillez-vous actuellement à lutter contre la VFGFT ou à soutenir des personnes qui en ont vécu?

- ☐ Oui (cochez « oui » même si c'était par le passé)
- ☐ Non
- ☐ Incertain-e

4) On parle de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) lorsque des personnes utilisent la technologie pour faire du tort à d'autres par des actes de violence, d'abus ou de harcèlement. (par exemple, harcèlement ou menaces en ligne pour leur sécurité)

D'après cette définition, des membres du personnel de votre organisme ont-ils vécu de la VFGFT?

- ☐ Oui (cochez « oui » même si c'était par le passé)
- ☐ Non
- ☐ Incertain-e

5) On parle de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (VFGFT) lorsque des personnes utilisent la technologie pour faire du tort à d'autres par des actes de violence, d'abus ou de harcèlement. (par exemple, harcèlement ou menaces en ligne pour leur sécurité)

D'après cette définition, des membres des communautés que vous desservez ont-ils vécu de la VFGFT?

- ☐ Oui (cochez « oui » même si c'était par le passé)
- ☐ Non
- ☐ Incertain-e

6) Constatez-vous ou devez-vous gérer ces actes dans le cadre de votre travail?

- *Doxing* (partage d'informations personnelles pour causer du tort)
- Discours haineux
- Menaces et intimidation
- *Trolling* (délibérément contrarier ou blesser quelqu'un d'autre en ligne)
- Voyeurisme
- Usurpation d'identité
- Espionnage et surveillance par piratage de compte ou interception de communications privées
- *Mobbing* (harcèlement qui se produit en groupe à l'encontre d'une personne)
- Campagne de signalement de masse
- Exploitation sexuelle par cyberprédation
- Diffamation
- Partage d'images intimes sans consentement
- Violence par les images (y compris les *deepfakes* et les *shallowfakes*)
- Sextorsion
- *Stalking* (traque furtive)

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Incertain-e

7) Votre organisme (ou une personne de votre organisme) a-t-il été confronté aux situations suivantes, dans le cadre de leur travail (Membre du personnel ou bénévole) ?

- Menaces physiques en ligne (p. ex., menaces de mort, de viol, de préjudices physiques)
- Chantage en ligne (p. ex., menace de publier des renseignements confidentiels à moins de faire quelque chose en retour, y compris la sextorsion)
- Surveillance ou espionnage en ligne (p. ex., par localisation GPS ou par une personne qui surveille ce que votre organisme dit ou fait en ligne)
- Quelqu'un qui accède aux appareils de l'organisme ou aux comptes de médias sociaux sans autorisation

- Se faire insulter au moyen de termes discriminatoires ou méprisants liés à la culture (p. ex., des mots sexistes ou racistes)
- Se faire parler d'une manière humiliante ou rabaissante en raison des positions de l'organisme ou de ses opinions ou son contenu politique (p. ex., insultes, commentaires négatifs)
- Diffusion d'images de nudité ou à caractère sexuel d'une personne qui travaille pour votre organisme, et partage de ces images à quelqu'un d'autre ou mise en ligne sans permission, en raison du lien d'emploi de cette personne avec l'organisme
- Images sexuelles indésirables envoyées à votre organisme ou à une personne qui travaille pour votre organisme, en raison de son lien d'emploi avec l'organisme
- Publication en ligne de coordonnées ou d'une adresse personnelle sans autorisation
- Mensonges publiés en ligne à propos de votre organisme ou d'une personne qui y travaille (désinformation)
- Informations trompeuses publiées en ligne au sujet de votre organisme ou d'une personne qui y travaille (fausses nouvelles)
- Usurpation d'identité en ligne (p. ex., quelqu'un crée un faux compte de votre organisme ou d'une personne qui y travaille)
- Contacts à répétition par une personne par laquelle vous ne souhaitez pas être contacté-e
- Harcèlement en réseau (c'est-à-dire un groupe de personnes qui organise des attaques en ligne contre votre organisme ou quelqu'un qui y travaille)
- Harcèlement en ligne en raison du travail que fait votre organisme sur le genre, la race, l'orientation sexuelle, le handicap, l'expression de genre ou d'autres facteurs de marginalisation, ou alors en raison du genre, de la race, de l'orientation sexuelle, du handicap, de l'expression de genre ou d'autres facteurs de marginalisation d'une personne qui travaille pour votre organisme

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas/Incertain-e

8) Votre organisme a-t-il mis en place l'une ou l'autre de ces ressources pour soutenir les membres de l'équipe qui vivent de la VFGFT dans le cadre de leur travail?

- Politiques de modération des réseaux sociaux ou des communications en ligne
- Personnel/membres de l'équipe dédiés aux médias sociaux/communications en ligne
- Procédure(s) interne(s) pour signaler et gérer les cas de VFGFT
- Formation pour le personnel/les membres de l'équipe qui s'occupent des médias sociaux ou des communications en ligne
- Accès à des mesures de soutien externes (p. ex., services juridiques, communauté de pratique, autre organisme)
- Accès à un programme d'aide aux employé-es (PAE, services psychosociaux, counseling)
- Modèles utiles (p. ex., réponses prérédigées aux commentaires en ligne)
- Termes et définitions des actes préjudiciables en ligne
- Conseils pour régler un préjudice en ligne ou le gérer lorsqu'il se produit
- Conseils pour prendre le contrôle de votre algorithme
- Conseils pour favoriser la sécurité numérique (sécurité en ligne)

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas/Incertain-e

Cette section porte sur les opinions, les expériences et les idées de votre organisme à propos de la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie.

9) Quelle importance accordez-vous aux ressources/ services suivants pour combattre la violence en ligne à l'égard des femmes, des filles et des personnes de la diversité de genre?

- Organisations de la société civile/organisations non gouvernementales (sans but lucratif, organismes de défense des droits et intérêts, organismes communautaires)
- Modération de contenu par les entreprises de jeux en ligne
- Modération de contenu par les entreprises de médias sociaux
- Entreprises qui créent des sites/applis de rencontre
- Entreprises qui créent d'autres sites Web/applis
- Campagnes de sensibilisation dans les écoles
- Aide gouvernementale (p. ex., financement destiné aux survivant-es de violence fondée sur le genre)
- Lignes d'assistance téléphonique
- Renseignements sur la manière de se protéger en ligne (p. ex., comment utiliser les paramètres de confidentialité ou bloquer une personne en ligne)
- Lois
- Organismes luttant contre la violence fondée sur le genre en ligne
- Police
- Campagnes de sensibilisation du public
- Soutien technique pour la sécurité Internet (p. ex. spécialistes en technologies de l'information/ cybersécurité)

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Pas important du tout
- ☐ Pas très important
- ☐ Important
- ☐ Assez important
- ☐ Très important

10) Pensez-vous qu'il y ait une différence entre les services/ressources fournis aux femmes, aux filles ou aux personnes de la diversité de genre? (Ex. : disponibilités, accessibilités, offre de services adaptés à des besoins particuliers, etc.)

11) La liste ci-dessous présente des ressources et services qui sont peut-être disponibles dans votre collectivité pour vous aider à réagir à la violence commise en ligne à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de la diversité de genre.

Veillez évaluer l'efficacité de chacune des ressources et de chacun des services disponibles dans votre collectivité pour lutter contre les violences fondées sur le genre en ligne.

- Organismes communautaires qui soutiennent les survivant-es de violences fondées sur le genre (p. ex., lignes d'assistance téléphonique, banques alimentaires, refuges, counseling, services juridiques, etc.)
- Organismes sans but lucratif ou organismes communautaires qui luttent contre la violence fondée sur le genre
- Modération de contenu par les entreprises de jeux en ligne
- Modération de contenu par les entreprises de médias sociaux
- Entreprises qui créent des sites/applis de rencontre
- Entreprises qui créent d'autres sites Web/applis
- Campagnes de sensibilisation dans les écoles
- Services gouvernementaux (p. ex., ligne téléphoniques provinciales, financement destiné aux survivant-es de violence fondée sur le genre)
- Renseignements sur la manière de se protéger en ligne (p. ex., comment utiliser les paramètres de confidentialité ou bloquer une personne en ligne)
- Lois
- Organismes luttant contre la violence fondée sur le genre en ligne
- Police
- Campagnes de sensibilisation du public
- Soutien technique pour la sécurité Internet (p.

ex. spécialistes en technologies de l'information/ cybersécurité)

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ 1 - Ressources ou services très peu efficaces
- ☐ 2 Ressources ou services peu efficaces
- ☐ 3 Ressources ou services efficaces
- ☐ 4- Ressources our services efficaces
- ☐ 5- Ressources our services très efficaces
- ☐ Je ne sais pas/Je ne connais pas cette ressource ou ce service

12) Veuillez classer cette liste de 1 à 11, en plaçant au premier rang (1) l'organisation à qui il incombe le plus, selon vous, de contribuer à mettre fin aux violences commises en ligne à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de la diversité de genre, et au dernier rang (11) l'organisme à qui il incombe le moins de le faire.

- Police
- Entreprises de médias sociaux
- Entreprises de jeux en ligne
- Entreprises qui créent des sites/applis de rencontre
- Entreprises qui créent d'autres sites Web/applis
- Écoles primaires/secondaires
- Universités/cégeps
- Organisations de la société civile/organisations non gouvernementales (organismes sans but lucratif, organismes communautaires)
- Législation/décideur-euses politiques
- Gouvernements
- Autres utilisateur-trices d'Internet/membres de la communauté

13) Pensez-vous qu'il y ait une différence entre les organisations les plus responsables à l'égard des femmes, des filles ou des personnes de la diversité de genre?

14) Si une femme, une fille ou une personne de la diversité de genre que vous connaissez subit de la violence en ligne, croyez-vous avoir les compétences ou les connaissances nécessaires pour l'aider à gérer son problème?

- ☐ Oui
- ☐ Un peu
- ☐ Pas du tout
- ☐ Incertain-e

15) Comment l'aideriez-vous à résoudre son problème?

- À l'aide de compétences (p. ex., approche tenant compte des traumatismes, counseling)
- À l'aide de connaissances (p. ex., éducation, l'accompagner dans les prochaines étapes, lui fournir des outils [p. ex., planification de la sécurité])
- À l'aide de ressources (p. ex., financières)
- Autre moyen

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Peut-être

16) En quoi les cas de VFGFT ont-ils eu une incidence sur votre organisme/équipe?

17) En quoi les cas de VFGFT ont-ils eu une incidence sur les communautés pour lesquelles vous travaillez?

Pour la prochaine série de questions, imaginez que vous rédigez le manuel expliquant comment éliminer la violence, la haine et le harcèlement fondés sur le genre et facilités par la technologie.

18) Voici une liste de compétences, de connaissances et de ressources qui pourraient contribuer à éliminer la violence, la haine et le harcèlement fondés sur le genre et facilités par la technologie (VFGFT). Sélectionnez celles qui seraient utiles dans le cadre de votre travail et indiquez dans quelle mesure elles le seraient.

- Savoir reconnaître la VFGFT et qui elle affecte le plus
- Comprendre la hausse de la VFGFT
- Comment renforcer la sécurité numérique
- Comment prévenir et gérer la VFGFT au sein de votre organisme et pour les personnes que vous desservez
- Comment gérer la haine, la violence et le harcèlement en ligne (p. ex., gestion des paramètres, signalement, comment et quand réagir)
- Comment revendiquer une sphère publique numérique plus sécuritaire
- Comment reconnaître la désinformation, les bots, etc.
- Comment être un-e allié-e/manifestar son soutien aux personnes vivant des préjudices en ligne
- Comment changer les discours haineux et misogynes dans les espaces en ligne
- Principaux termes/définitions liés à la VFGFT
- Recours en justice pour les personnes/organismes vivant de la VFGFT
- Fiches de conseils pratiques sur la sécurité en ligne au travail et pour les communautés desservies
- Modèles pour la modération de contenu (p. ex., réponses prérédigées)
- Liens vers des ressources sur la VFGFT
- Contenu à partager dans vos canaux de communication (mèmes, vidéos, textes)
- Recherches récentes sur les préjudices en ligne subis par les femmes, les filles et les personnes de la diversité de genre et sur leurs répercussions
- Liens vers des politiques, des cadres et des mécanismes de gouvernance relatifs à la VFGFT

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Très utile
- ☐ Plutôt utile
- ☐ Utile
- ☐ Plutôt inutile
- ☐ Très inutile

19) Un cours en ligne autodirigé assorti de ressources téléchargeables est en cours d'élaboration. Il s'adressera aux personnes touchées par la violence en ligne fondée sur le genre, au secteur communautaire et au grand public. Pensez-vous que cela soit utile?

- ☐ Très utile
- ☐ Assez utile
- ☐ Utile
- ☐ Pas très utile
- ☐ Très inutile

20) Pourquoi avez-vous répondu « {{ Q19 }} » à la question précédente?

Question précédente : Un cours en ligne autodirigé assorti de ressources téléchargeables est en cours d'élaboration. Il s'adressera aux personnes touchées par la violence en ligne fondée sur le genre, au secteur communautaire et au grand public. Pensez-vous que cela soit utile?

21) Aimeriez-vous suivre un cours en ligne autodirigé assorti de ressources téléchargeables qui s'adresse aux personnes touchées par la violence en ligne fondée sur le genre, au secteur communautaire et au grand public?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Peut-être

22) Pourquoi avez-vous répondu « {{ Q21 }} » à la question précédente?

Question précédente : Aimeriez-vous suivre un cours en ligne autodirigé assorti de ressources téléchargeables qui s'adresse aux personnes touchées par la violence en ligne fondée sur le genre, au secteur communautaire et au grand public?

23) Recommanderiez-vous un cours en ligne autodirigé assorti de ressources téléchargeables qui s'adresse aux personnes touchées par la violence en ligne fondée sur le genre à vos bénéficiaires, aux personnes avec qui vous travaillez ou aux personnes que vous connaissez?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Peut-être

24) Pourquoi avez-vous répondu « {{ Q23 }} » à la question précédente?

Question précédente : Recommanderiez-vous un cours en ligne autodirigé assorti de ressources téléchargeables qui s'adresse aux personnes touchées par la violence en ligne fondée sur le genre à vos bénéficiaires, aux personnes avec qui vous travaillez ou aux personnes que vous connaissez?

25) Selon vous, devrions-nous savoir autre chose à propos de ce qui est nécessaire pour éliminer la violence, la haine et le harcèlement fondés sur le genre et facilités par la technologie au Canada?

Cette section servira uniquement à des fins d'analyse.

26) Votre organisme est-il :

- ☐ Constitué en société sans but lucratif
- ☐ Un organisme de bienfaisance enregistré (veuillez cocher cette option si vous êtes à la fois une société sans but lucratif et un organisme de bienfaisance)
- ☐ Un organisme citoyen/populaire (qui n'est pas constitué en société sans but lucratif ET n'est pas enregistré comme organisme de bienfaisance)
- ☐ Un autre type d'organisme

27) Nombre d'employé-es dans votre organisme :

Catégories basées sur celles de Statistique Canada

- ☐ Populaire/citoyen : 0 employé-e (tou-tes bénévoles)
- ☐ Petit : 1 à 4 employé-es (contrat, temps plein ou temps partiel)
- ☐ Moyen : 5 à 19 employé-es (contrat, temps plein ou temps partiel)
- ☐ Grand : 20 employé-es et plus (contrat, temps plein ou temps partiel)

28) Please select which grant(s) you have received from the Canadian Women's Foundation

[Cliquez ici pour en savoir plus sur les subventions de la Fondation canadienne des femmes.](#)

- ☐ Relations saines chez les jeunes
- ☐ Développement économique
- ☐ Fonds pour les filles
- ☐ Programme de préparation à l'investissement
- ☐ Rebâtir des vies
- ☐ Appui communautaire
- ☐ Femmes et filles du Nord
- ☐ Problèmes urgents et émergents
- ☐ Financement d'urgence en temps de COVID-19
- ☐ Je n'ai pas encore bénéficié d'une subvention
- ☐ Je ne sais pas/Incertain-e
- ☐ Autre

29) Travaillez-vous avec les groupes d'âge suivants?

- Moins de 18 ans
- 18 à 21 ans
- 22 à 25 ans
- 26 à 32 ans
- 33 à 40 ans
- 41 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Parfois

30) Votre organisme travaille-t-il dans les provinces suivantes?

- Alberta
- Colombie-Britannique
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Île-du-Prince-Édouard
- Québec
- Saskatchewan
- Yukon

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Parfois

31) Offrez-vous vos services aux personnes ayant les identités de genre suivantes, ou concentrez-vous votre travail sur ces identités de genre?

Remarque : Un homme ou une femme cisgenre est une personne dont le sexe assigné à la naissance correspond à son identité de genre actuelle (p. ex., une personne assignée femme à la naissance qui s'identifie comme femme).

- Hommes/garçons cisgenres
- Femmes/filles cisgenres
- Hommes/garçons trans
- Femmes/filles trans
- Personnes créatif-ves sur le plan du genre ou non conformes dans le genre
- Personnes non binaires

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Parfois

32) Le groupe ethnique ou l'origine désigne les origines ethniques ou culturelles des ancêtres d'une personne.

Votre organisme se concentre-t-il sur les communautés de l'une ou l'autre de ces origines ethniques/culturelles?

Par exemple, un organisme qui concentre ses activités sur les communautés des Premières Nations cocherait « Oui » à l'option « Autochtones d'Amérique du Nord (Premières Nations, Inuit, Métis) »

- Autochtones d'Amérique du Nord (Premières Nations, Inuit, Métis)
- Afrique (Afrique centrale et de l'Ouest, Afrique du Nord, Afrique du Sud et de l'Est, etc.)
- Asie (Ouest de l'Asie centrale, Moyen-Orient, Asie du Sud, Asie de l'Est et du Sud-Est, etc.)
- Caraïbes (Antigua, Bahamas, Barbade, Bermudes, Caraïbes, Cuba, Dominique, Grenade, Guadeloupe, Haïti, Jamaïque, St-Kitts-et-Nevis, Martinique, Montserrat, Puerto Rico, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Antilles, origines caribéennes, etc.)
- Origines britanniques
- Origines françaises
- Autres origines européennes (Europe de l'Ouest, Europe du Nord, Europe de l'Est, Europe du Sud, etc.)
- Amérique latine, centrale et du Sud (Arawak, Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Maya, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, El Salvador, Uruguay, Venezuela, etc.)
- Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande, îles du Pacifique)

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Parfois

33) Votre organisme se concentre-t-il sur une communauté racialisée en particulier?

Par exemple, un organisme qui travaille avec la communauté chinoise cocherait « Oui » à « Asiatique de l'Est (origines chinoises, coréennes, japonaises, taiwanaises) ».

- Noires (origines africaines, afro-caribéennes, afro-canadiennes)
- Asiatiques de l'Est (origines chinoises, coréennes, japonaises, taiwanaises)
- Asiatiques du Sud-Est (p. ex., origines philippines, vietnamiennes, cambodgiennes, thaïes, indonésiennes)
- Autochtones (Premières Nations, Métis, Inuk/Inuit)
- Latinx (p. ex., origines latino-américaines, hispaniques)
- Moyen-Orient (p. ex., origines arabes, perses, afghanes, égyptiennes, iraniennes, libanaises)
- Asiatiques du Sud (p. ex., origines indiennes, pakistanaises, bangladeshies, srilankaises)
- Blanc-hes
- Une autre catégorie décrit mieux les gens avec qui nous travaillons [veuillez préciser]

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Parfois

34) Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, une personne en situation de handicap est une personne qui a une déficience physique, mentale, sensorielle, cognitive ou un trouble d'apprentissage, récurrent ou de longue durée, et qui :

- a) considère être désavantagée en raison de cette déficience,
- ou,
- b) pense qu'un employeur ou un employeur potentiel pourrait la considérer comme désavantagée pour l'emploi en raison de cette déficience. Cela inclut les personnes dont les limitations fonctionnelles dues à leur déficience ont fait l'objet d'aménagements dans leur emploi ou sur leur lieu de travail actuel.

Votre organisme se concentre-t-il sur les personnes en situation de handicap?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Parfois

35) Desservez-vous ces types de collectivités?

- Grande région métropolitaine (1 million d'habitant-es ou plus)
- Grande agglomération (100 000 à 999 999 habitant-es)
- Moyenne agglomération (entre 30 000 et 99 999 habitant-es)
- Petite agglomération (entre 1 000 et 29 999 habitant-es)
- Petite agglomération (entre 10 000 et 29 999 habitant-es)
- Collectivité rurale (999 habitant-es et moins)
- Collectivité rurale (moins de 10 000 habitant-es)

[GRILLE TRANSVERSALE]

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Parfois

36) Nous voulons nous assurer que nos sondages sont aussi accessibles que possible. Avez-vous des suggestions pour les prochains sondages, ou y a-t-il quelque chose qui aurait pu rendre le présent sondage plus accessible pour vous?

37) Si vous êtes à l'aise, vous pouvez indiquer le nom de votre organisme.

Le sondage est terminé. Merci pour le temps que vous nous avez consacré.

Nous savons que certaines questions ont pu être difficiles. Si vous ressentez le besoin d'obtenir du soutien, nous vous proposons une liste de lignes téléphoniques et d'autres ressources que vous pouvez contacter.

Une fois de plus, nous vous remercions d'avoir pris le temps de participer à ce sondage et de nous avoir fait part de vos réflexions et expériences.

Ressources en français : <https://canadianwomen.org/fr/vous-cherchez-un-soutien/>

Ressources en anglais : <https://canadianwomen.org/support-services/>

En guise de remerciement, nous vous offrons la possibilité de recevoir l'une des trois cartes-cadeaux d'une valeur de 100 \$. Il n'y a aucune obligation de participer. Si vous choisissez d'y participer, vos coordonnées seront recueillies séparément et ne seront en aucun cas liées à vos réponses.

Si vous souhaitez participer à notre tirage, cliquez ici et une nouvelle fenêtre s'ouvrira pour recueillir vos renseignements.

Si vous ne souhaitez pas participer au tirage, veuillez quitter cette page.

ANNEXE G : RAPPORT D'EXAMEN DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS (ACS+)

25 novembre 2024

Contexte

Le projet **Lutter contre violence numérique fondée sur le genre** de la Fondation canadienne des femmes aborde la violence, la haine et le harcèlement en ligne facilités par la technologie commis à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de la diversité de genre au Canada. Les questions de recherche du projet explorent quatre sujets d'étude étroitement liés : 1) les expériences de cyberviolence fondée sur le genre; 2) le discours public en ligne et les attitudes/perceptions; 3) les politiques, pratiques et interventions; et 4) la capacité des organisations de la société civile. En collaboration avec la Fondation, les partenaires Rachel Mansell, Leger 360 et CRC Recherche ont réalisé une analyse documentaire et une analyse des politiques, des enquêtes nationales quantitatives et des recherches qualitatives supplémentaires de mai à décembre 2024. La recherche devrait avoir un retentissement direct sur les universitaires et les chercheur-es, les décideur-euses, les leaders du domaine des technologies, la société civile et le public.

Présentation de l'ACS+

L'analyse comparative entre les sexes (ACS+) est un processus d'analyse des inégalités systémiques et de leurs répercussions. Elle implique d'évaluer comment les femmes, les hommes et les personnes de la diversité de genre peuvent vivre les programmes et les initiatives différemment (WAGE, 2024). Le « + » d'ACS+ représente l'intersectionnalité, un terme inventé par Kimberlé Crenshaw, spécialiste de la théorie critique de la race. L'intersectionnalité décrit les relations entre les identités sociales et les systèmes d'oppression tels que le racisme, le sexisme et le capacitisme (Crenshaw, 1989). L'application de l'ACS+ permet de sortir des catégories d'analyse isolées et de tenir compte de la manière dont la race, l'origine ethnique, l'autochtonité, la classe, la religion, le statut migratoire, la langue, l'âge, l'in/capacité, l'identité de genre, l'orientation sexuelle et l'occupation interagissent et

renforcent les expériences des femmes, des hommes, des filles, des garçons et des communautés de la diversité de genre. En recherche, l'ACS+ est appliquée pour se prémunir contre les préjugés individuels et systémiques, reconnaître les dynamiques de pouvoir, aborder les problèmes d'équité et instaurer une transparence et une responsabilisation vis-à-vis des participant-es et des partenaires de recherche.

Cadre et méthodologie de l'ACS+

L'ACS+ pour le projet Lutter contre la haine numérique fondée sur le genre a été définie par le cycle de vie de la recherche et s'est concentrée sur l'intersectionnalité et le pouvoir dans la mise en place du programme, la conception et la méthodologie de la recherche, la collecte de données, l'analyse et l'interprétation, et la mobilisation des connaissances. Elle a été réalisée par les consultantes en ACS+ Julia Falco, Chanel Grenaway et Temma Pinkofsky pendant la phrase d'analyse des données en novembre 2024. L'équipe ACS+ a passé en revue les questions de recherche, la méthodologie, les enquêtes quantitatives et les guides de discussion qualitative et a engagé des discussions avec la Fondation pour mieux connaître le processus, les pratiques et les partenaires de recherche. Les consultantes se sont servi des Lignes directrices pour la recherche intersectionnelle antiraciste de la Fondation pour évaluer dans quelle mesure le projet répond à ces lignes directrices internes et comment il peut s'améliorer.

Résultats de l'ACS+ et recommandations

L'ACS+ a révélé des points forts et des possibilités dans quatre grandes catégories : 1) Populations cibles et analyse intersectionnelle; 2) Participation véritable et pouvoir de décision; 3) Itération, sécurité culturelle et approche tenant compte des traumatismes; et 4) Retombées et avantages attendus.

1) Populations cibles et analyse intersectionnelle

Points forts : Le projet a employé une approche intersectionnelle et fondée sur l'équité en identifiant les femmes et les personnes de la diversité de genre qui vivent des taux disproportionnés de cyberviolence et en accordant la priorité aux populations très ciblées suivantes dans les questions et la conception de la recherche : les femmes noires et autochtones, les personnes bispirituelles, trans et non binares et les femmes en situation de handicap. Cette approche permettra de combler le manque de données désagrégées fiables qui incluent le genre, la racialisation, l'autochtonité, la capacité, la sexualité et l'emplacement. Les questions démographiques ont été élaborées dans le respect des lignes directrices internes de la Fondation, et toutes les questions ont été méticuleusement vérifiées en anglais et en français pour assurer que la race, l'origine ethnique, le genre, la sexualité et la situation de handicap sont formulés et exprimés conformément aux pratiques prometteuses.

Possibilités : Bien que les jeunes de moins de 18 ans étaient inclus-es dans le projet global, la recherche s'est limitée aux filles et aux jeunes de la diversité de genre de plus de 18 ans en raison des méthodologies particulières requises pour la participation des filles mineures. Les filles et les jeunes de la diversité de genre vivent des expériences de violence et de harcèlement facilités par la technologie qui leur sont propres, et il faut des protocoles de recherche et des ressources spécifiques pour faire participer les jeunes de moins de 18 ans à une recherche. Pour combler cette lacune, les prochaines recherches devraient cibler les jeunes, y compris les filles et les personnes de la diversité de genre de moins de 18 ans. Outre les populations très ciblées qui ont été mentionnées, les femmes et les personnes de la diversité de genre qui exercent le travail du sexe en ligne vivent également des taux disproportionnés de violence et de harcèlement facilités par la technologie. Les recherches futures devraient davantage intégrer, examiner et déstigmatiser la violence et la haine en ligne que les travailleuse du sexe vivent dans leur travail sur des plateformes telles que OnlyFans.

2) Participation véritable et pouvoir de décision

Points forts : La Fondation a élaboré la proposition pour le projet **Lutter contre la violence numérique fondée sur le genre** en réponse à un appel de propositions du ministère du Patrimoine canadien. La proposition et l'étendue des travaux ont été inspirées de recherches antérieures et de commentaires de bénéficiaires de subventions de la Fondation appelant à combler les lacunes de Statistique Canada en matière de données intersectionnelles sur la violence, la haine et le harcèlement facilités par la technologie à l'encontre des femmes, des filles et des communautés de la diversité de genre au Canada. Un comité consultatif de projet composé de leaders du secteur est consulté à toutes les phases du projet, y compris la recherche, l'élaboration du programme et la mobilisation des connaissances.

Possibilités : Le pouvoir décisionnel pour le projet reposait en interne, sur la Fondation et les partenaires de recherche. Les pratiques prometteuses explorent comment les chercheur-euses peuvent remettre en question les structures de pouvoir traditionnelles et les relations binaires entre décideur-euses/receveur-euses de décisions et exécutant-es de projets/bénéficiaires de projets, et ce, afin de faire entendre la voix, les besoins et les intérêts des communautés les plus touchées par les sujets d'étude. Les Lignes directrices pour la recherche intersectionnelle antiraciste de la Fondation recommandent de tendre vers un processus de recherche qui soit un échange et un partenariat équitables plutôt qu'un processus d'extraction de données. Cela peut être fait en impliquant les communautés les plus touchées par les sujets à l'étude dans la co-conception de la méthodologie et la co-identification des résultats, par exemple dans le cadre d'un comité consultatif de la communauté. Cette approche participative peut profiter aux prochaines recherches en garantissant une représentation et des connaissances diversifiées à l'étape de la conception et en renforçant l'adhésion, la participation, la mobilisation et l'adoption de la recherche et de ses résultats.

3) Itération, sécurité culturelle et approche tenant compte des traumatismes

Points forts : Le projet a adopté une approche itérative pour certains éléments de la méthodologie, ce qui a permis un apprentissage réflexif et une amélioration continue. Par exemple, l'animateur·trice des premiers groupes de discussion a fait des suggestions qui ont été adaptées pour l'animation des autres groupes de discussion et entrevues. Les principes de confidentialité et de choix tenant compte des traumatismes ont été privilégiés; par exemple, les participant·es pouvaient prendre part à une entrevue individuelle ou en dyade s'ils et elles ne souhaitent pas exprimer leurs expériences en groupe de discussion. Compte tenu de la nature délicate des sujets de recherche et des risques de retraumatisation, le consentement éclairé a été intégré avant, pendant et après la participation aux méthodes quantitatives et qualitatives. Les participant·es aux groupes de discussion et aux entrevues et les personnes interrogées dans le cadre des enquêtes ont été informés des ressources disponibles pour trouver des services et du soutien.

Possibilités : La recherche qualitative a rencontré des difficultés à atteindre certains objectifs en matière de participation. Certains groupes de discussion n'ont pas pu avoir lieu avec des groupes identitaires précis et ont donc dû être un groupe mixte. Il peut être difficile de garantir des groupes et des animateur·trices d'une certaine identité, en particulier lorsque l'on travaille avec des partenaires contractuels, mais il s'agit là d'une autre mesure qui contribue à la sécurité culturelle. Par exemple, bien des femmes noires et autochtones, des personnes bispirituelles, trans et non binaires et des femmes en situation en handicap sont plus susceptibles d'assister et de participer pleinement à des groupes de discussion créés par et pour leur communauté. De plus, la présence d'Aîné·e·s dans les groupes de discussion et les entrevues avec les Autochtones est une pratique prometteuse recommandée pour faire participer les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis à la recherche.

4) Retombées et avantages attendus

Points forts : La Fondation prévoit de produire la recherche en anglais et en français et de partager les résultats au moyen d'un rapport, de webinaires, de panels et d'un communiqué de presse. La recherche devrait avoir un retentissement direct sur les universitaires et les chercheur·euses, les décideur·euses, les leaders du domaine des technologies, la société civile et le public, et la Fondation espère pouvoir réunir les groupes touchés afin de faire avancer les recommandations de la recherche.

Possibilités : Les pratiques prometteuses insistent sur la valeur que représente l'implication des participant·es à la recherche jusqu'à la fin du processus, y compris à l'étape de la mobilisation des connaissances. Au minimum, les participant·es doivent recevoir directement les résultats de la recherche et être remercié·es une nouvelle fois pour leur contribution. Dans le cas présent, il est recommandé que Leger 360 transmette la recherche aux personnes qui ont participé à l'enquête et aux groupes de discussion/entrevues et que la Fondation transmette la recherche directement à son réseau de bénéficiaires. L'équipe peut également s'interroger sur les dynamiques de pouvoir qui feront surface lors de la mise en œuvre des recommandations de la recherche, de même que sur le partage des plateformes et du pouvoir avec les survivant·es de violence, de haine et de harcèlement facilités par la technologie.



FONDATION
CANADIENNE
DES FEMMES

Bureau national: 1920 rue Yonge, bureau 302, Toronto, Ontario M4S 3E2
Sans frais: 1-866-293-4483
info@canadianwomen.org

www.canadianwomen.org/fr

Organisme de bienfaisance enregistré: 12985-5607-RR0001